

SOUVENIRS
DE LA
PERSÉCUTION
SOUFFERTE

PAR LE CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MAURIENNE

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE DE 1792 à 1802

FRAGMENTS

Extraits d'un mémoire écrit pendant cette période

PAR

FRANÇOIS MOLIN

ANCIEN CURÉ D'ÉPIERRE

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE A. POUCHET ET COMPAGNIE

Place Saint-Léger, 29.

1868

SOUVENIRS
DE LA
PERSÉCUTION

SOUFFERTE

PAR LE CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MAURIENNE

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE DE 1792 à 1802

FRAGMENTS

Extraits d'un mémoire écrit pendant cette période

PAR

FRANÇOIS MOLIN

ANCIEN CURÉ D'ÉPIERRE

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE A. POUCHET ET COMPAGNIE

Place Saint-Léger, 29.

1868

AVERTISSEMENT

Les pages historiques et biographiques qui composent cette brochure ont été extraites d'un mémoire, on pourrait dire d'un journal écrit jour par jour, depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au mois d'avril 1802.

Le lecteur ne doit chercher dans ces pages ni l'élégance ni la pureté du style ; sa curiosité ne s'attachera qu'à la fidélité du récit des événements rares et souvent tragiques au milieu desquels elles ont été écrites, avec bonne foi et à la dérobée. Leur auteur est décédé à Epierre le 10 mai 1835, à l'âge de 82 ans et 6 mois, après avoir desservi cette paroisse pendant plus de 50 ans.

PRÉAMBULE

(1790.1792)

Constitution civile du clergé. — Entrée des Français en Savoie. — Situation du clergé de la Savoie. — Réunion de la Savoie à la France. — Organisation du département du Mont-Blanc. — Proclamation des commissaires Grégoire et Simon.

Il y avait déjà quelques années que la France était en fermentation par la convocation des États Généraux, et que ce royaume, autrefois si florissant, était sur le penchant de sa ruine. L'assemblée nationale s'était déclarée législative et forçait le souverain à sanctionner ce qu'elle décrétait. Les législateurs, en changeant les bases du gouvernement civil, voulurent attenter à la discipline de l'Eglise ; ils décrétèrent ce qu'on appelle la Constitution civile du clergé, et obligèrent tous les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, à jurer de la maintenir. Le clergé du premier ordre refusa presque unanimement, puisque de 131 évêques il n'y en eut que quatre qui prêtèrent ce serment ; tous les autres furent exilés, et quatre eurent l'honneur de souffrir le martyre. Un grand nombre de membres du clergé du second ordre sortirent de leur patrie ; cependant, il faut l'avouer, plusieurs eurent la faiblesse de prêter le serment exigé ; ce- qui fut la cause du schisme qui s'est introduit en France.

Depuis quelques mois, nous voyions passer en Maurienne, presque chaque jour, des prêtres déguisés, qui s'expatriaient et se rendaient en Piémont ; d'autres s'étaient fixés en Savoie.

Les choses en étaient là, lorsque le roi de Sardaigne, craignant une invasion de la part des Français dans ses États, envoya des troupes en Savoie pour former un cordon sur la frontière.

Le 22 septembre, jour mémorable, jour où l'on célèbre la fête de Saint-Maurice, protecteur des États de Sa Majesté, les Français partent de Barraux et entrent en Savoie. Les troupes du roi de Sardaigne se retirent sans se mettre en état de défense ; en sorte que notre pays tombe, en une matinée,

sous la domination des Français. A leur entrée, tout est dans l'alarme ; les prêtres réfugiés en Savoie en sortent avec précipitation, s'en vont les uns en Suisse, les autres en Piémont ; quelques-uns de Savoie, effrayés, partent aussi, mais ils reviennent dans peu. Il n'y a que notre évêque de Maurienne, Mgr Compans de Brichanteau, qui se réfugie en Piémont, parce qu'étant originaire de ce pays, et, d'ailleurs, ayant beaucoup parlé, dans des missions qu'il fit en différentes paroisses de son diocèse, contre le gouvernement qui s'établissait en France, il n'aurait pas été en sûreté dans son diocèse.

Quelque temps après, on convoqua à Chambéry une assemblée générale de toute la Savoie. On y députa un citoyen de chaque commune, pour y porter le vœu du peuple. Trois choses furent proposées : ou se réunir à la France, ou former en Savoie une république alliée à la France, ou, en demeurant attachés à son légitime souverain, se regarder comme pays conquis. Les émissaires des patriotes et des rebelles de Savoie avaient eu soin d'engager le peuple à demander la réunion de la Savoie à la France ; ce fut donc le vœu porté par le député de chaque commune, mais avec la restriction expresse qu'on ne toucherait en rien à la religion, et qu'on n'exigerait pas des prêtres savoyards le serment qu'on avait exigé des prêtres français.

Dans cette assemblée, dite des Allobroges, on fit toutes ces promesses, et on décréta la réunion de la Savoie à la France, pour ne faire qu'une république indivisible et démocratique. Cependant, malgré ces protestations, nous n'étions pas sans inquiétude : dès que nous ne formions qu'une même république, nous ne devions avoir que les mêmes lois ; nous craignons, ce qui nous est enfin arrivé, qu'on exigeât du clergé de Savoie le serment qu'on avait exigé de celui de France.

Quatre commissaires, députés de Paris pour organiser la Savoie, à laquelle on donne le nom de département du Mont-Blanc, se transportent à Chambéry ; du nombre était l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel, et l'abbé Simon, originaire savoyard, déjà ci-devant proscrit, et qui fut guillotiné en après, à Paris. Dans l'organisation du département du Mont-Blanc, entre autres choses, les commissaires publièrent une proclamation, en date du 8 février 1793, par laquelle ils exigent de tous les ecclésiastiques et de tous fonctionnaires publics le serment de maintenir l'égalité et la liberté, et de mourir en les défendant, et ordonnent à ceux qui refuseraient ce serment de sortir de la République. Ce qui nous détermina à le refuser, c'est que dans l'explication qu'ils donnèrent à ce sujet, il était dit que

quiconque contreviendrait à quelques lois émanées ou à émaner serait censé parjure ; or, la constitution civile du clergé était au nombre de ces lois. Ainsi, après la publication de la proclamation ci-dessus, la plus grande partie des ecclésiastiques du diocèse de Maurienne se réfugièrent en Piémont ; quelques-uns, mais en petit nombre, séduits par l'apparente légitimité du serment exigé, ou effrayés par l'exil et la difficulté de sortir du territoire de la république, prêtèrent le serment, que cependant quelques-uns rétractèrent bientôt après.

CHAPITRE I^{re}

(1793)

But de ces Mémoires. — Assemblée primaire à Chambéry. — Visite à l'abbé Simon. — Première fuite en Piémont, — Passage des montagnes de Bissortes et du Mont-Thabor. — Arrivée à Suse.

C'est de ce moment que partent les mémoires qui me regardent personnellement, car ce qui précède n'est qu'un préambule pour conduire au temps où j'ai commencé à évacuer la cure d'Epierre, et à dormir hors du presbytère ; mon but est de mettre par mémoire ce qui m'est arrivé de plus remarquable, temps par temps, depuis l'époque de la proclamation du 8 février jusqu'à la fin de ma vie ou de la révolution.

1793. — Le 10 février, dimanche de la Quinquagésime, vers les quatre heures après midi, me trouvant chez ma sœur, on vint me dire que quelqu'un m'attendait à la cure. Je m'y rends aussitôt, et j'y trouve M. l'abbé Turbil, professeur de rhétorique, qui me fait part de la proclamation du 8 courant, et m'en montre un exemplaire que nous lisons et relisons. Le même soir, j'envoie un exprès à Saint-Rémy, pour dire à mon frère, qui en est le curé, de se transporter jusqu'à Epierre. Il s'y rend le même soir pour souper. Nous examinons de nouveau la proclamation, et nous restons convaincus qu'on ne peut prêter le serment qu'elle exige. Le lendemain, je vais en porter la nouvelle à M. le curé de Saint-Pierre de Belleville, et je finis ainsi le carnaval dans d'affreuses inquiétudes.

Cependant, on avait convoqué de nouveau à Chambéry un député de chaque commune, pour ce qu'on appelle assemble primaire, afin d'y nommer les représentants du peuple, les administrateurs du département et, entre autres, l'évêque du Mont-Blanc. Le sieur Noraz, de ma paroisse, était député, et ne cessait de me faire dire que je pouvais prêter le serment ; que beaucoup d'ecclésiastiques le faisaient à Chambéry ; enfin, il me sollicite d'aller jusqu'à Chambéry. Je m'y rends, non pas pour consulter sur le serment, mais pour savoir s'il fallait partir au plus tôt ou si l'on pouvait attendre d'être remplacé, comme l'imprimé de l'explication de la

proclamation du 8 février paraissait l'insinuer. Je m'associe le sieur Borjon, vicaire de Châteauneuf, et nous allons trouver l'abbé Simon. Lui ayant fait part de notre doute, il nous assure que nous pouvons demeurer dans nos cures, jusqu'à remplacement.

De retour à Epierre, je rends compte de mon voyage à quelques-uns de mes confrères, d'accord, pour cette démarche, avec nos paroissiens. Ceux-ci, ne nous voyant partir qu'avec regret, nous refusent le passeport que nous demandons et qu'ils devaient nous accorder à notre réquisition ; ils nous prient de demeurer, pour leur administrer les secours spirituels, jusqu'à ce que nous soyons remplacés : ce qu'ils prévoyaient ne devoir arriver de longtemps, ou plutôt ce qui ne devait jamais arriver. La plus grande partie de mes paroissiens fait la Pâque au commencement du Carême ; quelques-uns réitèrent la communion dans la quinzaine de Pâques, et je demeure ainsi, quoique non sans inquiétude, jusqu'au dimanche de Quasimodo. Ce jour, pendant que je célébrais la sainte messe, un commissaire, venant de Chambéry, voit, en passant à Epierre, M. Guillermet, doyen de la Chambre, qui, depuis quelques semaines, s'était réfugié chez son frère, le maître de poste ; il lui fait part de sa mission, s'informe si le curé du lieu a prêté le serment. Sur sa réponse négative, il lui dit qu'il lui venait en idée de me faire arrêter sur-le-champ et de me conduire dans sa chaise avec lui. A peine la messe est-elle achevée que le doyen vient m'instruire de tout ce qui s'était passé et dit à mon occasion. Aussitôt nous partons pour La Chapelle nous faire dresser un passeport par M. Portaz, secrétaire d'Epierre. En même temps, je fais dire ce dont il s'agit aux curés de Montgilbert et de Montendry. Le premier vient me rejoindre le même jour à Epierre ; mais l'autre, averti plus tard, ne partit que le lendemain, et à cheval, par le grand chemin, ce qui fut cause qu'il fut arrêté entre Saint-Jean de Maurienne et Saint-Julien, et reconduit à Saint-Jean, de là à Chambéry, et, après quelques semaines de prison, sur les frontières de la République, du côté de Genève.

Enfin, le 8 avril, je dis la messe quelques heures avant jour, et je partis avec le curé de Montgilbert. Nous fûmes dîner à Saint-Rémy, chez mon frère, et souper à Sainte-Marie de Cuines, chez M. le notaire Rostaing, d'où nous partîmes vers les dix heures de la nuit, au nombre de huit ou dix. Nous marchâmes toute la nuit, le plus souvent hors du grand chemin, et nous arrivâmes à la pointe du jour à Saint-Martin de la Porte, chez M. de Maréchal, qui fut fusillé la même année, au mois de septembre, à Valloire, pour avoir pris les armes contre les Français. Pendant qu'on préparait une

soupe pour nous délasser, M. Champiot, curé de Saint-Sulpice, tombe sans sentiment : on le porte sur un lit, on l'y laisse quelque temps ; enfin, revenu de cet accident, nous continuons notre chemin en passant par Beaune, le Thyl, et venons à Orelle pour nous reposer et prendre toutes les mesures afin de pouvoir passer sans danger les affreuses montagnes de Bissortes et du Mont-Thabor, encore toutes couvertes de neige.

Le 9, vers onze heures avant minuit, nous nous mettons en chemin, au nombre de trente personnes, tant prêtres que guides. Nous traversons le hameau de Francoz, sur la grande route, et passons la rivière sur le pont qui est au-dessus-dudit lieu ; nous entrons dans la forêt et, avant d'en sortir, nous rejoignons dans une grange notre vicaire général, M. Rogès, avec deux ou trois autres prêtres. A l'aurore, nous partons de cette grange-et traversons les montagnes, ce que nous fîmes sans aucun fâcheux accident, si ce n'est pour M. Pascal, chanoine et curé de Saint-Michel, à qui les doigts des pieds ont gelé. Nous arrivâmes à l'entrée de la nuit, le 10, à Bardonnèche, commune de la vallée d'Oulx, au pied de la montagne, dans les Etats du roi de Sardaigne, où nous avons séjourné pour respirer. C'est là que nous sentîmes presque tous les effets du passage de la montagne. Après avoir souffert un froid vif avant le lever du soleil, nous souffrîmes encore plus de la chaleur après midi ; en sorte que les uns avaient presque perdu la vue, les autres, comme moi, étaient brûlés et noirs comme des Ethiopiens, ce qui dura près d'un mois.

De là nous allâmes loger à Oulx, et le lendemain nous arrivâmes à Suse, où je trouvai mon frère le chanoine et les deux chanoines Personnaz, qui avaient passé le même jour le Mont-Genis, venant, l'un de Lanslebourg, et les deux autres de Bessans, leurs patries, où ils s'étaient réfugiés depuis environ trois semaines qu'ils avaient quitté Saint-Jean de Maurienne.

CHAPITRE II

(1793)

Départ pour Turin. — Séjour à Carmagnole. — Départ pour le Mont-Cenis.
— Mouvements des troupes françaises et piémontaises en Maurienne. —
Retour à Epierre. — Deuxième fuite en Piémont.

Le 15 avril, nous partîmes de Suse en voilure et nous nous rendîmes le même jour à Turin, où nous sommes allés nous consigner au gouvernement et où j'ai laissé mon passeport. Nous avons séjourné quinze jours dans cette capitale, séjour des souverains, qui, quoique peu grande, est une des plus belles villes pour la régularité des rues et la symétrie des édifices.

Nous avons visité les somptueuses et vastes églises ; nous avons aussi été voir la superbe église de Soperga, située au sommet de la montagne de ce nom, où sont inhumés les rois et les princes de la maison de Savoie, et distante d'environ cinq milles de Turin.

Après avoir satisfait notre curiosité, observant que nos ressources ne nous permettaient pas de vivre à l'auberge, nous résolûmes de nous éloigner de la capitale et de nous fixer dans un autre endroit, pour y vivre plus économiquement.

Le 29 même mois, nous allâmes à Carmagnole, ancienne petite ville du Piémont, à dix milles de Turin, dans le diocèse de Saluces. Là, nous avons vécu pendant un mois et quelques semaines en pension. Les prêtres de la congrégation de l'Oratoire, appelés Philippins, nous donnèrent charitablement un logement, et une confrérie nous prêta des lits, des tables et des chaises. Après ce temps, nous avons loué une maison et avons monté ménage au nombre de six, savoir : les deux chanoines Personnaz, le chanoine Galice et nous trois frères Malin. La servante de MM. Personnaz faisait la cuisine.

Nous y souffrîmes beaucoup des chaleurs excessives qui s'y firent sentir, surtout dans le pays de plaine où est située la ville de Carmagnole, et à cause du contraste de ce climat avec celui de notre pays natal. Je me

déterminai donc, avec mon frère, curé de Saint-Rémy, à venir respirer l'air vif du Mont-Cenis, que les troupes piémontaises occupaient.

Le 6 juillet, nous sommes partis de Carmagnole à l'aube du jour ; mais nous n'avons pu faire qu'un très petit trajet avant de sentir la chaleur. Nous passâmes par Villeneuve, par Stupinis, où le roi a un château de plaisance, et nous vînmes dîner à Rivoli sans passer par Turin, que nous avons laissé à droite. Jamais je n'ai tant souffert de la chaleur que ce jour-là. Les personnes que nous trouvions sur notre route étaient touchées de compassion de nous voir ainsi. Une charitable dame, entre autres, nous fit rafraîchir dans une maison de campagne. Après midi, dès que nous fûmes au-dessus de Rivoli, nous commençâmes à respirer un tout autre air qui vient du Mont-Cenis, en passant par la Combe de Suse. Nous fûmes coucher à Avigliana.

Le lendemain, qui était un dimanche, nous avons dit la messe à Saint-Ambroise et avons été coucher à Suse. De là, nous partons le lendemain pour le Mont-Cenis, après avoir obtenu un passeport du général, le marquis de Cordon. Nous fûmes voir le Révérend curé de la Ferrière, chez qui nous avons couché.

Le 9 juillet, nous arrivâmes à la Grand'Croix, sur le Mont-Cenis, où nous avons trouvé M. Roche, curé de Lanslebourg.

Nous avons vécu en pension pendant tout le temps de notre séjour sur cette montagne. Quelques-uns de nos confrères se sont joints à nous, et nous nous sommes trouvés jusqu'au nombre de dix à la même table. Nous disions la messe dans la chapelle de Notre-Dame des Neiges. La chaleur ayant diminué, même dans les plaines du Piémont, par un vent qui venait du nord, nous nous sommes vus dans la nécessité de nous tenir retirés dans les maisons et même de nous chauffer. Ce prompt changement d'air et de climat m'occasionna une violente dyssenterie qui dura près de trois semaines.

Nous fîmes avertir nos parents, à Lanslebourg, de notre arrivée sur le Mont-Cenis. Nos deux frères vinrent nous y voir et nous apportèrent ce que nous leur avions fait demander. Les troupes piémontaises nous faisaient espérer de jour en jour une descente pour repousser les Français, qui étaient à Lanslebourg ; ce que nous écrivions par presque tous les ordinaires (courriers) à Carmagnole, et ce qu'elles effectuèrent enfin avant le milieu du mois d'août.

Nous descendons à Lanslebourg.

Le 15 août, jour de l'Assomption, nous avons solennisé cette fête dans les transports d'une sainte joie, accompagnée cependant d'une certaine crainte des malheurs qui nous sont arrivés dans la suite. Néanmoins, on se flattait d'être débarrassé des Français, et personne n'aurait jamais cru alors qu'il arriverait à la Savoie, et surtout à Lanslebourg, les maux que nous avons soufferts et que nous souffrons encore.

Dans l'impatience de rentrer dans nos paroisses et de revoir notre peuple abandonné depuis environ cinq mois, je vins avec mon frère jusqu'à Orelle ; mais nous ne pûmes percer plus loin, parce que les Français, s'étant réfugiés à Valloire, faisaient craindre aux Piémontais d'être pris par derrière, s'ils avançaient plus bas. Cependant ces derniers recevaient des députés de presque toutes les communes, pour les prier de descendre. Ils se rendent à ces vœux, pour le malheur temporel des populations ; je dis temporel, parce que cette descente fut cause que bien des familles ont été pillées et que beaucoup de personnes, par crainte, ont quitté leurs foyers et ont ainsi passé pour émigrées. Mais il en est résulté un bien spirituel, parce que le petit nombre de prêtres qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment civique, effrayés de l'interdit que notre évêque avait lancé contre eux, se sont rétractés et ont passé comme nous en Piémont.

Le 9 septembre, j'arrive à Epierre et j'y dis la messe. Les troupes du roi de Sardaigne étaient déjà arrivées la veille. On rapporte que les Français, qui avaient abattu le pont d'Argentine, travaillaient à le reconstruire, et que, ayant reçu des renforts, ils se déterminaient à repousser les Piémontais.

En effet, le 11, l'armée piémontaise, ayant été jusque près dudit pont, essuya des coups de canon de l'ennemi, qui avait placé ses batteries au delà du pont, sur le roc dit de la Christine. Un cheval eut la tête emportée par un boulet ; trois hommes furent frappés d'un autre. Un de ces blessés mourut à Argentine, le second à Epierre, le troisième fut conduit à l'hôpital.

Le 13, l'armée piémontaise se retira vers le mont d'Epierre, et le 15, dimanche, elle plaça ses batteries au-dessus du pont d'Epierre. On tira plusieurs heures sans discontinuer. Je fis chanter la messe pour n'être pas troublé pendant la célébration des saints mystères ; je suppléai les cérémonies du baptême aux enfants qui avaient été ondoyés pendant mon absence. Nous passâmes ce jour dans la crainte, en nous flattant toutefois que les Piémontais ne reculeraient-pas.

Le 16 septembre, une heure ou deux avant jour, étant couché chez M. Favergeat, avec M. Cot, curé de Villarléger, ma sœur me fait avertir de me

lever aussitôt. L'exprès, que j'interroge, me dit que le village d'Epierre, situé sur le grand chemin, était plein de troupes. Nous nous levons promptement. Je vais à l'église ; j'entrepone les espèces sacramentelles dans la pyxide dont je me servais pour porter le Saint-Viatique, sans penser à m'en communier. remporte les vases sacrés de mon église, je remets ceux d'Argentine à l'individu qui me les avait confiés, et nous partons.

Arrivés au grand chemin, encore avant le jour, nous eûmes peine à passer à traversées troupes, qui y étaient sur leur départ Je vais chez mon beau-frère, Je n'y trouve que les servantes, qui me disent que leur maître et leur maîtresse étaient partis, ainsi que les familles Noraz et Mamy : nous les suivons. A La Chapelle, nous trouvons le curé qui disait la messe, pour consommer les saintes espèces. Je confie quelques objets à une personne et je pars. Au-dessus du pont de la Madeleine, je rejoins mon frère, qui venait de Saint-Rémy ; nous dînons à Saint-Jean ; j'y trouve et laisse ma sœur malade de la maladie dont elle est morte. Je me suis toujours repenti de ne l'avoir pas engagée à aller à Lanslebourg. Elle retourne de là à Epierre, où elle meurt le 19 octobre.

Nous allons souper à Saint-Michel et coucher dans une grange, avec M. le doyen de La Chambre, M. Mamy et ses fils, heureux d'avoir pu trouver cet endroit pour nous reposer.

Le lendemain, nous rejoignons, à Francoz, la famille Tognet, de La Chambre, et celle de M. Noraz. Nous faisons route ensemble jusqu'à Sollières, où j'ai couché avec mon frère ; les autres s'en vont à Termignon. Enfin, nous nous retirons à Lanslebourg, dans notre maison paternelle et y demeurons jusqu'au 6 octobre.

CHAPITRE III

(1793-1794)

Séjour à Suse. — Voyage à Cuorné. — Retour à Suse. — Pillage de Lanslebourg et déportation de ses habitants au fort de Barraux. — Prise du Mont-Cenis par l'armée française. — Second Voyage à Cuorné.

Le 6 octobre, dimanche du Rosaire, après midi, nous partons pour le Mont-Cenis, où nous avons couché dans notre chalet, avec une compagnie du régiment de Chablais.

De là, nous partons pour Suse, avec M. Noraz et son petit-fils, Balmain : sa femme, sa fille, veuve Balmain, et sa petite-fille s'en étant retournées à Saint-Jean et de là à Epierre. Nous demeurons quelques jours à l'auberge, pendant que nous cherchons une maison de campagne hors la ville ; nous louons enfin une cassine de M. Michellet, à une petite lieue de Suse ; nous y fixons notre ménage, nous trois frères seulement, avec la domestique du curé de Saint-Rémy, qui avait aussi passé les monts.

MM. Noraz et Balmain furent à Cuorné, dans le Canavesan, chez les MM. Mongenet, émigrés de France, qui avaient été dans les fabriques d'Epierre et qui faisaient travailler aussi à Cuorné.

Le 1^{er} novembre, jour de la fête de tous les Saints, nous vînmes à Suse pour assister aux offices publics, ce que nous faisons ordinairement ; nous y reçûmes une lettre de Lanslebourg et dans cette lettre un billet de notre beau-frère qui annonçait la mort de notre sœur, arrivée le 19 octobre. Cette nouvelle me consterna ; rien ne me fut plus sensible, ne sachant si ma sœur s'était confessée : mon beau-frère ne le marquait pas.

Je me reprochais d'avoir quitté ma paroisse, de n'avoir pas conseillé à ma sœur de venir à Lanslebourg. Le trouble me saisit et peu s'en fallut que je n'y succombasse. Je n'appris que quelques jours après que la défunte s'était confessée au curé de..., qui passait pour avoir prêté le serment civique. Nous passâmes l'hiver près de Suse, nous occupant à la prière et à la lecture. Le curé de Saint-Rémy enseignait quelques enfants ; j'écrivais souvent à M. Noraz, qui me répondait.

Le 1^{er} janvier, je trouve à Suse un de mes paroissiens, qui avait été obligé de passer aussi le Mont-Cenis, pour être soupçonné de servir d'espion. Il m'annonce la mort de M^{me} Noraz, arrivée à Epierre le 19 novembre. Je la laisse longtemps ignorer à M. Noraz, qui, cependant, la soupçonnait, ainsi qu'il me le témoignait dans ses lettres, parce qu'il avait laissé Madame malade, lors de sa séparation.

Sur la fin de février, je me déterminai à aller moi-même à Cuorné lui annoncer cette mort. J'y demeure quelques jours sans oser lui donner cette triste nouvelle. Je l'engage à venir avec moi jusqu'à Turin y passer les derniers jours de carnaval. Nous partons en voiture avec M. Balmain. A moitié chemin de Cuorné à Turin, après dîner, il m'invite à nous mettre seuls en avant, à pied, tandis qu'on attelait les chevaux. Il me parle de son épouse et me demande s'il est vrai qu'elle soit morte. Je profitai de cette circonstance pour le lui annoncer. Dès que je l'eus fait, il se mit à pleurer, et moi, ne sachant que lui dire pour le consoler d'une si grande douleur, je joignis mes larmes aux siennes, et nous arrivâmes ainsi dans la tristesse à Turin.

Quelques jours après, l'ayant laissé avec ses amis et autres personnes de notre connaissance et de Savoie, je m'en retourne rejoindre mes frères à Suse. Nous y passons le carême, assez tranquillement, dans la ferme persuasion que jamais les Français ne viendraient à bout de s'emparer du Mont-Cenis, que les Piémontais avaient de beaucoup fortifié et qu'ils gardaient exactement.

Cependant, nous apprenons que vers le milieu du mois d'avril ils avaient fait une tentative, mais qu'ils avaient été repoussés et que plusieurs avaient péri par une avalanche.

Les Français, voyant qu'ils ne pouvaient rien tenter contre le Mont-Cenis sans que les Piémontais en fussent avertis par des personnes de Lanslebourg ou de Lanslevillard, prirent et effectuèrent la résolution d'enlever tous les habitants de ces communes et de les conduire au fort de Barraux.

Ainsi, le 20 avril, jour de Pâques, dans la nuit, ils arrivent dans ces deux paroisses, font ouvrir les portes et ordonnent à chacun de faire son équipage et de se disposer à partir. On emmène tout le bétail ; on charge sur des charrettes ce qu'un chacun voulait emporter avec soi, et on force tout le monde à partir.

Cependant la plupart des hommes se sauvent et se cachent, tandis qu'on emmène les femmes et les enfants. Mon frère Martin se réfugie sous des

chevalets, au bord de la rivière ; il y demeure plusieurs heures et y contracte la maladie dont il est mort. Quand il se retire dans sa maison, il la trouve vide ; on lui rapporte que sa femme et ses cinq enfants étaient partis. Mon autre frère le cadet, Alexis, se cache sur le toit de sa maison, et sa servante vient à bout, par son intrépidité, de lui conserver ses deux enfants qu'elle tenait entre ses bras ¹. Ma mère et la belle-mère de mon frère Alexis se trouvaient à Bessans, où elles étaient allées pour satisfaire au devoir pascal, et où se trouvaient encore un prêtre, M. l'abbé Péráz ; c'est ainsi qu'elles évitèrent d'être déportées à Barraux. Quelle dut être leur surprise lorsque, arrivées chez elles, elles virent un tel désastre !

Au premier bruit de cette nouvelle, je ne voulus pas y croire ; je la regardais comme un conte fait à plaisir ; mais quel fut mon étonnement lorsque je vis arriver mon frère Alexis qui avait apporté son fils, âgé d'environ sept ans, sur ses épaules, pour nous le confier, et qui nous apprit toutes les particularités de cette évacuation !

Mon autre frère Martin ne voulut point sortir du territoire de la République ; il coucha plusieurs nuits dans la forêt avec beaucoup d'autres personnes, ou dans des granges, au-dessous de la Ramasse, et alla ensuite rejoindre volontairement sa famille à Barraux.

Ma mère coucha encore quelques nuits à la maison, avec deux filles, nos parentes et voisines ; mais un jour, de grand matin, elles entendent un certain bruit. Elles regardent par la fenêtre de leur chambre et voient des soldats qui venaient encore chercher ceux qui avaient échappé au premier enlèvement. Elles fuient par l'écurie. Au sortir par la porte, les deux filles rencontrent des soldats qui les enlèvent et les emmènent aussitôt. Ma mère, qui n'avait pu aller si vite, s'en apercevant, ferme la porte, mais sans pouvoir mettre le verrou. Les soldats, voyant fermer cette porte, conjecturent qu'il y a encore d'autres personnes, entrent en furie et menacent de tuer toutes celles qu'ils trouveraient. Ma mère a le temps de se cacher, et comme l'écurie est obscure, les soldats sont contraints de monter à la cuisine pour y chercher de la lumière ; pendant ce temps., elle sort et se réfugie dans une autre écurie, où, après quelques instants, elle aperçoit le père des deux filles, ses compagnes, enlevées par les soldats. Elle le lui déclare, et ce pauvre père affligé se met à pleurer en disant qu'il était ainsi châtié pour ses péchés. Les âmes humbles regardent tous les maux comme un juste châtement de Dieu.

De là ma mère, ne voyant plus de sûreté, se détermine à se rendre sur le Mont-Cenis, y joindre son fils Alexis et bien d'autres personnes qui s'étaient réfugiées dans les chalets.

Dès que nous la sûmes au Mont-Cenis, le curé de Saint-Rémy s'y transporta pour la faire descendre à Suse et augmenter le nombre de notre ménage ².

Quelques semaines s'écoulaient, pendant lesquelles les Français se préparent à s'emparer du Mont-Cenis en s'approchant de la Ramasse et en formant des corps de garde dans les montagnes de Lanslevillard, près de la Ramasse.

Enfin, le 14 mai, ils entrent secrètement et dans la nuit au Mont-Cenis, font prisonniers plusieurs centaines de Piémontais et poursuivent les autres qui fuient en désordre.

La plus grande partie des habitants de Lanslebourg et de Lanslevillard, qui s'étaient réfugiés sur le Mont-Cenis, depuis l'évacuation des deux communes, s'enfuient, comme l'armée, en Piémont. Mon frère. Alexis était de ce nombre. Il laisse sa fille, qu'il portait aux bras, à l'hôpital, parce qu'elle l'empêchait d'aller assez vite, pour échapper aux Français, qui lui firent feu dessus dans la plaine de Saint-Nicolas. Il dut à ses jambes et à une muraille de n'être pas blessé. Pour nous, nous n'étions pas sans crainte, quoique éloignés de Suse, parce qu'on craignait que l'ennemi ne s'emparât du fort de la Brunette, qui manquait de différentes provisions, comme de bois, ne s'attendant pas à être ainsi surpris.

Je laisse à penser quelles étaient nos alarmes dans de si tristes circonstances. Dieu seul faisait notre consolation et notre soutien.

Nous continuons dans le même endroit notre économique ménage qui augmentait en nombre, c'est-à-dire se composait de six personnes, savoir : notre mère, nous trois prêtres, Alexis et son fils, sans parler de la servante qui faisait les provisions de bouche et la cuisine. Nous dépensions plus de cent livres par mois, y compris le louage de la maison, qui était de douze livres pour chaque mois ; il nous fallait tout acheter, l'eau exceptée.

Cependant, nous apprenons que dans la Savoie, dite le département du Mont-Blanc, et dans celui de l'Ain, qui est le Bugey, le représentant Albite fait démolir les clochers, renverser les autels, abattre les croix, enlever tous les ornements des églises, les vases sacrés, et exige des prêtres qui avaient eu le malheur de prêter serment l'exhibition des titres de prêtrise et autres titres de bénéfices, de renoncer au sacerdoce, en un mot, d'apostasier.

Quelques-uns, pour avoir refusé, furent traduits en prison ; les autres, c'est-à-dire les apostats, furent réduits à l'état laïque ; mais, grâce à Dieu, le nombre en fut petit.

Dans le mois de mai, M. Michellet, propriétaire de la maison que nous habitions à Château-Pierre, vint à mourir ; son héritier vendit la cassine, et l'acquéreur, voulant la faire valoir par lui-même, vint y résider, ce qui nous obligea à chercher un autre logement.

Le 6 août, nous fûmes habiter clans une cassine de M. Franson, archiprêtre et chanoine de la cathédrale de Suse, dans un lieu dit à la Consola, au-dessus de la ville, du côté des Gravières. En pesant de la paille pour nos lits, heurtant contre une pierre, je m'ouvris le devant de la jambe, ce qui m'obligea de garder le lit pendant quelques semaines. L'hiver que nous avons passé dans cette cassine fut des plus rigoureux. Nous ne pouvions faire le feu que dans la cuisine, qui n'était point propre pour se chauffer ; en sorte que nous nous tenions presque toujours dans l'écurie des mulets de mon frère Alexis, qui travaillait pour l'armée. Les chambres où nous avions nos lits étaient si froides que j'ai passé plus d'une nuit sans pouvoir m'échauffer, quoique je couchasse avec le curé de Saint-Rémy.

Dans cet intervalle, beaucoup de jeunes gens de Savoie passaient en Piémont pour se soustraire à la réquisition militaire que les Français faisaient de tous ceux de l'âge de 18 à 25 ans. Un de ces jeunes gens m'apprit la mort de plusieurs de mes paroissiens sans secours spirituels. Ces nouvelles, jointes à une lettre qu'on avait fait imprimer dans le bref de Suse et qui semblait improuver notre fuite et nous blâmer d'avoir tous abandonné nos ouailles ; de plus, les décisions prises dans des conférences ecclésiastiques à Suse, que si les Français envahissaient le pays, nul curé, au moins, ne pourrait abandonner sa paroisse : toutes ces choses me jetaient dans la crainte d'avoir manqué et de continuer à manquer à mon devoir et me déterminèrent à passer en Savoie, au moins à Pâques. Je ne cessais d'adresser mes vœux au Ciel pour que le Père des lumières daignât m'éclairer et fît naître une occasion favorable d'exécuter mon projet.

Dans le courant du mois de février arrivent à Suse deux jeunes prêtres et vicaires de notre diocèse, MM. Borjon et Chapellaz, pour repasser en Savoie. Ils engagent mon frère, le curé de Saint-Rémy, à se joindre à eux et partent à la fin dudit mois, la première semaine de Carême. C'est alors que s'élevèrent dans mon âme différents sentiments et que, comme dit saint Augustin au sujet de sa conversion, je voulais et ne voulais pas. J'aurais

désiré partir avec ces messieurs, mais je ne voulais pas partir dans ce temps et surtout dans ce temps de jeûne. Je les vis donc partir avec regret, et me confirmai dans la résolution de partir après Pâques. Cependant, dans le commencement du mois de mars, je reçois une lettre de Cuorné, dans laquelle M. Noraz, qui était dangereusement malade, me fait dire de l'aller trouver pour conférer avec moi sur bien des choses qu'il voulait me communiquer avant sa mort. Je crus alors que Dieu n'avait pas voulu que je partisse encore afin de pouvoir consoler un de mes paroissiens dans sa dernière maladie et lui procurer les soulagements spirituels de mon ministère.

Le 10 mars, je pars donc pour Cuorné ; j'y arrive le 11 au soir. On ne peut s'imaginer le plaisir que ressentit le pauvre malade de mon arrivée. Je passai le reste du carême auprès de lui. Je le veillai chaque quatrième nuit. Il voulut se confesser à moi et fit une revue générale de sa vie : nous en avions le temps. Nous nous entretenions souvent de la caducité des biens de ce monde ; il regrettait d'avoir si peu travaillé pour l'unique affaire qui nous intéresse, celle du salut.

Cependant, il semblait se rétablir, et le médecin, qui le voyait deux fois le jour, espérait sa guérison ; mais son heure allait arriver et j'appris, étant déjà en Maurienne, qu'il était mort le 19 mai. Pour moi, je n'attendais que les fêtes de Pâques pour mon départ.

La mort tragique de Robespierre, qui avait voulu se tuer par un coup de pistolet et qui avait été enfin guillotiné après en avoir fait guillotiner tant d'autres, cette mort, jointe au décret de la liberté du culte, émané de la législation française, nous faisait espérer de revoir bientôt la tranquillité dans notre patrie. Plusieurs prêtres de Savoie, de tous les diocèses, s'en retournaient chez eux ; j'en vis passer à Guorné, pendant la semaine sainte, plusieurs du diocèse de Tarentaise. Enfin, le mardi de Pâques, 1^{er} avril, je pris congé de M. Noraz, qui me chargea de bien des choses pour sa famille, et je partis. Etant à Turin, je m'adressai à M. l'abbé Bernard pour m'obtenir un passeport du gouvernement ; mais on me fit répondre qu'on n'en donnait point pour aller chez l'ennemi, et qu'il fallait s'adresser au gouverneur militaire à Suse. Cependant M. l'abbé Troillard venait de recevoir une lettre de notre évêque qui le chargeait de dire à tout prêtre du diocèse de Maurienne qui aurait dessein de rentrer, de ne pas le faire.

Je me rends donc à Suse dans l'intention de faire la volonté de Dieu, en me conformant à celle de mon supérieur, et j'en écris à M. Noraz. Je ne

perds pas néanmoins entièrement la volonté de mon retour. Toujours rêveur et inquiet, je propose de m'adresser à Mgr l'évêque de Suse pour le prier de m'obtenir un passeport du duc d'Aoste, qui résidait là en qualité de général. Mon frère, qui était vicaire général de notre évêque, partageait mon sentiment.

Le 14 avril, je m'adresse donc à l'évêque de Suse, qui me promet de parler au duc et me flatte d'obtenir ce que je demande. L'après-midi, je m'adresse à M. de Revel, aide de camp, qui me fait mon passeport, ainsi que celui de mon frère Alexis.

CHAPITRE IV.

(1795)

Retour en Savoie. — Passage du Mont-Thabor — Rentrée à Epierre. — Persécution et crainte continuelles. — Difficultés et dangers d'exercer le saint ministère.

Le 15 avril, au matin, nous partons mon frère Alexis et moi, de Suse, après ma messe, et après avoir pris des habits de mon frère et m'être fait lier les cheveux que j'entretenais longs depuis longtemps, dans le dessein de ce retour en Savoie.

En passant par Exilles, Sal-Bertran, Oulx et Bardonnèche, nous venons coucher au Mellezet, qui est la dernière paroisse au pied de Vallée-Etroite. Dès le soir, nous disposons tout pour notre voyage du lendemain ; nous nous assurons d'un guide, achetons ce qui nous est nécessaire pour notre nourriture pendant le passage de la montagne, et vers les deux heures après minuit, nous nous mettons en chemin. Dès que nous fûmes à quelque distance du Mellezet, nous trouvons de la neige qui ne portait pas, parce que le temps avait été doux et le ciel couvert. Pendant l'espace d'une demi-lieue, nous entrons dans la neige des deux jambes ; nous avons beaucoup fatigué, et notre guide, perdant courage, nous dit que nous ne pourrions pas traverser la montagne ce jour, d'autant plus que nous allions entrer dans le brouillard. Cependant, sans nous décourager, nous continuons, pendant près d'une heure, à faire de plus grands efforts. Nous arrivons, à la pointe du jour, aux Granges, espèces de montagnes du Mellezet. Le brouillard se dissipe, le ciel est clair, la neige dure. Nous allons vite, et même trop vite, sans nous fatiguer, excepté notre guide, qui, ayant peine à nous suivre, nous dit qu'il ne pouvait aller si vite.

Environ une heure et demie avant d'arriver au sommet de la montagne, jusqu'où il était convenu de nous accompagner, nous lui payons ce que nous lui avions promis ; il nous vend une de ses bouteilles en bois, qui contenait du vin, et nous nous abandonnons ainsi seuls à faire le reste du trajet. Je me flattais de savoir le chemin, parce que nous passions par le

même lieu par où nous avions passé en 1793, lors de notre première fuite en Piémont ; d'ailleurs, il paraissait une légère trace formée par ceux qui avaient passé le jour précédent. Nous trouvâmes au sommet un passeport expédié un jour avant les-nôtres.

Dans la plaine de Bissortes, montagne d'Orelle, nous avons découvert, sur un penchant regardant le midi, une petite étendue de terrain sans neige ; j'y dis mes petites heures, et mon frère y fit un léger sommeil.

Nous continuons notre route, nous entrons dans la forêt, où nous avons plus peiné que partout ailleurs, parce que le chemin était glacé ; nous craignons de tomber à chaque pas. Enfin, vers les trois heures après midi, nous arrivons au-dessus du pont sur l'Arc, en amont de Francoz. Nous nous arrêtons quelque temps, indécis si nous passerions de jour ou si nous attendrions la nuit. Nous prenons la résolution de passer aussitôt, ayant soin de regarder, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, sur la grande route que nous ne faisons que traverser, après avoir passé le pont. Nous montons à Sainte-Marguerite-de-Bonvillard sur Orelle.

De là, le lendemain 17 avril, mon frère part pour Lanslebourg, et j'y demeure quelques jours pour me remettre du voyage qui m'avait roidi les jambes et les cuisses. Je confesse quelques personnes et je célèbre la messe dans une chambre les samedi et dimanche. Il y avait un si grand concours de peuple que l'on avait peine à respirer. Je viens ensuite à Orelle, où je n'osai cependant pas demeurer, parce que les habitants étaient dans la crainte depuis les fêtes de Pâques. Des militaires étaient venus, ce jour, chercher un prêtre, je crois M. Clément, curé de Valmeinier, qui était déjà dans ce canton depuis le commencement de la présente année 1795.

La semaine après mon arrivée en Savoie, je partis d'Orelle pour Mont-Denis ; je passai par un hameau du Thyl, où je couchai et bénis un mariage. Le lendemain, une personne m'accompagne et me conduit à Mont-Denis, en passant par Saint-Martin de la Porte et par les vignes, au-dessus de Saint-Julien. Je séjourne quelques jours à Mont-Denis, j'y confesse presque tout le jour dans la cure, j'y dis la messe dans une chambre où d'autres prêtres avaient déjà célébré, entre autres M. Borjon, qui n'était parti pour le bas diocèse, avec M. Chapellaz, que la semaine avant mon arrivée.

Le 25 avril, jour de Saint-Marc, Jean Clapier, de Saint-Rémy, étant venu à Saint-Jean au marché, apprit qu'un Molin était à Mont-Denis ; ne sachant pas si c'était son curé, il s'y transporta le même jour. Je dois faire observer que mon frère, curé de Saint-Rémy, s'était retiré à Lanslebourg, où il fut

inconnu pendant longtemps, disant la messe dans une chambre d'une maison où il y avait tous les jours des militaires en logement, et qu'il ne vint dans sa paroisse qu'au commencement de juillet de la même année. Le dimanche après midi je partis avec le même Clapier pour Saint-Rémy, en passant par Montendry, hameau de la paroisse d'Hermillon ; là je trouve M. Dupré, qui avait dit la messe en plein air contre le mur d'un bâtiment, et qui faisait le missionnaire dans ces environs.

Nous continuons notre route en passant par le grand chemin, depuis Hermillon jusqu'au pont de la Madeleine, et nous arrivons vers une heure de nuit à Saint-Rémy.

Le 27 j'y séjourne, et le 28, sur le tard, je pars accompagné du même individu. En arrivant au pont d'Epierre, nous voyons passer deux gendarmes venant de la Corbière et se rendant à Epierre pour la correspondance ; nous les laissons passer avant, et je me rends, par derrière le village de Létraz, à la maison de mon beau frère que ma servante habitait ; de là je vais dans une autre maison, où je demeure secrètement dans une chambre quelques jours. Cependant je m'informe où l'on avait mis les saintes espèces, c'est-à-dire le Saint-Sacrement, que j'avais laissé à mon départ dans une pyxide, ainsi que je l'ai dit ci-devant. Le gouvernement ayant demandé, pendant mon absence, les vases sacrés, mes paroissiens avaient eu la sage précaution de déposer les saintes espèces dans un autre vase, qu'ils mirent dans un trou de la muraille de l'église, dont ils fermèrent l'entrée en maçonnerie.

M'étant fait indiquer l'endroit, je m'y transportai avant le jour. Je prends le vase et le porte dans une maison où j'allais célébrer la messe. Quel fut mon étonnement, lorsqu'à l'ouverture de ce vase, je vis les saintes espèces ne paraissant point altérées ! Je fis la gémuflexion, ne doutant point que le Saint-Sacrement n'y fût ; je les consomme à la messe et je ne trouve au goût aucune différence avec l'hostie que je venais de consacrer. J'en bénis le Seigneur et le remercie de n'avoir point quitté mon église paroissiale. Il y avait cependant plus de dix-neuf mois que j'avais quitté ma paroisse ; il est vrai que le vase contenant les saintes espèces avait toujours été dans un lieu sec. Il n'en fut pas ainsi à Saint-Rémy ; le vase qui les renfermait ayant été mis en terre, elles étaient altérées et ne formaient qu'une espèce de poussière, ainsi que me l'a rapporté M. Borjon, qui les avait consommées.

Le 4 mai, il y avait un mariage conclu entre Jean-Baptiste, fils de Michel Albrieux, d'Epierre, et Marie Martin, de La Chapelle. Les époux ignoraient

que je fusse dans le pays ; cependant ils désiraient recevoir la bénédiction nuptiale. Dès que j'en eus avis, je leur fis dire de se tenir prêts pour le troisième jour, au soir ; que je me trouverais dans une maison que je leur indiquais. On ne peut exprimer la surprise qu'ils éprouvèrent en ma voyant. Cependant je les prépare cette nuit, et, avant jour, je leur donne la bénédiction nuptiale, célèbre la messe et les communie. De là, je passe à La Chapelle, sans me laisser voir, autant qu'il était possible ; mais le père de l'époux ci-dessus avait éprouvé un si vif plaisir que le mariage de son fils se fût ainsi célébré, qu'il ne put s'abstenir de le dire quelque part à certaines personnes. Cette rumeur parvint jusqu'aux oreilles des gendarmes de résidence à Epierre, et fut cause que peu de jours après, ils furent à Tigny, hameau de La Chapelle, dans la maison où je me réfugiais quelquefois.

Le lendemain, ils vont de grand matin visiter chez M. Favergeat et cherchent jusque dans le lit des enfants ; en sorte que j'étais presque dans une crainte continuelle. Je me réfugiai chez M. Théodule Coëndet aux Côtes. J'y célébrai dans une maison voisine de celle où je dormais ; mais je n'y étais pas non plus tranquille, parce que la crainte augmentant le danger, on me faisait craindre que les gendarmes n'allassent m'y chercher. J'étais surtout dans une grande inquiétude la veille de l'Ascension. Je priais Dieu de me faire connaître sa volonté et de me faire la grâce de l'accomplir, lorsqu'il vint, par un exprès, un billet de Saint-Rémy dans lequel on me marquait qu'une femme, dangereusement malade, souhaitait recevoir les sacrements. Je regardai cela comme une grâce de Dieu pour me tirer de la crainte où j'étais. Je pars donc la même nuit et j'arrive vers minuit à Saint-Rémy. Je confesse la malade, et dis la messe dans la chapelle de Saint-Claude, quoique interdite ; il n'y avait point de lieu décent dans la maison de la malade ; je porte le Saint-Viatique à celle-ci et lui donne l'extrême-onction ; elle mourut le même jour.

Cependant, comme un jeune maçon m'avait parlé pour se marier à la Corbière, j'allai le même soir en ce lieu. Je dispose les époux au mariage, dans la nuit ; le sommeil m'accablant, je prends environ deux heures de repos. Je bénis l'union avant jour, célèbre la messe dans une chambre et repars à l'aube du jour pour Saint-Rémy, où l'on m'avait préparé, en différents endroits, quatre ou cinq lits.

A peine étais-je endormi au Grivolay, que M. l'abbé Pithoud, de Montgelafrey, arrive et demande à me parler. Bien que j'eusse un extrême besoin de dormir ; cependant, charmé de voir un de mes confrères pour me

confesser, le seul qui fût dans les environs, je me lève et nous venons jusqu'à Saint-Rémy, où nous dînons. M. Pithoud repart en passant par Saint-Etienne ; pour moi je demeure à Saint-Rémy ; j'y confesse et y célèbre la messe, tantôt dans une chambre, tantôt dans la chapelle de Saint-Claude. Le jour de la Fête-Dieu, je l'ai célébrée dans une grande grange ; presque toute la paroisse y assistait. Je revins ensuite au Grivolay, et c'est là, il faut le dire pour leur piété, que j'eus le plus de personnes à confession.

Je repassais cependant par intervalles à Epierre, seul et de nuit. Un jour, étant sur le point de partir, on me fit avertir que les gendarmes m'attendaient sur le pont d'Epierre. Je soupe au Guivolay et ne pars que vers les dix heures. J'allai ainsi seul jusqu'à Tigny de La Chapelle, où j'arrive à minuit. On me dit que le lendemain on devait avoir des militaires en logement ; je reviens aux Côtes, où je ne trouve plus les ornements de la messe, ni mon lit, parce qu'on avait tout caché, dans la crainte d'une visite domiciliaire.

Le 2 juillet, ayant été prié par un exprès, je fus donner la messe à Saint-Etienne de Cuines, dans une chapelle, sous le vocable de la Visitation. Là, je fus prié de la part du citoyen Frasse, aujourd'hui juge de paix, d'aller donner la messe à Saint-Colomban-des-Villards, le second lundi de juillet ; ce que je promis. Jusqu'à ce temps-ci, j'étais seul prêtre dans plusieurs cantons, c'est-à-dire dans ceux de Cuines, y compris Saint-Rémy, d'Argentine et d'Aiguebelle.

Il y avait environ seize ou dix-sept paroisses qui s'adressaient à moi pour des besoins spirituels. Cependant, depuis quelque temps, je sollicitais, par lettres, mon frère, le curé de Saint-Rémy, de se rendre dans sa paroisse. Il n'avait pu le faire jusqu'alors, parce qu'il craignait d'être plus vivement persécuté, à cause d'un héritage qu'il avait fait dans sa paroisse pour l'établissement d'un recteur ou vicaire. Il est vrai qu'il se fiait sur moi pour les besoins indispensables de sa paroisse. Cependant, il s'y rendit dans le commencement de ce mois, et me déchargea de toutes les paroisses de son district. Néanmoins, comme j'avais déjà préparé, dans la paroisse de Saint-Etienne-de-Cuines, deux personnes au mariage, je m'y rends le second lundi de juillet ; je bénis ce mariage et je laisse à mon frère le soin de donner la messe à Saint-Colomban-des-Villards, ainsi que je l'avais promis. Cependant je vais aussi dans cette paroisse après avoir dit la messe à Saint-Etienne. Mon frère donna la première messe, M. Dupré de Montpascal chanta la dernière et fit une procession, chose bien à remarquer, car il n'y

avait point de liberté pour les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment civique ; mais, par une erreur qui nous était favorable, on croyait que nous étions compris dans le décret sur la liberté des cultes, tandis que ce décret était pour toutes les sectes, excepté pour la religion catholique.

A l'ombre de cette erreur, je commence à célébrer publiquement, et, pour être plus à la portée de toutes les paroisses du canton ou district, je donnais, les fêtes et les dimanches, la messe dans la chapelle dite le Temple de la Corbière. Il y avait un monde immense. On y venait non-seulement de toutes les paroisses de la conférence, c'est-à-dire d'Epierre, de La Chapelle, d'Argentine, de Saint-Léger, de Belleville, de Saint-Allian et de Saint-Georges-des-Hurtières ; mais encore d'Aiguebelle, de Mont-Sapey, etc ; les uns par curiosité, comme étant chose extraordinaire, et les autres par piété ; ce qui continua jusqu'à la Nativité de Notre-Dame, au su de tout le monde. Les autres jours de la semaine, quand mon ministère ne m'appelait pas ailleurs, je célébrais dans mon église paroissiale. Il y avait cependant des gendarmes de résidence à Epierre ; mais je m'étais enfin familiarisé avec eux, jusqu'à nous amuser et à manger ensemble. Il est vrai que, quand ils changeaient de résidence, ce qui arrivait assez souvent, je ne me montrais que lorsque je connaissais le caractère et les sentiments des nouveaux venus. Il m'arriva à cette occasion une affaire assez singulière. Une personne, que j'avais connue, vint loger dans la maison de M. Balmain, où je demeurais ordinairement. Je ne voulus pas me montrer ; cependant elle sut que j'étais dans l'endroit. Fâchée apparemment de ce que je ne me fiais pas à elle, elle me dénonça aux gendarmes, qui n'étaient pas des meilleurs. Cependant, cette personne revint quelque temps après dans la même maison, et fut même à la messe à la Corbière. Un gendarme qui se donnait au vin l'ayant su, lui fit publiquement de tels reproches (la traitant d'hypocrite et de traître, et même la menaçant) qu'elle ne revint plus chez M. Balmain. Le gendarme, qui avait été me chercher pour m'arrêter, fit tant qu'il m'aborda et but avec moi, en me déclarant le tout : ce qui démontre qu'il faut avoir de grandes attentions pour ne pas montrer de la défiance, et que la confiance que l'on témoigne à quelqu'un qui ne serait pas porté pour vous est un grand moyen de se l'attacher.

Le 7 août, jour de dimanche, un jeune homme de Montfort, hameau de la paroisse de Randens, m'aborde avant la messe, que j'allais célébrer à la Corbière, me dit que sa mère, étant dangereusement malade, souhaitait que je célébresse une messe pour elle, dont il voulait me donner la rétribution.

Je lui demande si elle ne voulait pas recevoir les sacrements ; il me répond qu'elle le désirerait, mais qu'il n'y avait point de prêtre pour les lui administrer. Cédissant alors sur la simplicité de ces bonnes gens, qui se contentaient de demander une messe, sans penser à recevoir les sacrements, je m'offris à rendre visite à la malade après la messe. Je consacrai pour lui porter le Saint-Viatique, et nous partons. J'administre la malade, qui paraissait assez bonne catholique et qui fut ravie d'une si bonne aventure. Elle mourut quelque temps après. Le lendemain soir, je fus jusqu'à Bonvillaret pour avertir que si on avait besoin de mon ministère, ou pouvait recourir à moi, au moins pour les malades. Je m'adresse à la maison du maire, qu'on m'avait indiquée. Personne ne me connaissait pour prêtre. On me prit pour un homme qui portait des ordres. Ne trouvant pas le maire chez lui, je fus le chercher dans un cellier situé, dans les vignes. Je me fais connaître et je reçois le meilleur accueil.

CHAPITRE V

(1795-1796)

Voyage à Aiton. — Exercice du saint ministère dans les cantons d'Aiguebelle, d'Argentine, de La Chambre et de Saint Etienne-de-Cuines. — Nouveaux dangers. — Rigueurs de la persécution.

Le 9 août, à midi, j'entends une espèce de carillon des cloches d'Aiton. Je m'informe s'il y avait un prêtre qui donnât la messe à Aitou le jour de saint Laurent, patron de cette paroisse. On me répond que le bruit courait qu'on en avait demandé un, et que ce devait être dom Truchet, aumônier des religieuses du Betton, qui avait été conduit à Lorient, port de mer, pour être déporté ; mais qui, après la mort de Robespierre, était revenu dans notre bas diocèse. Curieux de voir ce confesseur de la foi ou tout autre prêtre, parce qu'ils étaient si rares, je m'en vais, le 10, jour de Saint-Laurent, jusqu'à Aiton. Je m'adresse aussi à la maison du maire, qui était à la chasse, je dis à sa femme que je voulais lui parler. Voyant qu'elle était fort indifférente, je fus obligé de me faire connaître. Aussitôt elle fait demander son mari, qui me dit qu'il n'y avait point de prêtre, pour n'avoir su à qui s'adresser ; que, d'ailleurs, il y aurait danger de faire célébrer la messe dans cette paroisse, en ce jour où il y avait beaucoup d'étrangers et même des gendarmes. M'ayant déclaré qu'il avait tous les ornements et qu'il y avait une chapelle près de sa maison, nous convenons que j'y dirais la messe secrètement, pendant que le peuple serait à l'office dans l'église. Cependant, sans me prévenir, il me laisse chez lui et va parler à différentes personnes, leur fait la confidence qu'il y avait un prêtre dans la paroisse. On se consulte si on pourrait, sans danger, lui faire célébrer la messe à l'église ; on parle à un citoyen qu'on craignait et au brigadier des gendarmes d'Aiguebelle, qui se trouvait à Aiton. Tous sur le prétexte du décret de la liberté des cultes, décident qu'on peut faire célébrer la messe dans l'église. Comme on avait tout arrêté, sans m'en avertir, je fus fort surpris en voyant des dames d'Aignevelle venir me faire visite, toujours sans me rien dire de leur projet. Ma surprise, accompagnée d'un peu de crainte, augmenta

lorsque je vis entrer le brigadier des gendarmes, qui demanda où était le curé, bien que je fusse devant lui. On lui dit que c'était moi. Alors il me rassure et m'apprend que je pouvais dire la messe dans l'église, qu'il n'y avait rien à craindre et qu'il répondait de tout. Je me rends à leurs désirs et nous partons pour l'église. On me fait entrer par le clocher, qui communique à la sacristie. On se procure tous les ornements ; je bénis de l'eau ; les chantres entonnent l'ineoi. J'entre dans l'église et monte à l'autel. C'est en ce moment que la surprise de ce peuple fut extrême. Personne ne s'attendait, le matin, à avoir une messe ; la plupart même de ceux qui étaient dans l'église ou dehors ne savaient pas qu'il y eût un prêtre à la sacristie, qui dût dire la messe. Dès qu'on m'aperçut à l'autel, ceux qui étaient au dehors de l'église entrent en foule. Tous les assistants demeurent interdits, plusieurs sont comme ravis. On me rapporta que quelques bonnes âmes, surtout parmi les vieillards, ne firent que répandre des larmes de joie pendant toute la messe, sans faire la moindre prière vocale. Ce qui me surprit, c'est qu'il y avait un très beau pain à bénir, bien orné, quoiqu'il n'y eût pas de prêtre pour le bénir. J'en fis donc la bénédiction. J'allai dîner, avec le gendarme Vallier et un autre, chez le père du premier, dans sa maison de campagne, à la Mure, où je fus encore d'autres fois, quand je passai par là. Le père Vallier est un bon vieillard, infirme, honnête et plein de religion ; il s'était retiré d'Aiguebelle pour n'être pas témoin et quelquefois complice de toutes les abominations que la révolution occasionnait.

Le 15 août, jour de l'Assomption de Notre-Dame, patronne de ma paroisse, j'ai célébré et chanté la messe dans l'église, où s'était assemblée une grande multitude de personnes. Je ne fis que rappeler aux assistants la manière de baptiser. J'ai été dîne chez Mme Balmain, qui avait beaucoup d'étrangers, venus à Epierre pour la messe. Je demeurais, depuis lors, soit à Epierre, soit dans les différentes paroisses voisines, où le besoin des malades m'appelait. Je suppléais les cérémonies du baptême ou bien je rebaptisais sous condition les enfants baptisés pendant l'absence des prêtres. On m'apportait grand nombre de ces enfants à Epierre. J'allais en baptiser d'autres dans les églises de leurs paroisses et même hors de l'église, selon les circonstances. C'est en quoi je puis avoir manqué aux rubriques.

Le 24 août, jour de saint Barthélemy, apôtre, j'avais été prié par Mme Brunier d'aller à sa maison de campagne, à Saint-Georges-des-Hurtières,

pour y entendre la confession de quelques personnes et leur donner la messe, mais je refusai, parce que j'avais promis d'aller à Mont-Sapey. Je me rendis donc en cette paroisse, dont saint Barthélemy est le patron ; j'y chantai la messe, bénis le pain et suppléai les cérémonies du baptême. J'étais partout bien reçu et fêté. De là, je fus à Sainte-Hélène-des-Millières, chez M. Portier. En passant par Bonvillard, j'entendis la confession de deux malades. A mon retour par la même paroisse, je m'aperçus qu'une personne parlait du baptême : je soupçonnai qu'il y avait un enfant nouveau-né qu'on voulait faire baptiser. J'entre et je demande s'il y avait un enfant à baptiser. La personne à qui je m'étais adressé ne me connaissant pas, ne voulut pas me répondre et paraissait dire, par son étonnement, de quoi je m'inquiétais ; mais dès que je lui eus dit qui j'étais, elle en fut bien aise. On porte l'enfant à l'église, et je le baptise solennellement.

Dans le commencement du mois de septembre, il y avait un homme d'Arves, meunier à Epierre, qui avait la fièvre. Je le vis dans sa maladie, que je ne croyais pas dangereuse. Comme on m'avait prié depuis longtemps d'aller donner la messe à Bonvillard, le 3, jour de saint Antonin, patron de la paroisse, on vint me prendre à cheval et je partis. Pendant mon absence, le malade se trouve en danger. On va appeler mon frère à Saint-Rémy ; mais il le trouva mort à son arrivée. Cela m'a fait beaucoup de peine ; je me le reproche encore, parce qu'il n'était pas nécessaire d'aller donner la messe à Bonvillard, d'autant plus que je semblais autoriser par ma présence les abus qui se commettent dans ces sortes de fêtes patronales. Les jeunes gens, en grand nombre, font le pain bénit, s'assemblent dans un cabaret ; on danse tout le jour sur la place publique, et souvent s'ensuivent des querelles et des rixes. Je pris donc, dès ce jour, la résolution de ne plus donner la messe le jour des patrons. Cependant, à Bonvillard, on m'apporta, après midi, une multitude d'enfants de la paroisse et des paroisses voisines. L'église était presque pleine, tant d'enfants que de ceux qui les portaient, et des parrains et des marraines.. Il y avait des enfants dont on doutait de la validité du baptême ; il y en avait d'autres dont ceux qui les avaient baptisés étaient absents. Dans cet embarras, sur l'avis de quelques personnes, je les rebaptisai tous sous condition. Il y en avait environ quatre-vingts. Avant de dire la messe, j'avais béni l'église, parce qu'un capucin y ayant fait les fonctions de curé en qualité d'intrus, je voulais faire voir au peuple qu'elle avait été en quelque sorte profanée. Ce à quoi ont applaudi plusieurs personnes.

Le 8 septembre, après dîner, je partis pour Montgelafrey y trouver M. l'abbé Pithoud. J'étais obligé d'aller à cette paroisse ou à Sainte-Marie-de-Cuines, lorsque j'avais besoin de me réconcilier. Etant dans la plaine, au-dessus d'Epierre, j'entends un homme d'Argentine qui m'appelle et qui venait me demander pour administrer sa femme malade. Je rétrograde et je vais à Argentine, d'où je repars à l'entrée de la nuit. Environ à moitié chemin d'Argentine à Epierre, je rencontre Mme Assier de La Chapelle, qui me prie d'aller avec elle à Aiguebelle, pour y baptiser un enfant de M. Chardonnet, auquel elle devait servir de marraine. N'ayant pas avec moi le saint-chrême, je renvoie à Epierre celui qui l'accompagnait prendre ce qui m'était nécessaire, et je vais à Aiguebelle, où nous arrivons à une heure et demie de la nuit. J'y fais le baptême dans la maison, et, comme le parrain n'était pas arrivé, on me prie de donner mon nom à l'enfant. Le maire, ou officier public, s'était fait une loi de prendre pour témoins, dans l'enregistrement, les parrains et les marraines ; il m'inscrivit donc dans les registres et m'y fit signer, malgré tout ce que je pus lui représenter sur le danger qu'on pouvait courir d'admettre un prêtre proscrit par les lois. Il est vrai qu'il ne mit que mon nom et me désigna par la profession de cultivateur. Quelques jours après, j'allai encore dîner dans la même maison ; je portai le Saint-Viatique à une femme à Aiton. J'allais alors presque sans crainte, parce que je n'avais encore point appris d'arrestation de prêtre. Cependant plusieurs étaient surpris de ma conduite.

Quelque temps après, nous apprenons qu'on parle contre les prêtres à Chambéry. Nous nous croyons en danger. Je cesse de dire la messe à la Corbière. M. Col, curé de Villard-Léger, qui était dans sa paroisse depuis la fin du printemps, vint me trouver et me dit qu'il fallait se cacher, qu'il était parti à dessein de sa paroisse pour faire croire qu'il s'était retiré. Nous allons jusqu'à Saint-Rémy, y rejoindre mon frère ; nous couchons dans une grange. Peu de jours après nous revenons, mais secrètement. Nous partons, avant jour d'Epierre, pour Mont-Sapey, où j'ai béni un mariage, le 23 novembre. De là nous allons à Montgilbert, en passant par Bonvillaret, où nous avons soupé, et après, par Aiguebelle, que nous avons traversée de nuit. Nous avons vu, en cette dernière paroisse, M. le chanoine Brunier, qui, après avoir prêté le premier serment, était demeuré environ treize mois en prison à Chambéry, pour avoir refusé d'apostasier. Il nous parla du désir qu'il avait d'être réconcilié, et nous demanda le moyen de le faire. Quoique nous ayons le pouvoir d'absoudre de tous les cas, même de ceux réservés au

Saint-Siège, nous lui disons que celui dont il désirait être absous était spécialement réservé, qu'il fallait donc s'adresser à notre évêque. Nous arrivâmes bien avant dans la nuit au dernier hameau, dit du Grand-Mont-Gilbert. Le lendemain, nous avons célébré la messe dans une chapelle. A défaut d'aube, nous nous sommes servis de l'habit d'un confrère du Saint Sacrement. Là, nous nous sommes séparés.

M. Cot a passé la montagne et est allé à Montendry ; moi, je vins à Saint-Georges, chez le notaire Parent, où je reçus un grand accueil, et m'en retournai secrètement à Epierre. J'y demeurai encore dans le temps des vendanges, mais sans me produire publiquement. Je donnai néanmoins, le plus souvent les dimanches et les fêtes, la messe à mon peuple, que je faisais avertir de l'heure. Je bénis aussi plusieurs mariages ; les contractants venaient me trouver secrètement, les uns dans la nuit, les autres de grand matin.

Le 11 novembre, je partis avant jour, avec quelques-uns de ceux qui se rendaient à la foire à Aiguebelle ; je vas à Mont-Sapey, où l'on m'attendait. J'y bénis trois mariages. Un homme de Saint-Alban des Hurtières étant venu me demander pour administrer sa mère malade, je consacre une hostie pour lui porter le Saint-Viatique ; j'é la mets dans une tabatière bien propre, revêtue en dedans d'un linge béni : je n'avais pu trouver une pyxide dans toute la conférence. En passant par Argentine, je confesse et communie un malade de l'hostie, que je divise. De là je passe sur le pont d'Argentine, afin de me rendre par Saint-Georges à Saint-Alban, où j'ai administré la malade. Pendant que je la confessais, se présentèrent des militaires qui avaient à parler à son fils, adjoint de l'agent ; mais rien ne parut.

Le 18 novembre, au tomber de la nuit, je vins, avec mon frère, chez M^{me} Balmain, qui nous dit qu'elle avait aperçu quelque chose et qu'il était dangereux de demeurer à Epierre. Nous partons aussitôt et repassons le pont ; nous allons au Merloz, où nous couchons dans une grange. On eut la complaisance de nous donner à chacun un drap. Nous choisissons de la paille d'avoine qui n'était pas encore affaissée, parce qu'elle était nouvellement battue. Dans la nuit, la paille s'étant écartée, je me trouve les reins sur une pierre aiguë d'une voûte qui était dessous, ce qui fut cause que je me levai et me mis à prier dans le creux que j'avais formé dans la paille. Mon frère, m'ayant aperçu dans cet état, me demande ce que je faisais, je lui réponds que je priais, et lui raconte ce qui m'était arrivé dans la nuit.

Nous rions de cette petite aventure, comme de la chose la plus extraordinaire qui pût nous arriver.

Je dis ceci pour faire voir que, malgré la persécution et toutes ses misères, Dieu nous fit la grâce de nous conserver dans la gaîté ; nous regardions toutes ces traverses comme des riens ; nous vivions contents.

Oh ! que Dieu est un bon maître ! il ne laisse pas sans consolation ceux qui sont persécutés pour lui, à l'exemple de son Fils.

Le 8 décembre, jour de la fête de la Conception, je fus dire la messe à Saint-Rémy, parce que mon frère y était menacé ; il la dit à Saint-Léger, où nous demeurions le plus souvent à l'écart. D'ailleurs, nous ne pouvions que nous louer de ce bon peuple, qui nous était attaché, assez discret, et faisait tout pour nous soustraire aux persécuteurs ; mais nous n'y faisions que célébrer la messe et administrer les sacrements aux malades des différentes paroisses qui nous requéraient.

Cependant, je revins à Epierre pour les fêtes de Noël ; je chantai la messe de minuit à Epierre, celle de l'Aurore à Belleville et la dernière à Saint-Alban des Hurtières ; les autres fêtes, je la célébrai à Epierre.

C'est sur la fin de l'année 1795, et surtout au commencement de celle de 1796, que la persécution redouble contre les prêtres, déjà en grand nombre dans la Savoie. Le commissaire du pouvoir exécutif près le département du Mont-Blanc était un Jacobin qui ne cessait d'adresser des proclamations aux communes contre les prêtres sujets à la déportation, qu'il qualifiait du nom de refractaires, de fanatiques.

Je m'acquittais donc des fonctions de mon ministère aussi secrètement qu'il était possible. Je bénis plusieurs mariages, entre autres quatre le jour de la Purification.

Il y avait des parties qui n'étaient pas encore admises à la communion et qui étaient dans une grande ignorance. Je ne savais quel parti prendre ; j'étais pressé par les parents et je craignais de manquer à mon devoir en admettant à la communion des enfants qui étaient dans l'ignorance.

J'ai à gémir tous les jours des fautes que j'ai commises dans ces circonstances.

Le 28 janvier au soir, à peine étais-je couché chez M^{me} Balmain, extrêmement fatigué par plusieurs voyages que j'avais faits en différents endroits pour des malades, que la servante vint me dire qu'on me demandait à Saint-Alban des Hurtières pour un malade. Je m'habille aussitôt et je pars, accompagné de deux personnes. Je confesse la malade, -je dors quelques

instants auprès du feu, et, peu après minuit, je repars pour Epierre. Vers les deux heures, je fus frapper moi-même à presque toutes les portes du village, situé sur là route, pour avertir le peuple que j'allais dire la messe. Tout le monde s'y rendit, parce que c'était le jour de saint François de Sales, second patron de la paroisse. Ce fut la dernière fois que je donnai la messe à mon peuple, jusqu'aux environs de la Pentecôte.

Il semble que Dieu, pour condamner les amusements du carnaval et nous punir de nos fautes en semblables occasions, ait voulu que la persécution commençât ou redoublât en ce temps.

De même qu'en 1793 j'eus avis, le dimanche de la quinquagésime, de la proclamation du 8 février, qui exigeait des prêtres le serment civique ; ainsi, à la même époque de l'année 1796, il survint une nouvelle proclamation de Carelli contre nous. Je bénis encore quelques mariages les derniers jours de ce carnaval, mais très secrètement ; et enfin, le 12 février, vendredi après les Cendres, je quitte ma paroisse et m'en vais à Saint-Léger, dans un hameau appelé le Solliat, au sommet de la paroisse, chez un nommé François Bouvier, qui eut assez de bonté pour me loger, avec mon frère le curé de Saint-Rémy.

Nous faisons collation et couchions chez ce particulier, mais nous dînions chez différents autres, qui nous faisaient célébrer la messe, que nous chantions presque tous les jours.

Ce peuple était fort discret, car il est surprenant que nous ayons chanté régulièrement la messe dans une chapelle, située à l'écart, il est vrai, tandis que les autres prêtres, même dans des montagnes, étaient pour ainsi dire ensevelis, tant ils se tenaient cachés. Il est vrai que nous n'étions pas sans différentes alarmes ; on nous avertissait souvent de nous tenir sur nos gardes.

C'est dans ce temps que l'on m'envoie d'Epierre une proclamation du même Carelli, par laquelle il rappelait différents décrets contre les prêtres déportés qui seraient rentrés sur le territoire de la République, entre autres celui qui prononçait la peine de mort contre ces prêtres et ceux qui leur donneraient asile ; ce décret, rappelé avec sa date, n'avait jamais été mis à exécution. J'en fis part à mon hôte, qui ne s'en effraya pas, et nous nous encourageons mutuellement à la mort par la gloire du martyre. Je passe ainsi tout le carême dans cet endroit.

Le 27 mars, jour de Pâques, nous célébrâmes, mon frère et moi, la messe dans la même chapelle, le peuple y assistait. Ce jour, l'agent, qui ne nous

inquiétait aucunement, fut goûter chez quelqu'un ; on lui fit craindre d'être dénoncé pour permettre à des prêtres de demeurer et de célébrer dans sa commune. Sans nous prévenir ni nous faire avertir, il se lit remettre la clef de la chapelle

Le lundi, jour où il tomba plus de neige qu'en tout l'hiver, je partis, avant mon frère, pour aller dire la messe. Je rencontre en chemin un jeune homme de Saint-Rémy qui me dit que l'agent avait pris la clef de la chapelle et ne voulait plus y laisser célébrer. Malgré cela, je continue mon chemin. Mon frère, qui était un peu après, ayant eu avis de cette défense par le même individu, rétrograde et s'en va dire la messe à Belleville, ayant soin de ne rien révéler de ce qui venait de nous arriver, de crainte qu'on ne lui permît pas non plus de célébrer.

C'est ainsi qu'il fallait agir, afin de pouvoir dire la messe un jour de fête, le lundi de Pâques.

Pour moi, je vais vers la chapelle, je fais demander la clef à l'agent, sous le prétexte d'aller prendre les hosties que j'y avais laissées. L'envoyé tarde longtemps ; je ne me décourage point ; enfin, il arrive avec l'agent qui apportait la clef. Comme il était tard et que le peuple était à l'église pour l'office, je prie l'agent de me laisser encore dire la messe ce jour ; il me le permit, mais il me défendit expressément d'y retourner.

Nous nous réunîmes donc, mon frère et moi, chez notre hôte pour y dîner, et à la tombée de la nuit nous partons, en secouant la poussière de nos pieds, selon que dit notre Sauveur dans l'Evangile : « Si on ne veut pas vous recevoir dans un lieu, excutite pulverem de pedibus vestris in testimonium illis. »

Nous passons le pont d'Epierre et nous allons tenter si ou veut nous recevoir ailleurs.

Nous nous rendîmes à La Chapelle, d'où mon frère repartit peu de jours après pour aller se réfugier à la cure de Saint-Sulpice, où il était à portée pour les pressants besoins de sa paroisse.

Quant à moi, je demeurai encore longtemps à La Chapelle. Comme c'était le temps pascal, bien des personnes s'approchèrent des sacrements. Je célébrais dans une chambre ; je donnai la bénédiction nuptiale à deux conjoints qui étaient déjà unis selon les lois de la République depuis 1794.

Cependant je retourne du côté de Saint-Léger, de Belleville et de Saint-Alban des Hurtières, où depuis un mois régnait une espèce de maladie épidémique. Je me réfugiais presque toujours chez Bouvier et de là j'allais

très souvent à Saint-Alban, jusqu'à deux fois par jour ; je disais la messe à Belleville et portais le Saint-Viatique aux malades ; un grand nombre mourut. Néanmoins cela n'empêchait pas que l'on se divertit et que l'on dansât à l'occasion des mariages. Un jeune homme, qui n'était pas encore admis à la communion, devant épouser une fille du Pontet, avait parlé à M. le curé de La Table pour faire célébrer le mariage : on était convenu du jour ; mais des difficultés étant survenues et ayant fait différer le mariage, les époux ne trouvèrent pas M. le curé le jour où ils voulaient s'épouser.

Cependant la noce était préparée, les parents avaient été invités ; on passa donc le Cucheron pour venir la manger. On s'aperçut que j'étais dans l'endroit pour des malades ; un parent de l'époux vint me parler et me prier de passer à la maison de la noce. J'étais bien aise de m'y rendre ; il était tard, j'avais appétit et je ne savais où aller dîner. Dès que j'approche de la maison, j'entends le son du violon et le bruit de la danse. Alors, transporté d'un mouvement de zèle (était-il selon qu'il doit être je n'en sais rien), je représente à ceux qui m'invitaient à entrer, combien on avait tort de se comporter ainsi, le mariage n'étant pas béni, les prêtres étant dans le plus grand danger, la religion outragée. Je ne voulus point m'arrêter ; j'allai chez un malade, au risque de rester sans dîner.

Cependant ceux de la noce reviennent me chercher ; ils me font apporter quelque chose à manger dans une maison voisine ; ils cessent le bal et promettent de ne plus danser.

L'après-midi, j'examine l'époux sur la religion ; je lui fais le catéchisme, enfin j'entends la confession des deux époux dans une écurie et je promets de revenir à un jour indiqué. Je les mariaï dans l'église de Belleville le 14 avril ; mais sans admettre l'époux à la communion, soit parce qu'il n'était pas assez instruit, soit pour l'engager à s'instruire.

Le 15 mai, jour de la Pentecôte, j'ai commencé à célébrer la messe publiquement, quoique toujours de grand matin. Je faisais dès lors ma résidence à Epierre, chez Mme Balmain, où logeaient les gendarmes de la correspondance, que je voyais et avec lesquels je conversais, des que je connaissais leur humeur. Je bénissais toujours les mariages des personnes de différentes paroisses qui s'adressaient à moi dans ce but, parce qu'il n'y avait encore point de prêtres dans les conférences d'Argentine et d'Aiguebelle. A l'occasion de ces mariages, il arriva un fait singulier. Un Français, habitant d'Argentine, qui avait déjà épousé légalement et valablement une fille avant que je fusse dans le pays, vint me trouver et me

prier de le marier avec une veuve, dont il me dit le nom. Pour m'engager à ne pas différer longtemps de les joindre, il allègue que la veuve était enceinte, ce qui était vrai, et proteste qu'il voudrait plutôt ne pas se marier que de le faire sans l'assistance d'un prêtre. Ils se présentent donc l'un et l'autre en confession, et nous convenons à peu près de l'époque de la célébration du mariage.

Dans cet intervalle, ayant été appelé à Argentine pour un malade, on me parla, par hasard, de l'époux. La personne qui m'en parla croyait qu'il voulait seulement recevoir la bénédiction nuptiale avec sa légitime femme ; mais, lui ayant dit qu'il voulait épouser une veuve que je lui indiquais, elle me répondit qu'il était marié et qu'il en constait par les registres du mariage. Je n'en parlai à personne et j'attendis qu'il revint me trouver, ce qui ne tarda pas.

Je commence par lui dire que je ne le marierais qu'au préalable il m'apportât un certificat de l'officier public du lieu de son domicile, qui constatât son état libre. Il voulait éluder cette demande. Enfin, je lui dis que j'avais appris qu'il avait une femme légitime, il le nie et s'en va.

Il fut trouver le curé de la Table, qui le renvoya au curé de Villard-Léger. Celui-ci lui ayant demandé pourquoi il ne s'était pas adressé à moi il lui répondit que j'étais absent et qu'il n'avait pu me trouver ; il lui fait ensuite les mêmes protestations qu'à moi, c'est-à-dire de ne vouloir jamais se marier que devant un prêtre. M. Cot le pria de se rendre à Montendry avec deux témoins, dont un de Mont-Sapey, qu'il connaissait ; mais il lui fut répondu que ce dernier témoin ne pourrait pas y aller, qu'on en amènerait deux autres.

Les époux se rendirent donc au lieu indiqué, mais avec un seul témoin, qui eut le malheur d'assurer avec serment qu'ils étaient libres ; on affirma au curé que l'autre témoin était venu jusqu'à moitié chemin et qu'il n'avait pu continuer sa marche, à cause d'une indisposition qui lui était survenue.

L'époux était un hypocrite qui n'avait pas son semblable ; il édifia même ceux chez qui il demeura quelques jours à Montendry pour se préparer à recevoir les sacrements.

Enfin le mariage eut lieu : je ne l'appris que longtemps après. M. Cot, à qui je fis connaître les deux époux, en fut au désespoir ; il me chargea d'une lettre de reproches pour le témoin.

Cependant le juge de paix en prit connaissance ; on menaça le malheureux bigame et le témoin ; mais quelle force peuvent avoir les lois

dans un temps de révolution comme celui-ci ? Tout s'assoupit et la chose en demeura là. La légitime femme se plaignit à mon frère, le vicaire général capitulaire, dans le temps qu'il demeurait à Epierre ; mais il ne put y apporter remède parce que nous n'avions aucune existence civile.

CHAPITRE VI

(1796-1797)

Fuite à Saint-Sorlin d'Arves. — Retour à Epierre. — Arrestation de plusieurs prêtres et nouvelles rigueurs. — Voyage à Lanslebourg. — Rentrée dans le diocèse d'un grand nombre de prêtres.

Je continuai à célébrer la messe dans l'église d'Epierre jusque vers le milieu de juillet. C'était presque malgré l'agent et l'adjoint de la commune, qui me disaient de varier l'heure pour qu'il n'y eût pas tant d'étrangers. Il venait des personnes de presque toutes les paroisses voisines. Les administrateurs de ces paroisses recevaient toujours des circulaires contre les prêtres ; comme j'étais le seul dans le canton, ils les renvoyaient à l'agent d'Epierre, en lui disant qu'elles le regardaient particulièrement.

On prit enfin un arrêté pour m'engager à cesser de dire la messe ou à varier l'heure. Je saisis cette occasion pour aller à Saint-Sorlin-d'Arves, avec M. Balmain. En passant par les paroisses des Villards, je m'informai du curé de Sainte-Marie-de-Cuines, qui s'y trouvait. Je le demandai par son prénom afin qu'on ne fit pas de difficulté pour m'indiquer le lieu de sa retraite ; une femme à qui je m'adressais me dit qu'elle ne connaissait point cet homme ; je l'assurai que j'étais prêtre moi-même, en lui montrant mon bréviaire ; elle me repartit que d'autres que des prêtres pouvaient avoir des bréviaires ; lui ayant dit que je voulais me confesser, elle me répliqua que ce n'était pas des gens comme moi qui avaient cette volonté ; qu'après tout je pouvais me confesser à mon compagnon. Enfin, nous n'avons rien pu savoir du curé, parce qu'on nous prenait pour des patriotes et peut-être pour des gendarmes, d'autant plus que j'avais un habit bleu doublé en rouge.

La même chose m'arriva à Montendry où je demandais M. Cot ; si je n'avais pas eu un bréviaire et une boîte d'hosties, jamais je n'aurais pu savoir le lieu de son refuge.

Je demurai une huitaine de jours à Saint-Sorlin et je revins avec M. Charpin, curé de Mont-Sapey, qui était arrivé de Piémont depuis un mois. Je l'engageai à rentrer dans sa paroisse qui l'attendait depuis si longtemps.

Vers la même époque était aussi arrivé M. Gellon, curé de Bonvillaret, et quelque temps après M. Brun, curé du Pontet ; ce qui me déchargea du canton d'Aiguebelle et en partie des Hurtières. Cependant, je m'aperçus que le prétendu arrêté pris contre moi était une feinte ; je continuai donc à dire la messe publiquement et à prêcher ou instruire.

Au commencement d'octobre arriva aussi du Piémont M Portaz, curé de Belleville, mais pour son malheur. Ne pouvant pas demeurer dans sa paroisse, pour ne savoir où loger, il demeurait chez son frère, à La Chapelle, et allait tous les dimanches donner la messe à Belleville. Le 22 novembre, ayant béni un mariage et se retirant sur le soir à La Chapelle, il rencontre près du pont d'Epierre, le nommé Dallières, capitaine des gendarmes, avec Gilbert, ci-devant secrétaire d'intendance. Ce dernier, ayant reconnu le curé, doit l'avoir dénoncé à Dallières, qui rétrograde, l'arrête et le conduit, sabre nu, chez Mme Balmain, aux gendarmes.

Pour moi, j'étais en ce moment dans l'église d'Epierre, revêtu de la soutanelle, du surplis et de l'étole, prêt à faire un baptême ; j'attendais, au pied de l'autel, l'enfant à baptiser, lorsque j'entends un homme entrer, tout essoufflé, dans l'église. Lui ayant demandé ce qu'il y avait, il me crie : Sauvez-vous ! les gendarmes sont ici ; ils viennent d'arrêter le curé de Belleville. Je me précipite dans la sacristie ; je jette l'étole, le surplis et la soutanelle, et me sauve. M'étant ensuite informé de quoi il s'agissait, dès qu'on me l'eut dit, je me rassure, je fais le baptême, et à la nuit tombante, je vais chez Mme Balmain. Après souper, je fus parler à M. Portaz, que l'on avait conduit dans une maison voisine. Je l'encourage et lui fais espérer son évasion pendant la nuit ; mais les gendarmes menacèrent tant l'agent, l'adjoint et six personnes qu'ils avaient placées pour le garder, qu'il ne fut pas possible de l'en tirer.

Il partit le lendemain à cheval, accompagné de deux gendarmes ; il fut traduit dans les prisons de Chambéry, où il demeura longtemps seul prêtre, parce que ceux de la Savoie, qui avaient été arrêtés auparavant, s'étaient tous échappés. De ce nombre était M. Bérard, docteur, de Saint-Jean de Maurienne, qui avait été arrêté par le même Dallières, environ une année auparavant. M. Damé, recteur de Lanslebourg, avait aussi été arrêté en cette paroisse l'hiver précédent par l'ordre du général Pouget ; mais il ne demeura que quelques mois en prison ; l'ex-général Caffoz, qu'il avait connu à Lanslebourg, lorsque nous quittâmes la Savoie pour nous réfugier en Piémont, avait obtenu son élargissement, on ne sait par quel moyen.

Voilà donc trois prêtres de notre diocèse qui ont été en prison pour la foi, sans parler de M. Chapellet, sexagénaire, curé de Coise, de M. Boniface, curé de Presle, et de dom Truchet, religieux de Tamié et aumônier des Dames du Betton. Ces deux derniers ont été jusqu'à Lorient, pour être déportés à la Guyane ; mais, à la mort de Robespierre, ils furent renvoyés dans leur patrie. M. Boniface passa ensuite en Piémont et mourut à Verceil. Quant à M. Chapellet, élargi déjà deux fois, il était arrêté pour la troisième fois : Hic est ergo confessor fidei.

Malgré l'arrestation de M. le curé de Belleville, je continuais toujours mes fonctions, et me trouvais de nouveau seul dans le canton, soit dans la conférence. Je baptisais beaucoup d'enfants de différentes paroisses, qu'on m'apportait à Epierre ; depuis le mois d'octobre de la courante année, je les ai tous enregistrés dans le livre de ma paroisse.

Les premiers jours de l'année 1797, M. Filliol, curé d'Hermillon, fut arrêté dans sa paroisse et conduit jusqu'à Aiguebelle, d'où il s'échappa. Il repassa ici le jour de l'Épiphanie, au moment qu'on appelait pour la messe. On me donna cette nouvelle à la sacristie, elle me réjouit extrêmement et j'en remerciai le Seigneur ; mais M. Filliol me fit avertir de ne plus faire sonner ; que Dallières l'avait accusé de pareille chose, comme contraire aux lois.

Dans cette saison, nous étions toujours plus inquiétés et poursuivis. Le commissaire de notre canton ne cessait de se plaindre de ce que je demeurais dans la république contre les lois. Les administrateurs disaient qu'ils seraient tranquilles si je n'y étais pas ; c'est-à-dire, qu'ils préféreraient leur tranquillité à l'avantage et au bonheur d'avoir un ministre de Jésus-Christ pour administrer les sacrements aux malades.

L'agent de ma paroisse m'en avertit et me prie de m'éloigner pour quelques jours. J'obéis ; mais avant de partir, j'écrivis au commissaire, en lui représentant que j'étais surpris que dans tous les autres cantons il y eût des prêtres et même en grand nombre, et qu'on ne voulût pas me souffrir, seul, dans celui-ci ; que je ne savais pas quels grands crimes avait commis ce peuple, pour être ainsi privé des secours spirituels, dont le peuple des autres cantons avait le bonheur de jouir ; enfin, j'ajoutai que je partais, mais que ce ne serait pas pour longtemps ; que ma conscience, mon devoir et la charité chrétienne ne me permettaient pas d'abandonner sept paroisses ou communes.

J'allai donc à Montgelafrey, où je ne demurai que quelques jours. Je fus ensuite à La Chapelle, où je demurai quelque temps.

A cette époque, le plus grand nombre des prêtres du diocèse s'étaient repatriés, mais il n'y en avait aucun pour le canton d'Argentine. J'écrivais fréquemment à mon frère le chanoine, qui avait été nommé vicaire général capitulaire, avec M. Rogès. Celui-ci était à Avigliana ; mon frè résidait encore à Suse.

Je dois faire observer que notre évêque, Mgr Compans de Brichanteau, étant mort le 27 août 1796, dans le diocèse de Biella, le 7 novembre de la même année, le chapitre de Maurienne, réuni en assemblée dans une paroisse près de Saint-Ambroise, dans le diocèse de Suse, nomma les susdits chanoines Rogès et Molin, vicaires capitulaires.

J'écrivais donc souvent à mon frère ; je me plaignais de demeurer seul chargé de toutes les paroisses de la conférence et le priais de m'envoyer un prêtre. Il n'y avait que le curé de La Chapelle, encore à Verceil, qui pût venir me seconder ; pour les autres, ayant eu la faiblesse de prêter le serment exigé par la République, il n'était pas à propos de les renvoyer, du moins aussitôt, dans leurs paroisses. Il est vrai que celui de Saint-Léger s'était rétracté dans le temps prescrit par le Saint-Père ; mais son âge avancé ne lui permettait pas de faire des fatigues. Celui de Saint-Alban-des-Hurtières était chez ses parents et n'a été réhabilité que cette année 1797 ; il était demeuré environ treize mois en prison pour avoir refusé de prêter le serment exigé par le représentant Albite, c'est-à-dire d'apostasier et de regarder le sacerdoce comme un métier. Celui d'Argentine était aussi en Piémont, et quoique réhabilité dans ce pays, il y avait encore bien des choses à faire pour qu'il pût exercer les fonctions du saint ministère dans sa paroisse. Enfin, celui de Saint-Georges-des-Hurtières avait des affaires encore plus compliquées..... Il y a dans ce curé beaucoup de simplicité, de crainte.

Sur mes instances pour avoir un. prêtre dans la conférence, mon frère m'écrit de m'adresser, de sa part, à M. Tardy, de Saint-Colomban-des-Villards, qui avait été ordonné prêtre en Piémont et qui s'était repatrié depuis peu ; de le prier de venir résider à Saint-Alban-des-Hurtières. Il y vint en effet, sur ma prière, dans le mois de février, et me déchargea ainsi des trois paroisses des Hurtières : il ne me restait plus que Saint-Léger, La Chapelle et Argentine, outre ma paroisse. M. Tardy est un des meilleurs

sujets de notre diocèse. Il me consultait souvent et n'osait rien faire sans m'avertir.

Quoique les patriotes m'aient accusé de lui avoir fait la leçon, j'avoue ingénûment que j'ai plus appris de lui que je ne lui ai enseigné, en fait de science et de direction.

Quelque temps après Pâques, il alla à Saint-Colomban voir ses parents, et quoiqu'il n'y demeurât qu'une semaine, je fis, pendant son absence, peut-être plus de voyages dans les paroisses voisines pour des malades, que je n'en avais fait auparavant ; ce qui me détermina à écrire de nouveau à mon frère pour qu'il envoyât quelques autres prêtres dans ce canton.

Ayant ouï dire que le chanoine Collet, ci-devant professeur d'humanités, désirait se repatrier pour s'employer au salut des âmes, je le demandai spécialement pour la paroisse d'Argentine ; je parlais aussi du curé de La Chapelle, qui pouvait de même se repatrier et desservir sa paroisse.

Dans cet intervalle, j'apprends que mon frère Martin est dangereusement malade, et que ma mère est aussi souffrante ; qu'eu égard à son grand âge, on craint pour les jours de la seconde. On nous écrit de Lanslebourg, à mon frère de Saint-Rémy et à moi, de partir aussitôt si nous voulons encore les voir ; c'est ce que nous faisons vers le milieu du mois de mai. Je fus joindre mon frère à Saint-Rémy, d'où nous partons sur le tard, pour arriver de nuit à Saint-Jean de Maurienne, le seul endroit que nous craignons, et où nous n'osions pas nous produire en public. Nous repartons de cette ville de grand matin, passons par la grande route et arrivons à Lanslebourg, sans être arrêtés ni inquiétés nulle part, quoique dépourvus de passeport. La maladie de notre mère et de notre frère ne paraissant pas dangereuse, nous repartons après cinq jours, en passant par la même route, et nous rentrons dans nos paroisses pour le dimanche. Nous n'avons ainsi manqué qu'un dimanche de donner la messe, ce que nous avons cru pouvoir faire, soit par motif de piété envers notre mère, soit parce que nos paroisses ne nous fournissent presque rien. Pendant tout mon séjour secret à Epierre, c'est Madame Balmain qui m'a donné la nourriture, Cependant j'ai toujours appliqué, les dimanches et les fêtes, la messe pour ma paroisse, soit pendant mon séjour en Piémont, soit depuis mon retour en Savoie. Notre Saint-Père le Pape consulté à ce sujet, avait néanmoins dispensé les curés de cette obligation, pourvu qu'ils l'appliquassent six jours dans l'année, savoir : les jours de Noël, de Pâques, de Pentecôte, les fêtes de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de l'Assomption et de tous les Saints.

Enfin, je fus exaucé : M. Collet arriva au commencement de juin à Epierre, disposé à aller dans la paroisse que je souhaiterais, me disant que les supérieurs l'avaient envoyé pour travailler dans cette conférence. Mon désir était qu'il allât à Argentine ; mais il y avait encore beaucoup d'obstacles à surmonter. Le plus grand nombre des paroissiens ne désiraient qu'un prêtre, quel qu'il fût ; mais quelques-uns en voulaient un de leur choix ; d'autres, quoiqu'en petit nombre, n'en voulaient point. Il y avait en outre des patriotes dans cette commune, où la messe n'avait plus été redite depuis plusieurs années, et où ne se trouvait plus de calice. Le peuple craignait qu'il arrivât malheur au prêtre. M. Collet s'en fut donc à Saint-Léger, le 3 juin, veille de la Pentecôte ; il s'y fixa jusqu'à ce qu'il fût possible de l'introduire à Argentine.

Dans cet intervalle, je fis plusieurs voyages en cette commune ; je parlai à différentes personnes pour les déterminer à demander ou à recevoir M. Collet, dont je leur faisais l'éloge, sans le flatter. Enfin, le jour de Saint-Jean-Baptiste, patron de la paroisse, approchant, grand nombre de personnes, qui désiraient avoir une messe ce jour, députèrent deux personnes pour avoir le prêtre dont je leur avais parlé. Je fus avec ces deux députés à Saint-Léger y trouver M. Collet, qui, pour de justes raisons, ne jugea pas à propos d'aller à Argentine ce jour ; mais il promit de s'y rendre au commencement de juillet, ce qu'il fit en effet.

Cependant, je n'étais pas encore content. Je demande de nouveau le curé de La Chapelle, au nom de l'agent de cette commune. Je sollicitais aussi mon frère le grand-vicaire de passer en Savoie. Je lui écrivis que c'était le vœu des prêtres en général ; je lui marque de plus qu'il pourrait se joindre à moi, et qu'ici il serait à portée de pourvoir aux besoins du diocèse, se trouvant à peu près au centre. Il se rend enfin à mes représentations et j'étais au comble de mes désirs. Un jour, je fus me promener jusqu'à la cure de Saint-Sulpice, où résidait le curé de Saint-Rémy ; j'y trouve mon frère le grand vicaire, avec plusieurs autres prêtres ; en sorte que nous nous rencontrons dix à onze, sans dessein. Je repars avec mon frère, avec le curé de Saint-Jean-Pied-Gauthier et MM. Borjon et Chappellaz ; nous venons tous souper et coucher chez Madame Balmain. Le lendemain, les prêtres qui nous avaient accompagnés nous sollicitent d'aller voir dans le bas diocèse. Nous nous rendons à leurs désirs et nous partons tous cinq, en passant par la grande route. Nous allons déjeuner chez M. Piot, maître de poste à Aiguebelle. Nous ne croyions plus être en temps de persécution, mais avoir

recouvré notre liberté. Bien que les lois qui avaient été portées contre nous ne fussent point encore révoquées, nous nous flattions qu'elles le seraient sous peu, ainsi que les nouvelles politiques nous le faisaient espérer.

Etant de retour à Epierre, mon frère, le grand-vicaire, alla jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne. N'ayant pu, pour de justes motifs, s'y fixer, il revint à Epierre. Nous demeurons encore quelques jours chez Mme Balmain. Enfin, le 22 juillet, jour de la Madeleine, nous commençons notre ménage dans la cure ; j'y fais monter trois lits, et nous vivons économiquement. Il se passait peu de jours que nous n'eussions quelqu'un à dîner, parce qu'un grand nombre de prêtres avaient besoin de parler au grand-vicaire.

CHAPITRE VII

(1797-1798)

Décrets des 18 et 19 fructidor. - Nécessité de se cacher. — Difficultés et danger d'exercer le saint ministère. — Perquisitions et poursuites. — Prêtres arrêtés. — Visite domiciliaire dans tout le département. — Construction d'une chapelle en bois et exercice du saint ministère en montagne.

Cependant nous nous étions fait grandement illusion sur notre sort futur ; nous pensions avoir recouvré notre ancienne liberté, tandis qu'une nouvelle persécution surgit et menace de durer longtemps ; peut-être même que notre sainte religion ne se rétablira plus dans notre pays. Tous les bons catholiques en gémissent.

Sur le commencement de septembre, nous allâmes, mon frère et moi, trouver M. Cot, curé de Villard-Léger. Nous avons vu, en passant, M. Brun, curé du Pontet, qui résidait dans la cure, ainsi que M. Cot, dans celle de Villard-Léger. En revenant, nous passons par Montendry y voir M. Barraz. En approchant du village, nous rencontrons un homme qui connaissait M. Cot, et à qui il donne pour nouvelle qu'il s'était passé quelque événement critique à Paris. Cette nouvelle me frappa ; je craignais quelque chose de sinistre pour la religion et pour nous, parce que semblables malheurs étaient déjà arrivés dans ce mois. Nous revenons, par le petit Cucheron, descendre à Saint-Georges-des-Hurtières ; nous parlons à différentes personnes pour les engager à demander un prêtre ; nous nous adressons, en dernier lieu, à un M. Grosset, qui avait réellement envie d'en avoir un. Tandis que nous parlions avec lui du logement et de l'entretien, survint un de ses fils, qui nous dit que Michel Parent, arrivant de Saint-Alban-des-Hurtières, parlait d'un décret, émané du Corps législatif, qui condamnait tous les prêtres réfractaires et sujets à la déportation, à sortir de la République. Cette nouvelle nous accable. Cependant, voulant en savoir davantage, nous passons chez le notaire Foray, à Saint-Alban, pour nous informer à fond de ce décret. Nous entrons hardiment, et j'aperçois aussitôt un citoyen, un

sabre, etc. Je ne doute pas que ce soit un gendarme, et même Dallières. Je m'en assure par la conversation que nous eûmes ensemble. Je le craignais et le fuyais ; mais je ne le connaissais pas encore. Il nous raconte avec emphase ce qui a donné lieu au décret précité, et nous dit que nous avons quinze jours pour sortir de la République, ainsi que les émigrés, qui y étaient rentrés en grand nombre, croyant toucher à la fin de la révolution, à cause de la modération du gouvernement.

Par décrets des 18 et 19 fructidor, c'est-à-dire des 4 et 5 septembre, le Corps législatif, soit le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens, conjointement avec le Directoire, condamna à la déportation deux directeurs et plusieurs membres des deux conseils ; il en destitua plusieurs autres, et cela contre les lois qu'ils avaient faites eux-mêmes, puisqu'on ne fit point leur procès. On les accusa vaguement, ainsi que les prêtres et les émigrés, d'avoir voulu détruire la République et d'être d'accord avec les puissances ennemies et le prétendant à la couronne. Les accusateurs promirent de donner des preuves de ce qu'ils avançaient, mais ils n'en ont rien fait.

Nous prenons congé du citoyen Dallières ; je lui dis, en partant et sans laisser paraître l'agitation de mon esprit, que, puisque nous avons quinze jours, nous aviserions, pendant ce temps, à ce que nous aurions à faire.

De retour à Epierre, nous pensons au parti que nous devons prendre. Beaucoup de nos confrères viennent nous trouver. Les uns se retirèrent ensuite chez leurs parents ; d'autres, mais en petit nombre, retournèrent en Piémont. Monsieur Tardy, averti par l'agent de la commune, se retire aux Villards ; M. Collet pense aussi à se réfugier chez son père ; pour moi, je me détermine à recommencer le train de vie que j'avais mené pendant deux ans et demi, depuis que j'étais rentré en Savoie ; mais j'étais en peine de mon frère le grand-vicaire, qui serait plus particulièrement persécuté et qui n'aurait pu faire comme nous.

Quelques jours après, passe M. le curé de Châteauneuf, qui se retirait aussi chez son père à Montaymont. Mon frère part avec lui, et je demeure seul dans la cure avec notre servante. Ceci s'est passé dans la semaine des Quatre-Temps de septembre, vers le 18 de ce mois. Cependant je propose à M. le chanoine Collet de demeurer avec moi et de chercher quelque retraite dans une montagne, pour être utiles au moins aux malades du canton. Comme c'est un prêtre fort zélé, il se rend à ma proposition. Nous cherchons une retraite et pensons nous réfugier à Belle-Combe, sur le

territoire d'Argentine, à mi-montagne ; mais nous craignons d'y être aussitôt aperçus, et par conséquent arrêtés. Nous avons connu, dans la suite, que cela nous serait arrivé, grâce à quelques bons patriotes de cette commune. Nous nous déterminons donc à aller chez M. Bouvier, à Saint-Léger, où j'avais déjà demeuré en 1796, ainsi que je l'ai rapporté ci-dessus.

Cependant, ignorant ce que mon frère était devenu, le croyant à Montaymont, nous y allâmes pour le voir ; mais il n'y était demeuré que peu de jours, parce que les prêtres du lieu craignaient la persécution particulière contre eux, si on s'était aperçu que d'autres prêtres et surtout le grand-vicaire s'y fussent réfugiés. Mon frère était donc retourné à Saint-Sulpice avec le curé de Saint-Rémy, où il demeura quelques mois, mais en cachette. De Montaymont, nous allons voir M. Rey à Montpascal, et de là nous revenons à Saint-Léger.

Le 30 décembre, nous convînmes de notre pension. Nous célébrions dans un appartement, mais trop publiquement, ce qui fut cause qu'on vint nous y chercher. Pendant le mois d'octobre, nous aidions à vendanger et à ramasser des châtaignes, métier que j'avais déjà fait, en 1795, avec mon frère le curé de Saint-Rémy. Le troisième dimanche d'octobre, je vins encore donner la messe à ma paroisse et recommander à mes paroissiens ce que j'avais oublié de leur dire lorsque je la leur donnai la dernière fois en septembre. Je venais néanmoins souvent à Epierre. J'y fis plusieurs baptêmes solennels, mais de nuit et dans l'église.

Au commencement de décembre, M. Collet disait la messe, un jour de fête, dans le lieu que nous avions choisi (moi je la célébrais souvent ailleurs). Plusieurs étrangers, qui allaient à la chasse, s'en étant aperçus, se mirent à genoux, mais hors de la chambre. Le propriétaire de la maison leur ayant fait des reproches de ce qu'ils demeuraient dehors, un d'eux, choqué de ces reproches ou par imprudence, en lit part à M. R..., agent de Belleville, qui, de son côté, en parla à l'administration, disant qu'il y avait des prêtres dans une telle maison de Saint-Léger, qu'ils y célébraient. Bien que le commissaire ne répondit rien, faisant semblant de ne pas y faire attention, cependant nous commençons à craindre et à penser à changer de retraite. Dans une séance postérieure, on revint sur le même sujet. Alors le commissaire, ne pouvant plus se taire sans se compromettre, dit qu'il fallait faire une dénonciation en règle. On la fit, et on manifesta l'intention d'aller nous arrêter le même jour, soit la nuit suivante ; mais le commissaire s'y opposa, en disant qu'on irait lorsqu'il en donnerait l'ordre. Toutes ces

choses nous ayant été rapportées, nous démontons l'autel, et je fais reporter les ornements à Epierre, où je me tenais le plus souvent. Je fis dire un jour à monsieur Collet de venir me joindre, à l'entrée de la nuit, au pont d'Epierre, où nous nous trouvâmes. Je le priai de venir à l'église, où quelques personnes l'attendaient pour se confesser, entre autres M. Favergeat, à qui il était arrivé une étrange affaire.

Le 18 fructidor, le Corps législatif ayant annulé toutes les nominations faites dans les assemblées communales et électorales au mois d'avril de la présente année, l'agent et l'adjoint d'Epierre furent destitués, et on nomma pour agent M. Favergeat. Celui-ci ne voulait pas accepter, malgré les sollicitations du commissaire. Il me fit part de son embarras. Je lui dis qu'il pouvait absolument refuser, et que personne ne pouvait l'y contraindre ; qu'il pouvait même alléguer que sa conscience ne lui permettait pas d'accepter une place où l'on était exposé à faire bien des choses contre la religion catholique, qu'il voulait toujours professer. Le bon Favergeat, ne consultant que sa conscience, met sa démission par écrit et y marque qu'il est catholique, apostolique et romain ; qu'il veut avoir recours au ministère d'un prêtre, dût-il être obligé de passer les montagnes pour le trouver.

Il s'en va à la séance ; on le presse de prêter le serment qu'on exige de toutes les autorités constituées ; il s'y refuse et rappelle à l'assemblée qu'il avait donné sa démission ; on ne veut pas l'entendre, alors il présente sa démission écrite, telle que je l'ai fait connaître, et se retire. Tous les assistants le blâment d'avoir écrit semblables choses dans sa démission, et lui en font craindre les suites ; il répond qu'il est libre, et que si c'était à faire il le ferait encore. Ayant ainsi professé publiquement sa foi, il n'y avait plus d'obstacle pour l'admettre à la participation des sacrements. Nous entendîmes donc ce soir la confession de quelques personnes, et le lendemain, avant jour, nous disons la messe dans l'église d'Epierre et nous les communions.

C'est à cette occasion que nous avons reconnu la protection spéciale de Dieu à notre égard ; il voulut encore nous conserver, notre heure n'était pas encore arrivée. Tandis que nous étions à l'église, arrivent chez Bouvier, à Saint-Léger, dix-huit satellites, au nombre desquels étaient quatre gendarmes ; les autres étaient des gardes nationaux d'Argentine, de Saint-Georges, de Saint-Alban des Hurtières et de Belleville ; les agents d'Argentine et de Belleville les accompagnaient. Ils arrivent avant jour, cernent la maison Bouvier et se font ouvrir aussitôt, malgré l'absence de

l'agent de la commune, ce qui était contraire aux lois. Ils visitent et fouillent partout. Ne nous trouvant pas, ils menacent Bouvier, et ayant découvert quelques effets de M. Collet et un surplis, ils verbalisent contre lui Pour avoir logé des prêtres. Il est cité ensuite devant le juge de paix ; on entend des témoins qui ne l'ont pas chargé ; le procès est porté au district de Saint-Jean de Maurienne ; enfin il en fut quitte pour quelques embarras et quelque peu de frais. Si on avait pu établir qu'on avait dit la messe chez lui, il aurait été condamné à quelques cents francs d'amende et à deux ans de fers. Heureux s'il eût souffert ces choses pour Dieu !

Cependant M. Collet, qui avait dit la messe le premier, part d'Epierre à la pointe du jour pour se rendre à Saint-Léger pour y faire le catéchisme. Inspiré d'en haut, il ne passa pas chez Bouvier ; s'il y était passé, il aurait certainement rencontré nos satellites, qui ne l'auraient pas laissé échapper. Tant il est vrai que si Dieu veut nous conserver, nous pouvons défier tous nos ennemis ; mais aussi, quand notre heure sera venue, nous serons arrêtés, malgré toutes les précautions que nous pourrions prendre ; il faut donc mettre son sort entre les mains de Dieu et dire : Si Deus pro nobis, quis contra nos.

Pour moi, je fus le même jour à La Chapelle, et c'est là que j'appris, par des exprès qu'on nous envoya, que des gendarmes et autres étaient à Epierre pour me chercher ; à mon retour, je sus tout ce qui s'était passé. Je remerciai Dieu et me tins toujours plus sur mes gardes. Comme nous approchions de Noël et que je craignais de célébrer la messe à l'église, parce qu'on s'en apercevrait, je résolus de la dire dans une chambre ; comme il s'y trouva douze à quinze personnes, la chose se sut, mais ne fit pas d'éclat. Je ne sortais presque jamais.

Le dernier jour de cette année 1797, à peine étais-je couché, vers les dix heures, qu'on vint m'avertir que M. Collet était arrivé et que le bruit courait qu'on devait faire une seconde visite à Epierre, surtout dans certaines maisons où l'on nous soupçonnait. Ayant un peu réfléchi, je m'habille et vais rejoindre M. Collet dans une maison où je n'avais encore jamais couché et que l'on ne soupçonnerait pas ; nous y avons passé la nuit.

Le 1^{er} janvier, nous sortîmes avant jour, M. Collet et moi, de l'endroit où nous avions couché, et, en attendant le départ de quelques gendarmes de passage à Epierre, nous nous réfugions dans une grange voisine de la maison où nous devions dire la messe. Dès que les gendarmes furent partis, nous entrons dans la maison et y célébrons. Je cessai, dans la suite, de dire

la messe dans cet endroit, parce que j'appris qu'on en parlait dans la paroisse. Nous étions donc errants, sans savoir où nous réfugier. Seigneur, ne nous abandonnez pas ! Sur ces entrefaites, un frère de M. Collet vint le trouver pour l'engager à se retirer chez leur père ; mais il refusa d'abord. Lui ayant ensuite représenté moi-même que nous ne savions où nous réfugier, qu'il serait à propos de s'éloigner pour quelque temps, afin de faire naître le bruit de notre fuite du lieu ; que par ce moyen la fureur de la persécution pourrait diminuer, il se rendit à mes représentations et partit de Saint-Léger le jour de l'Epiphanie, après avoir administré les sacrements à une malade. Ainsi, nous nous séparons, peut-être pour toujours ; cependant je conserve l'espérance qu'il me rejoindra sous peu.

Par ce départ, je me trouvai chargé de nouveau de toutes les paroisses du canton, sauf de celle de La Chappelle où le curé résidait encore. M. le curé da Saint-Léger s'était retiré chez lui, à La Chapelle ; celui de Belleville, échappé récemment des prisons de Chambéry avec tous les autres détenus, se réfugia pareillement à La Chapelle, chez son frère, et ne fit, pour sa paroisse, que bien peu de chose ; ses paroissiens s'adressaient de préférence à moi, comme étant plus à leur portée.

La paix s'étant conclue à Campo-Formio, en Italie, avec l'Empereur, en qualité de roi de Hongrie et de Bohême, les troupes françaises rentraient en France. Il y avait presque tous les jours des soldats en logement à Epierre, ce qui fit que je ne savais où me retirer. Je fus, dans le milieu de ce mois, à Montgelafrey, où les prêtres étaient presque plus effrayés que moi ; en sorte que je revins aussitôt et m'ensevelis, pour ainsi dire, dans ma cure, d'où je ne sortais pas même pour des besoins naturels. Je célébrais la messe dans une chambre, n'ayant besoin pour cela que du servant, que je faisais appeler le plus secrètement, tandis que les militaires logeaient dans les maisons voisines.

Je ne dois pas oublier d'indiquer ici les prêtres qui furent arrêtés dans ce diocèse pendant ce mois de janvier. Le 22, un détachement de soldats, en garnison à Saint-Jean de Maurienne, fut avant jour arrêter M. Rey, ex-chanoine de la cathédrale, qui, depuis la mort de M. Vincent, curé de Montpascal, faisait les fonctions de curé dans cette paroisse et résidait au presbytère. On dit qu'il fut dénoncé par un mauvais sujet de Mont-Vernier. Il fut conduit le même jour dans les prisons de Saint-Jean et de là à Chambéry, d'où il partit en carême pour Rochefort. Il fut ensuite embarqué, avec plusieurs autres prêtres, pour être relégué dans la Guyane. C'est le

premier prêtre de notre diocèse contre qui l'arrêt de la déportation a été exécuté. On conduisit aussi la même fois à Rochefort M. Chapellet, curé de Coise ; mais comme il est presque sexagénaire, il fut reconduit à la maison de réclusion de Chambéry. L'arrestation de M. Rey nous surprit et nous effraya, d'autant plus que nous croyions en sûreté les prêtres qui habitaient les montagnes ; il est vrai que M. Rey disait publiquement la messe et prêchait la parole de Dieu, ce que nous ne faisons plus depuis longtemps.

Cependant je ne m'accommodais pas de ma réclusion volontaire ; d'ailleurs je n'étais d'aucune utilité. Je résolus donc d'aller coucher à Combaz-Faux, dans les montagnes d'Epierre, où résident toute l'année trois ou quatre familles, dont une fort nombreuse, et où se trouvaient plusieurs enfants qui n'étaient pas encore admis à la communion. Je leur faisais le catéchisme pendant plusieurs heures. J'allais à cette montagne plusieurs fois par semaine ; je ne partais de la cure que l'après-midi, je portais un peu de Pain et de vin pour mon souper ; le lendemain je redescendais pour dire la messe et dîner avant l'arrivée des soldats. Quand je dormais en plaine, je couchais encore souvent à la cure, jusque vers le milieu de février ; depuis lors je n'y dormis plus, mais je couchais dans une grange, où je fis ranger un lit.

Lorsque je n'allais pas en montagne, je faisais le catéchisme à Bon-Champ, dans une maison isolée et située sur une hauteur d'où je voyais au loin ; je faisais, dis-je, le catéchisme à une demi-douzaine de filles, que j'admis à la première communion. Les garçons n'en veulent plus ; je me repens même d'avoir admis quelques filles, car elles m'ont donné du chagrin ; en sorte que j'ai presque résolu de ne plus en admettre, dans un temps si malheureux, où les dangers de se perdre sont si fréquents et le libertinage si grand. Après le catéchisme, je disais mon bréviaire au même endroit et ne me retirais que de nuit pour n'être pas aperçu. Je continuai cette manière de vivre jusqu'à Pâques. En ce temps je confessai quelques personnes, mais en petit nombre ; grand nombre de personnes ne se présentaient pas, d'autres ignoraient que je pusse entendre les confessions. Cependant tous mes paroissiens auraient pu remplir leur devoir pascal s'ils en eussent eu un vrai désir ; mais en ce temps se vérifie la prédiction de notre divin Sauveur : *Quia abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum*. Il y en eut qui dirent que puisqu'ils ne pouvaient pas assister à la messe, ils n'étaient pas obligés au devoir pascal.

Pendant ce carême, il est mort deux personnes de ma paroisse ; je leur ai administré les sacrements. J'ai fait les obsèques de l'une à la maison mortuaire ; celles de l'autre, en chemin, sans aller à l'église. Je baptisai aussi pendant ce temps plusieurs enfants de Saint-Alban-des-Hurtières ; on les apportait secrètement, pendant la nuit, à l'église d'Epierre.

Le 13 avril, revenant de Saint-Rémy, où j'étais allé voir mon frère, je fus arrêté à Saint-Léger pour y faire un baptême. C'était à l'entrée de la nuit, et comme l'enfant était éloigné de l'église, je ne partis que bien tard pour me retirer à Epierre. Quoique ordinairement j'allasse seul, le père de l'enfant m'accompagna cette fois, parce qu'il faisait très obscur et que j'aurais eu peur seul en chemin. Nous vîmes comme un brasier, qui venait à nous plus vite qu'un cheval au galop et qui s'éloigna un peu en passant à notre gauche. J'attribuai ce phénomène à des vapeurs enflammées ; mon compagnon me dit que c'était la synagogue.

Au commencement du mois de mai, je pars Pour aller voir mon frère, le grand-vicaire, qui était depuis plusieurs mois à Montendry, y faisant les fonctions du curé qui ne s'était pas repatrié ; il y célébrait publiquement, prêchait et avait fait la pâque. Je passai à Montaymont, chez M. Giraud, curé de Châteauneuf, qui s'y était retiré et qui vint avec moi jusqu'à Montendry, où nous sommes demeurés quelques jours. Nous y étions le 3, dimanche. Le 4, pendant diner, il vint un exprès de Jarrier, de la part de M. l'abbé Chapellaz, pour avertir mon frère que dans peu de jours on devait faire des visites domiciliaires dans tout le département, pour arrêter les prêtres, les émigrés et autres gens sans aveu, qu'il fallait en donner avis à ceux qui étaient dans les environs. Mon frère envoie aussitôt un individu pour faire part de cette nouvelle au curé d'Hermillon ; il apprend dans la maison où il alla qu'on avait arrêté un prêtre à La Chapelle. Les uns disaient que c'était le curé de cette paroisse, d'autres un autre. Nous partîmes de Montendry pour revenir chez nous. Nous passons au-dessus des rochers du Châtel, et venons descendre à Montpascal. Là nous apprenons que le prêtre arrêté à La Chapelle est M. Curt, ex-curé de Saint-Pancrace, qu'un de ses voisins, pour un différend en matière d'intérêt, avait dénoncé aux gendarmes, qui l'arrêtèrent chez lui le 4 au matin, avant jour, bien qu'il ne fit aucune fonction. Il fut traduit dans les prisons de Chambéry ; mais parce qu'il résultait d'une enquête faite à La Chapelle, sur son âge, qu'il était sexagénaire (quoique réellement il ne le soit pas), il fut condamné à être renfermé dans la maison de réclusion, où il demeura jusqu'au changement

de gouvernement. Etant à moitié chemin de Montpascal à Montaymont, nous rencontrons le père du curé de Châteauneuf qui venait au devant de nous pour nous informer de ce que nous savions déjà et pour nous dire de ne pas aller chez lui ce soir, mais de nous arrêter au hameau de Bonvillard. Nous y allons trouver M. Dulac, chanoine et curé de Saint-Martin, qui, après souper, nous conduit, dans l'obscurité de la nuit et par la pluie, dans une grange, à l'extrémité du village. Nous cherchons dans un coin un peu de Paille, sur laquelle nous dormons tout habillés, ce que j'ai fait bien des fois. Le lendemain, nous partons pour la maison de M. Girod y voir M. Borjon, qui arrivait des environs de Montmélian, après avoir marché jour et nuit, pour donner avis à tous les prêtres de la visite qui devait se faire. L'ayant rencontré à quelque distance de Bonvillard, nous revenons chez M. Dulac, où nous demeurons tout le jour, à cause des grandes pluies. Cependant, le frère du curé craignait continuellement que nous fussions surpris, ayant Peine à demeurer dans la maison pendant les repas ; il faisait toujours la garde au dehors. La nuit nous revenons tous quatre dormir dans la même grange.

Le jour suivant, 9 mai, je partis pour venir voir ce qui se passait à Epierre. Je prends, en passant à la cure de Montaymont, les ampoules des saintes huiles que j'avais portées aux prêtres de la conférence. M. Bernard, curé de cette paroisse, s'était déjà réfugié secrètement dans une maison, nous ayant fait dire de ne pas nous inquiéter de lui. De là je passe à Montgelafrey, où je ne trouve aucun prêtre ; ils s'étaient tous cachés. Je dîne chez M. Ravoire, curé de la Trinité, avec son frère, et je repars vers midi. C'est le même jour qu'on fit la visite en question. Je passe par le chemin des bois, au-dessus des Chavannes et de La Chapelle. En traversant Trachaud, petit hameau de La Chapelle, une femme me dit que le curé de cette paroisse et celui de Belleville s'étaient retirés la nuit précédente, dans une montagne voisine, au-dessus du hameau. M'étant fait indiquer cette montagne, je m'y rends, mais je ne trouve pas mes deux confrères. Je vais les chercher à la montagne de François-Marie Portaz, qui est beaucoup plus éloignée ; ne les ayant pas non plus aperçus, je reviens au Trachaud, baigné de sueur et excessivement altéré. Ne pouvant avoir de l'eau, je demande une écuellée de lait, qu'on fait bouillir. et je me remets en chemin pour Epierre. Au-dessus des moulins de la Chapelle, je rencontre M. Portaz qui portait sur sa monture des provisions aux deux prêtres qu'il me dit être à sa montagne. Il ajoute qu'il serait dangereux pour moi de descendre ; qu'un

charretier avait déjà été requis pour transporter les curés de Saint-Rémy, de Belleville et moi, qu'on croyait dans la première commune ; que des gardes nationaux de Saint-Jean de Maurienne et d'Aiguebelle devaient y aller pour se saisir de nous ; qu'il fallait donc remonter avec lui rejoindre mes deux confrères. Je me rends à ses raisons et je rétrograde ; mais je puis dire que jamais je n'avais été autant fatigué que ce jour. Nous trouvons en effet ceux que nous cherchons ; ils étaient allés se promener lorsque je fus à leur recherche la première fois. Nous couchons dans une grange avec deux ou trois réquisitionnaires du lieu.

Le lendemain, nous traversons les bois et la Grande-Combe, au-dessus de La Chapelle, et nous venons dans les montagnes de Laucasset, qui sont déjà sur le territoire d'Epierre. Nous y disons matines pour le lendemain, et après, je quitte ces messieurs. Je passe la Grande-Combe d'Epierre, où coule l'eau des moulins, et je me rends à Plan-Richard, où j'apprends que M. Balmain s'était aussi réfugié à Pra-Bessey, à cause de la réquisition. Je vais le rejoindre, et nous couchons, comme à l'ordinaire, dans une grange. Le lendemain matin, je descends à la cure ; j'y change de linge et me fais la barbe. Mon beau-frère André faisait la garde ; mais, comme il est très craintif, il ne voulut pas me laisser dîner à la cure. On me porta donc à manger à Bonchamps, après quoi je remontai d'où j'étais descendu le matin. Le lendemain, 12 mai, M. Balmain est aussi descendu.

Cependant des soldats arrivent à Epierre et demandent à loger, avant jour. Madame Balmain, ignorant que son fils fût descendu, lui envoie un exprès avec un billet portant qu'il fallait s'éloigner des chalets où nous étions. Ayant lu ce billet, je vais de l'autre côté, à Combaz-Faux. En arrivant, je trouve un autre exprès, que ma servante m'envoyait, et un instant après, j'apprends qu'une servante, envoyée aussi par M. Favergeat et qui était déjà plus haut, avait dit que des militaires s'acheminaient du côté de la montagne. Je conjecturai qu'ils viendraient à Bonchamp ; ce qu'ils firent en effet. Ce jour eurent lieu des visites dans plusieurs maisons, chez Madame Balmain, chez M. Favergeat, chez M. Mamy, maître de poste, qui avait ses deux fils émigrés, à la cure et dans deux autres endroits. Les soldats riaient de cette visite, faite de jour et au su de tout le monde. Elle eut lieu de la même manière dans tout le département ; mais je ne sache pas qu'on ait arrêté un seul prêtre.

Je demeurai encore en montagne, parce que j'ignorais si les soldats séjourneraient quelque temps dans l'endroit et parce qu'on disait que cette

visite n'avait été faite publiquement qu'afin de nous surprendre lorsque nous nous y attendrions le moins. Je désirais vivement célébrer la messe le lendemain, dimanche avant l'Ascension ; je ne l'avais pas célébrée de toute la semaine, ce qui ne m'était pas encore arrivé depuis mon retour en Savoie. Je fis donc apporter en montagne tous les ornements nécessaires, et je dis la messe dans un chalet ; des charbonniers italiens, qui travaillaient près de là, la servirent, et environ six familles y assistèrent. Je continuai à la dire au même endroit, au moins les dimanches et les fêtes, et, bien que je demeurasse le plus souvent à la cure, je montais la veille des fêtes pour la dire. Néanmoins le dimanche de la Trinité et le jour de la Fête-Dieu, je la célébrai dans l'église. Comme j'avais passé la nuit précédente auprès d'un malade, quelques personnes, mais en petit nombre, y assistèrent ; d'autres s'en étant aperçues en murmurèrent et en furent jalouses, ce qui me détermina à ne plus permettre à personne d'y assister lorsque je la disais dans l'église, si ce n'est à ceux qui communiaient et à ceux qui s'y trouvaient fortuitement.

Le 8 juin, je fis construire une chapelle en bois, avec le toit en écorce de sapin, à la manière des baraques des charbonniers, et dont les murs, s'élevant des deux côtés à rez-terre, avaient servi de cellier pour conserver le lait. Un drap, quelques images et quelques tableaux formaient le retable ; deux planches, appuyées sur les murs, formaient l'autel. C'est là que pendant tout l'été, c'est-à-dire depuis le 10 juin jusqu'au 15 septembre, j'ai célébré les saints mystères les dimanches et les fêtes. Comme au temps de sa naissance, notre Divin Sauveur ne trouvait plus, parmi les hommes, d'autre asile qu'une étable, et d'autres adorateurs que des bergers. Je fis dans cette modeste chapelle la plupart des cérémonies religieuses ; j'y récitais les prières pour les morts, j'y prêchais la parole de Dieu, j'y entendais la confession dans une espèce de confessionnal que j'avais construit moi-même. L'après-midi, j'y chantais les vêpres, à moins que je fusse seul. Je faisais aussi quelques lectures spirituelles et le catéchisme aux jeunes gens.

Dès que les nuits commencèrent à grandir, je fis le soir, dans un chalet, le catéchisme aux bergers et à d'autres personnes qui s'y assemblaient. Un soir, comme je m'y occupais, il vint un exprès, vers les huit heures et demie, me demander pour une malade de Saint-Léger. J'attends quelque temps pour que la lune puisse un Peu m'éclairer, et je pars, accompagné de trois Personnes, dont deux allaient aussi pour voir la Malade. Nous arrivons

à la grande route et au Pont d'Epierre à minuit, au moment où la lune levait à cet endroit. Arrivé chez la malade, qui ne Paraissait pas l'être dangereusement, je vais Prendre un peu de repos dans la grange ; parce que j'étais accablé de sommeil et de fatigue. Je m'éveille avant trois heures ; je reviens auprès de la malade, qui paraissait mieux. Comme c'était un dimanche et que je ne voulais pas laisser ma nouvelle paroisse sans messe, je repars aussitôt pour la montagne, où j'arrive pendant que les fruitières étaient encore occupées à traire le lait. Elles furent toutes dans l'étonnement et dans une agréable surprise de mon retour. Après quelques moments de repos, je donnai la messe à l'heure ordinaire.

Sur la fin du mois de juillet, ce canton souffrit beaucoup d'une tempête et de la grêle. J'étais alors dans la montagne, avec M. le curé de Belleville, qui était venu me rejoindre pour quelques jours. La tempête fut si violente, les nuées furent tellement agitées que je crus tout endommagé dans la plaine. Je vis alors et entendis ce que je n'avais encore jamais vu ni entendu, les éclairs et le tonnerre plus bas que l'endroit où je me trouvais. Cependant, le lendemain, étant descendu, j'appris qu'à Epierre on n'avait eu qu'une forte pluie accompagnée de vent ; mais il n'en fut pas ainsi à Saint-Léger, à Belleville, à Saint-Alban et à Argentine. Il y tomba une si grande quantité de grêle que les vignes et les autres récoltes furent fort endommagées.

CHAPITRE VIII

(1798-1799)

Poursuites et arrestations de prêtres. — Nouvelle visite domiciliaire dans tout le département. — Arrestation tragique de M. Coche, curé d'Aiguebelle et de M. l'abbé Tardy. — Poursuite générale, autres arrestations. — Situation difficile et périlleuse pour l'auteur de ces mémoires.

Vers le milieu du mois d'août, deux gendarmes allant de La Chambre à Saint-Jean de Maurienne, aperçurent, de dessus la chaussée du pont d'Hermillon, deux hommes qui passaient le long de la montagne, au bas de la chapelle de Bonne-nouvelle ; ils lancent leurs chevaux ventre à terre. Les deux hommes qu'ils avaient vus, étaient M. Marcoz, curé d'Albane, et M. Chapellaz, qui allaient à Mont-Denis et qui n'aperçurent les gendarmes que lorsqu'ils étaient déjà derrière eux. M. Chapellaz se sauve, sans se retourner, malgré les coups de pistolet qu'il entend ; mais M. Marcoz fut arrêté, conduit en prison à Saint-Jean, de là à Chambéry, enfin à Rochefort.

Un jour ou deux après, les gendarmes d'Aiguebelle arrêtaient aussi M. Gellon, curé de Bonvillaret ; ils environnèrent la cure où il était. Il fut, dit-on, trahi par..... ; car il était fort estimé à Aiguebelle, d'où on l'avertissait souvent des dangers qui le menaçaient. On le conduisit avec M. Marcoz, qui le rejoignit à Aiguebelle.

Quelques jours après, M. Cantin, qui dessert la paroisse de Montgilbert, effrayé de ces arrestations, m'envoie un exprès, avec une lettre par laquelle il me prie de le retirer avec moi. Je ne pus le faire, parce que je n'avais pas de retraite fixe et que d'ailleurs je devais bientôt descendre de la montagne, dès que mon peuple désalperait.

En lui marquant cela dans ma réponse, je lui conseillais de s'abstenir de faire aucune fonction publiquement, et de changer souvent de retraite, au moins la nuit, ainsi que nous faisions, le curé de La Chapelle et moi.

Dans le courant de cet été, on prescrivit une seconde visite domiciliaire contre les prêtres, les émigrés et autres personnes sans aveu. Elle fut

exécutée par la garde nationale de chaque commune. Enfin, le 15 septembre, jour de dimanche, je donne, pour la dernière fois, la messe aux montagnards, et le 17, je défais ma chapelle. Je me rends à la cure, ne sachant où me réfugier ; mais je n'y couchais jamais.

Dans le mois d'octobre, je fus à la vigne de madame Balmain, au-dessous du Merloz, m'aider à vendanger, avec le curé de Saint-Rémy ; nous Y vîmes M. Chapellaz, qui vint coucher à Epierre, avec nous, dans une grange.

Le lendemain, je fus l'accompagner jusqu'à Saint-Alban-des-Hurtières. J'ai aussi vendangé quelques jours pour François Bouvier, notre hôte. Je marque ceci pour faire voir que nous nous produisons encore facilement ; mais il n'en sera probablement plus ainsi en après. J'allais quelques nuits dans différentes maisons.

Le 12, vers les neuf heures du soir, étant allé chez madame Balmain, j'y trouve avec étonnement M. Coche, curé d'Aiguebelle, et M. l'abbé Tardy, qui se rendaient à Aiton pour affaires. Ils m'engagèrent à partir avec eux ; mais, heureusement pour moi, je refusai, sous prétexte du danger qu'il y aurait de revenir par Argentine, à moins de faire le voyage de nuit. Nous leur conseillâmes de marcher ainsi, ce qu'ils exécutèrent sur-le-champ ; en sorte qu'ils passèrent à Aiguebelle vers minuit. Pendant leur voyage, j'allai à Montgelafrey, porter des rétributions de messe à M. Pithoud ; en repartant, je promis de revenir dans peu de jours y accompagner MM. Coche et Tardy, qui avaient résolu de passer par là et par Montaymont à leur retour ; mais malheureusement ils furent conduits plus loin et par un chemin contraire ; car ils furent arrêtés, à leur retour, à Argentine. Il leur arriva précisément ce que je leur avais fait craindre, ainsi que je vais le marquer.

Le 22 octobre, ces deux messieurs, revenant d'Aiton, partent de grand matin de Mont-Sapey, où ils avaient couché. Vers les sept ou huit heures, étant près de la maison de Girogne, juge de paix, ils s'adressent à une personne pour se faire indiquer cette maison afin de l'éviter ; mais ne s'étant pas fait connaître, la personne qui la leur montra ne leur dit pas le danger dans lequel ils allaient tomber. A quelques pas au-dessus de la maison, ils rencontrent trois hommes à la chasse ; Ils avancent vers eux et se trouvent d'abord en présence de M. P. de Saint-Georges, président de notre canton, qui les aborde et leur dit : Vous voilà, N. N., en les nommant ; car il les connaissait pour avoir mangé diverses fois avec M. Coche, avant la révolution, et depuis avec M. Tardy. Il ajoute : Au nom de la loi, suivez-moi.

Cependant, les deux autres chasseurs, aussi bons patriotes, s'approchent. C'était pareillement un individu de Saint-Georges établi à Argentine et un nommé G., originaire français. Mes deux confrères leur exposent leur situation, le chagrin que leur arrestation causerait à leurs parents, etc., etc.

M. Coche se sauve ensuite en courant de toutes ses forces ; mais P... lui fait feu dessus, et puis G... lui lâche un autre coup de fusil. Il tombe, atteint par les deux coups. M. Tardy, ayant aussi tenté de fuir, est menacé du même sort ; il s'arrête et vient avec les trois poursuivants vers M. Coche, qui, se croyant blessé mortellement, demandait à son confrère de lui donner l'absolution sacramentelle, ce dont P... se moquait en les traitant de fanatiques.

Qui peut s'empêcher de gémir ici sur l'aveuglement de ces malheureux citoyens ? Enfants de l'Eglise, élevés et nourris dans son sein, ils osent cependant s'insurger contre elle au point d'assassiner ses ministres ! Tels sont les effets de la philosophie moderne, telles sont les suites de la prétendue liberté ; mais heureux ceux qui sont ainsi traités pour une si bonne cause !

Cependant le blessé s'attache au bras de son compagnon ; il est conduit chez l'agent de la commune, où, baigné dans son sang, il se couche sur un peu de paille, auprès du feu. On commande quelques gardes nationaux pour les escorter. Ils partent ainsi, M. Tardy à pied et M. Coche sur une voiture. L'agent qui les accompagne ayant rencontré en chemin le gendarme Vallier, le requit pour les escorter jusqu'à Aiguebelle. N'ayant pas trouvé en cette ville de chirurgien pour panser le blessé, qui nageait dans son sang, on le conduisit de suite et dans le même état jusqu'à Montmélian, où il fut pansé. Ses plaies n'étaient pas mortelles ; il avait le bras et le haut de la cuisse droite blessés. On eut un soin particulier de l'un et de l'autre prisonnier, ainsi que M. Tardy me l'a écrit. Le lendemain, ils furent conduits dans les prisons de Chambéry.

Ce qui prouve la rage du gouvernement contre l'Eglise, c'est que, bien loin de blâmer et de punir une semblable action, ainsi que les honnêtes gens s'y attendaient, puisque la loi ne permet pas de faire feu sur les prêtres, elle fut louée, et qu'on fit mention honorable de ses trois auteurs. On envoya à l'administration du canton, ainsi qu'à chacun d'eux, une copie de cette mention. Il est vrai que, dans le procès-verbal que P... dressa sur cette arrestation, il alléguait, d'accord avec ses deux complices, que leurs fusils, étant chargés, partirent en courant après les fugitifs. Cependant la généralité

du peuple fut indignée de cette action, et le plus grand nombre de ceux qui aimaient la République ne purent s'empêcher de la blâmer.

Quelques jours après, j'apprends l'arrestation de M. Barraza, curé de Montendry. Le 26 octobre, avant jour, environ quatre-vingts hommes, tant gendarmes que militaires, étant partis d'Aiguebelle, passèrent par Montgilbert et vinrent environner la commune de Montendry. M. Barraza, qui fuyait, fut aperçu par un soldat et arrêté. M. Nérout, religieux Augustin, qui était chez ses parents, se cassa une cuisse en sautant d'un mur. Ce malheur le sauva, car, n'ayant pu fuir, il ne fut point aperçu dans le lieu où il était tombé. M. Barraza fut conduit le même jour à Chambéry, où se trouvaient déjà plusieurs prêtres des autres diocèses de la Savoie. Tous y demeureront jusqu'à ce qu'on les fasse partir pour Rochefort, ainsi que je le dirai dans la suite. Je dois faire observer que M. Barraza, faisant publiquement toutes les fonctions curiales, avait été dénoncé au département, qui envoya, en conséquence, tous ces militaires pour l'arrêter.

Dans le mois de décembre, on envoya à Epierre une douzaine de militaires à discrétion chez les parents des réquisitionnaires qui n'avaient pas rejoint l'armée. Dès que je fus averti de leur arrivée, je dînai à la hâte, je pris un morceau de pain dans des besaces et je partis pour la montagne, où je ne couchai qu'une nuit. Le lendemain, je me réfugie dans une cabane au-dessus du village de l'Eglise, de là dans une grange, où l'on m'apporte à dîner. Quoique les soldats fussent demeurés trois semaines à faire la garde sur le pont, et que, pendant quelque temps, il y en eût trois logés au village de l'Eglise, je ne cessai cependant pas de dire la messe à l'église et de manger à la cure. Je couchais toujours dans une grange. Dans ce temps, on me rapporta qu'on connaissait au département tous les lieux où se réfugiaient les prêtres. La crainte que cette nouvelle m'inspira d'être surpris fut cause que je portais toujours, dans la suite, une couverture en coton, et que je couchais tantôt dans une grange, tantôt dans une autre, quelquefois à l'insu des propriétaires.

Le jour de Noël, ainsi que les autres fêtes, je dis secrètement la messe dans l'église ; mais il y avait toujours peu de personnes. Le 29 décembre, samedi, comme je travaillais à écrire ces mémoires, j'éprouvai quelques tranchées de ventre. Je soupai cependant encore ; mais, quoique j'eusse peu mangé, je sentis après le mal augmenter. Je prends ma couverture pour aller me reposer ; je passe chez M. Favergeat, où je me chauffe encore quelque temps, car il faisait un grand froid ; je me fais donner un peu d'eau-de-vie et

je me retire pour aller dans la grange ordinaire. Cependant je sentais la douleur augmenter. Enfin, dès que je fus près de mon lit, le mal devint si violent que j'eus peine à redescendre l'échelle pour me rendre à la maison au-dessous. Je tremblais de tous les membres, à tel point que je craignais de succomber. Je demande un peu de vin, qu'on fit chauffer. Le vomissement qu'il me causa ayant calmé la douleur, je fus prendre un peu de repos. Le matin, en approchant de la cure, je vois quelques personnes qui m'attendaient pour un baptême. Je le fis aussitôt ; ensuite je dis la messe et me retire à la cure. Je prends différents remèdes, qui n'opèrent pas, en sorte que mon mal dura près de trois semaines.

Le premier jour de 1799, on arrêta à Saint-Collomban-des-Villards M. Ravoire, curé de cette paroisse. Ce fut le commissaire du canton qui alla lui-même l'arrêter entre deux pierres, où il s'était réfugié. Il fut conduit, comme les autres, aux prisons de Chambéry, d'où il partit le 12 janvier, avec MM. Coche, Tardy, Barraze et six autres prêtres, pour Rochefort, afin d'être transportés de là dans les îles. En voilà donc sept de notre diocèse. On dit qu'on les conduit actuellement dans l'île d'Oléron. En reviendront-ils ? On l'espère ; mais on a bien sujet de craindre que cela n'arrive pas et que le flambeau de la foi ne s'éteigne dans notre infortunée patrie, à cause des désordres qui y règnent.

Sur ces entrefaites, le feu de la persécution se rallume plus que jamais. Il y a des soldats dans plusieurs cantons voisins, pour obliger les réquisitionnaires à rejoindre. On fait des patrouilles de tous côtés ; il y a des gardes et des sentinelles partout. Mon frère, le curé de Saint-Rémy, est averti que, s'il ne s'éloigne de sa paroisse, il ne pourra échapper et attirera même sur elle des malheurs, tels que l'envoi de soldats à discrétion, jusqu'à son arrestation. Il cède à ces représentations et vient à Saint-Léger le premier jour de l'an. Il fait dire à notre beau-frère de venir l'y rejoindre. Celui-ci va à La Chapelle prier M. Portaz de se rendre, à l'entrée de la nuit, avec sa monture, aux bords de la rivière, afin de la faire guérer à mon frère, car on ne pouvait passer sur le pont à cause des gardes qui l'occupaient nuit et jour. Mon frère arrive donc à La Chapelle le même soir, et le 2, il se rend avant jour à Epierre, où j'étais malade.

Ce moment est le plus critique pour moi. Ma Maladie empirait. Cependant il n'était pas prudent de dormir à la cure. Mais le froid excessif, le grand air et dormir dans des granges augmentaient le mal. Je dus donc me résoudre à demeurer à la cure la nuit, au hasard d'y être arrêté. J'ai passé

bien des jours sans dire la messe, et même quelquefois sans pouvoir dire mon office. Je bénis néanmoins encore un mariage le 7 ; mais le dimanche après, 13, je ne pus célébrer. Je ne craignais rien tant que l'on sût que mon frère demeurait avec moi ; car, comme il était plus particulièrement recherché, si on l'avait su ici, on n'aurait pas manqué d'y faire une visite, et j'aurais été pris à sa place, puisqu'il ne couchait pas dans la cure et que ces sortes de visites se font ordinairement dans la nuit, sur le matin. Toutefois, comme une grande douleur rend insensible une moindre, je me résignais et je n'étais même pas fort inquiet. En me couchant, je disais à Dieu : Mon sort est entre vos mains (In manibus tuis, sortes meæ), et le matin, en entendant sonner l'Angelus, je disais : Deo gratias, je l'ai échappé pour ce jour.

Je dormis près de dix nuits dans la cure ; mais ce que nous craignions arriva. Une personne à qui nous nous étions confiés et qui nous avait promis le silence, ayant été à Saint-Rémy pour affaires, eut, par démangeaison de parler, l'imprudence de dire dans deux maisons que le curé demeurait avec moi, qui étais malade. Dès que nous eûmes appris cette indiscretion (c'était le 22), je dis à mon frère : Levons-nous d'ici. Nous partîmes la même nuit pour La Chapelle.

D'un mal il en résulta un bien pour moi. J'avais besoin de faire de l'exercice pour me rétablir ; cet incident m'y contraignit. Je me trouvais donc beaucoup mieux après deux voyages que je fis dans la même semaine à La Chapelle, où nous demeurons quelques jours dans diverses maisons, même plus que nous espérions, à cause de la pluie et de la neige qui tombaient abondamment. Ne pouvant pas y célébrer facilement la messe, nous revenons le samedi soir à Epierre, pour la dire le dimanche matin, mais sans avoir l'intention d'y séjourner.

Le 29 janvier, fête de saint François de Sales, tombait le décadi. Il devait se faire dans l'église plusieurs mariages du canton devant le président P. Il n'était donc pas prudent de demeurer dans la cure, si voisine de l'église ; cependant nous dûmes nous y enfermer, parce que la pluie ne cessait de tomber et que les chemins étaient extrêmement mauvais. Il se fit en ce jour huit mariages civils, mais pas un d'Epierre ; la plupart avaient déjà été bénis par le curé.

Mon frère demeura encore avec moi jusqu'au 1^{er} février, puis il passa sur le pont où il n'y avait plus de sentinelles et s'en alla dans sa paroisse. Nous

avons appris que les soldats qui étaient dans la Maurienne étaient partis pour Mayence.

Le 8 février, je suis allé à Saint-Léger administrer les sacrements à un malade. Je me suis ainsi trouvé éloigné du président du canton qui, ce jour de décadi, a encore fait cinq mariages, quoique ce fut le vendredi après les cendres. Le lendemain, vers les dix heures et demie du matin, mon beau-frère vint avec précipitation m'avertir qu'il y avait des gendarmes dans l'auberge et que Monsieur le commissaire du canton de Cuines, bon patriote, qui a arrêté le curé de Saint-Colomban-des-Villards, venait d'arriver en voiture et était entré dans l'auberge pour parler aux gendarmes. Par précaution, je m'éloigne de la cure et je vais me promener à quelque distance ; je reviens pour dîner, et on me dit qu'ils sont tous partis.

La poursuite des prêtres est générale. Le 15 février, j'apprends que M. Ravoire, curé de La Trinité, retiré chez lui, à Montgelafrey, depuis la publication de la loi du 19 fructidor, s'était réfugié dans une maison de ma paroisse, aux Côtes. Je fus le trouver le même jour. Il m'apprit ce qui se passait dans le canton de La Chambre et la manière dont les prêtres étaient persécutés. Il me pria de lui procurer des ornements pour pouvoir célébrer dans cet endroit. Je fis prendre ceux que j'avais en montagne depuis l'été dernier.

Le lendemain, le frère de M. l'abbé Pithou, aussi de Montgelafrey, vint me prier de procurer un refuge à son frère, qui avait aussi quitté sa maison et sa paroisse depuis le 10, et qui se trouvait au Trachaud, au-dessus de La Chapelle. Je fus le trouver, le lundi 18. Il descendit avec moi, le même soir, à Tigny, où nous avons couché chez M. le curé de Saint-Léger. Le lendemain, nous venons dîner à Epierre, et après collation nous passons le pont, et je le conduis chez M. François Bouvier, notre ancien hôte.

Dans cet intervalle on me fait dire que les gendarmes devaient encore faire des visites domiciliaires, qu'on en voulait particulièrement au curé de Sainte-Marie de Cuines ; qu'on savait que je demeure à Epierre ; que l'on croit le curé de Saint-Rémy à Lanslebourg, etc., etc. Toutes ces nouvelles augmentent ma crainte, mais surtout la nouvelle que me donne M. Balmain. Le 22, pendant dîner, il vient m'annoncer l'arrestation de M. Ducruetz, curé de Saint-Colomban-des-Villards, qui avait été surpris dans sa paroisse, la veille, à cinq heures du matin, et qui se trouvait en ce moment à l'hôtellerie Gallois, à dîner avec les gendarmes, qui le conduisent.

Un moment après, comme je me rasais, arrive Mademoiselle Balmain pour me dire qu'il y avait beaucoup de gendarmes sur la route et qu'il était prudent de m'éloigner. Je finis ma barbe et je pars. Je vais trouver dans sa retraite, M. Ravoire à qui je raconte toutes ces nouvelles. Cependant, à l'entrée de la nuit, je reviens à la cure faire collation et je vais coucher dans ma grange ordinaire.

Le lendemain, 24 février, jour où j'écris ces lignes, je dis la messe dans l'église, en présence du seul servant et de ma domestique. Je dîne encore à la cure, et je cesse actuellement d'écrire pour réciter mon office et aller ensuite confesser deux personnes qui m'attendent à l'église.

J'ignore si je pourrai écrire ce qui m'arrivera à l'avenir ; mais si je vis et que je ne sois pas arrêté, je me propose de consigner par écrit toutes les particularités qui me surviendront. Si je suis arrêté, quelqu'un pourra ajouter ici le jour et l'année de mon arrestation (14 février 1799. — 6 ventôse an VII de la République). *Fiat voluntas tua, Domine ; in manibus tuis tempora mea.*

Le même jour, sur le soir, arrive ici M. l'abbé Pithou, tout effrayé, et que je retiens cependant avec moi dans la cure. Nous allons coucher ensemble dans la grange. Le lendemain nous disons la messe, et, après midi, nous partons. Il se retire au Trachaud et je m'arrête à La Chapelle, où je trouve le curé du lieu par les prés. Nous disons notre office, allons faire collation chez M. Clert, et je couche chez Madame Assier, où J'entends la confession de deux personnes. Le lendemain je ne dis pas la messe, afin de ne pas faire ombrage, et je reviens à Epierre à l'entrée de la nuit.

Le 28 février, 10 ventôse et jour de décadi, comme on m'avait dit qu'on viendrait de bon matin faire un mariage civil dans l'église, j'y célèbre la messe aussi après l'Angelus. Je prends ensuite des livres et un diurnal dans des besaces que je porte ordinairement avec moi ; je vais au-dessus de l'église, au pied des bois, et j'y demeure jusqu'à onze heures et demie. Alors, voyant l'assemblée nuptiale sortir de l'église, je reviens à la cure, et aussitôt après diner, je pars pour aller prendre des hosties au Trachaud, où M. Pithoud en avait fait. Je fais collation à La Chapelle et je viens coucher dans une grange, à Tigny, avec M. Portaz, curé de Belleville. Le lendemain, à mon retour, on me dit qu'il y avait un malade dans ma paroisse, un octogénaire ; je fus le confesser le même soir ; il mourut deux jours après.

Le 2 mars, il y eut de la cavalerie logée dans la commune. Je m'éloignai de l'église et n'y revins qu'à la nuit. Le 3, dimanche, je dis la messe dans

l'église. Le 4, à 4 heures du matin, étant couché dans ma grange ordinaire, j'entends autour le hennissement d'un cheval, et, un peu après, d'un autre côté, les pieds, soit les fers du cheval. Craignant que ce ne soient les gendarmes qui environnent le bâtiment, je m'habille promptement, j'écoute et je n'entends plus rien. Alors, je soupçonne que la jument de M. Favergeat s'est détachée, ce dont je m'assurai dès qu'il fut jour et après avoir fait une promenade jusqu'au Martinet.

Le 5 mars, après midi, j'appris que des gendarmes avaient conduit le matin trois prêtres et deux émigrés. Cette nouvelle m'effraya et me tint dans l'inquiétude jusqu'au soir, où l'on me dit que les prêtres ainsi conduits appartenaient au diocèse de Tarentaise. On les avait arrêtés dans la vallée d'Oulx, où ils s'étaient réfugiés, et on les conduisait à Chambéry, sans en savoir le motif, sauf que le bruit courait qu'on arrêtait en Piémont tous les prêtres savoyards qui s'y étaient réfugiés.

Le 6 mars, je fus au mont d'Epierre voir un réquisitionnaire du lieu qui, ayant déserté de Suse, avait les deux pieds gelés et souffrait au lit depuis environ deux mois. Le 7, je fis collation chez M^{me} Balmain. Vers les neuf heures, M. Balmain, qui était sorti, rentre précipitamment et me dit de me sauver, que des gendarmes arrivaient dans le village. Je m'enfuis aussitôt par la porte du poêle, où nous étions ; mais j'eus moins peur que les dames, et je revins un moment après. Les militaires arrivant au village étaient des dragons qui se mettaient en avant pour servir de garde au général en chef de l'armée d'Italie, Schérer, qui monta le lendemain en poste. Il n'y a pas un moment où je puisse dire : je n'ai rien à craindre. Je voudrais cependant confesser en ce temps de Pâques, surtout les enfants qui ne sont pas de la communion ; mais je ne sais de quelle manière ni où le faire, dans la crainte que cela ne se divulgue et n'occasionne une perquisition. Domine, quid vis me facere ?

Je me détermine enfin à confesser les enfants. Je fais dire par une personne, à quelques filles, de venir me trouver à l'église l'après-midi, sur le soir ; je le dis moi-même à quelques autres qui sortaient de la cure où se fait l'école. J'en confesse un certain nombre pendant la semaine de la Passion.

Le 17, dimanche des Rameaux, une femme vint me trouver à la cure, après midi, pour s'informer s'il y aurait possibilité de se confesser ; lui ayant répliqué qu'elle le pourrait quand elle le voudrait, et au moment même, elle s'y détermine. Je lui ouvre la porte de l'église, et pendant

qu'elle se prépare, je récite vêpres à la cure. Je fus ensuite à l'église, où je trouve beaucoup de femmes faisant la prière. Je vais au confessionnal, et au lieu d'une personne qui avait demandé à se confesser, il s'en présentait un si grand nombre, que je ne sortis de l'église qu'à la tombée de la nuit. Tant il est vrai que l'exemple contribue beaucoup à faire des bonnes œuvres. Il est vrai aussi que bien des personnes, qui auraient un vrai désir de satisfaire au devoir pascal, ignorent que je confesse et craignent de contribuer à mon arrestation. On observera que je ne parle que du genre féminin, parce qu'il semble que les œuvres de religion, et surtout les sacrements de pénitence et d'eucharistie ne soient pas pour les hommes.

Le 24 mars, jour de Pâques, il y eut sept Personnes à la messe. Après midi, je suis allé voir M. Ravoire dans sa retraite. Il m'apprend que des gendarmes, au nombre de cinq, avaient été le même matin, avant jour, environner l'église de La Chapelle, ou plutôt en garder toutes les avenues, pour surprendre le curé lorsqu'il y viendrait pour dire la messe. L'Angélus étant sonné, ils entrent dans l'église et n'en laissent Pas sortir le clerc. Ils font appeler l'agent, demandent la clef de la sacristie, où ils croyaient le curé ; ils ouvrent et examinent quelque peu les ornements. Enfin, ils se retirent. C'est ici qu'il faut admirer les effets de la protection divine. Deux hommes passaient au dessus de l'église ; les gendarmes en arrêtent un et permettent à l'autre de suivre son chemin. Celui-ci rencontre, à deux pas, M. le curé à qui il dit de se sauver parce qu'il était veillé. Le curé s'éloigne aussitôt et ne dit point la messe ce jour, par crainte d'être surpris. M. Curt, curé de Saint-Léger, qui, depuis près d'une année, n'avait pas célébré la messe, voulait la célébrer ce même jour ; il vint donc frapper à la petite porte de l'église, qui était fermée, dans le moment même que les gendarmes étaient à la sacristie. Voyant qu'on n'ouvrait pas, il se retire dans une maison voisine, où il apprend ce qui se passe ; il s'éloigne aussi.

M. le curé de La Chapelle, depuis son retour, n'avait jamais dit la messe que dans l'église et ne voulait absolument pas la dire ailleurs ; mais, dès cette époque, il a changé de conduite. Il la célèbre secrètement dans un endroit privé avec M. Curt, se servant l'un l'autre, et pour qu'on ne sache pas où ils célèbrent, ils consacrent quelques petites hosties, et, à une heure indiquée, ils se rendent dans la chapelle de Saint-Bernard pour administrer l'eucharistie à ceux à qui ils ont donné le mot de s'y trouver. C'est ainsi qu'on prend toutes les mesures pour ne compromettre personne et pour pouvoir cependant administrer les sacrements.

Le 25 mars, je reçois une lettre de mon frère, le grand-vicaire, par laquelle il répond à quelques questions que je lui avais adressées, et par laquelle il me montre, entre autres choses, que les églises que l'on avait érigées en temples décadares étaient profanées in cultu impio et qu'on ne pouvait plus y célébrer notre culte. L'église d'Epierre était ainsi rangée. Dans la crainte de ne pouvoir plus y célébrer, je pars, vers les six heures du soir, pour en conférer avec M. le curé de La Chapelle. Après examen, nous restons d'avis que mon église n'était pas profanée, puisqu'on n'y avait dressé ni l'autel de la patrie, ni la statue de la liberté, etc. ; que si la seule célébration des mariages civils profanait les églises, il en résulterait qu'aucun catholique ne pourrait observer la formalité exigée par la loi pour constater les mariages. Je dis donc encore la messe dans mon église le mardi 26.

Depuis quelques jours, le bruit courait qu'on avait arrêté M. le grand-vicaire Rogès en Piémont et qu'on le conduisait à Chambéry. Comme les rapports variaient, je pris ce bruit pour un conte. Le 22 avril, j'appris malheureusement qu'il avait effectivement passé à Epierre escorté d'un officier piémontais et de six fusiliers. Cette arrestation me surprit d'autant plus que les bruits et les papiers publics annonçaient que les armées françaises avaient beaucoup souffert dans les différentes batailles qu'elles avaient livrées ou soutenues depuis le 25 mars et qu'elles battaient en retraite.

Le 23 avril, ayant ouï dire qu'un vieillard, habitant dans les montagnes de ma paroisse, était malade, je fus le trouver après midi C'était un faux bruit. Cependant je lui parlai et l'exhortai à se préparer à remplir son devoir pascal. De là je passai à Combaz-Faux, d'où je vis arriver, sur le tard, quelques troupes venant de la haute Maurienne, qui logèrent à Epierre. On me fit avertir à la cure de l'arrivée de ces militaires qu'on soupçonnait être envoyés pour la recherche des prêtres et des réquisitionnaires. Plus tard, en m'envoyant de quoi souper, on me donna avis de ne pas descendre. Je couchai donc dans une grange ; il fit très froid et il tomba beaucoup de neige pendant la nuit. Le lendemain, voyant partir les militaires, je descendis pour dire la messe. Pendant que j'attendais un servant, il me vint, de la part de mon frère, un exprès de Saint-Léger pour me dire d'aller en cette paroisse prendre les saintes huiles. Je passe le pont, je vais à Saint-Léger et je reviens à la tombée de la nuit.

Le lendemain, je porte les saintes huiles à M. le curé de La Chapelle, et je reviens dans ma grange ordinaire, vers minuit.

Le 27, je pars pour Montgelafrey avec mon frère qui était obligé de s'éloigner pour quelques jours de sa paroisse, parce qu'on voulait absolument se saisir de sa personne. Nous passons aux Côtes, voir M. Ravoire, qui se joint à nous, et nous allons tous les trois coucher à Montaymont, chez M. Giraud, père du curé de Châteauneuf. Le lendemain, dimanche, nous venons à Montpascal dans le but de célébrer Publiquement la messe dans l'église ; mais ayant appris que M. Duc, pléban, desservait cette paroisse et avait dit la messe dans une chambre, nous l'imitons et disons aussi la messe dans une maison particulière. Lundi, nous revenons coucher à Montaymont, et le 30, au matin, nous partons pour Epierre. En passant à La Chapelle, nous apprenons l'arrestation de M. Bérard, curé de Randens, arrestation qui nous a été confirmée à Epierre.

Ce confrère était venu dîner à Aiguebelle. Les gendarmes, s'en étant aperçus, le suivirent à son retour et se saisirent de lui, à la Croix-d'Aiguebelle. Il se retirait à Chamousset, son pays natal, où il demeurerait depuis près d'un an. Il avait déjà été traduit deux fois dans les prisons de Chambéry : la première fois, en 1794, pour n'avoir pas voulu prêter l'impie serment d'Albite, c'est-à-dire apostasier. A sa mise en liberté, il passa en Piémont, quelque temps avant mon retour en Savoie. Il fut à Rome pour obtenir l'absolution des censures encourues pour avoir prêté le serment civique. A son retour en Savoie, en 1797, il fut arrêté de nouveau dans la haute Maurienne et conduit à Chambéry, dans les prisons, où il fut élargi, en 1798, avec ordre de sortir, dans les huit jours, de la République. N'ayant pas obéi à cet ordre, il est arrêté en ce jour pour la troisième fois.

CHAPITRE IX

(1700)

Nouvelles des armées en Italie. — Arrestation et captivité de Pie VI. — Passage des troupes en Maurienne. — Succès des armées austro-russes en Italie. — Levée générale en Savoie. — Occupation et défense du Mont Cenis par la garde nationale de Chambéry. — Evénements militaires en Italie. — Retraite des Français.

Le 1^{er} mars, mon frère passa le pont et s'en retourna à Saint-Rémy. Le 2, jour de l'Ascension, nous apprenons des nouvelles qui nous donnent l'espoir de voir renaître l'ordre dans notre pays et d'y voir fleurir la religion. Le courrier de la malle-poste, arrivant de Lanslebourg avec un retard de douze heures, annonce que les armées françaises avaient abandonné Milan et toute l'Italie ; qu'il n'était resté que la garnison de Mantoue, cernée elle-même. Un charbonnier italien me confirme cette nouvelle, le 4, jour de son arrivée à Epierre. Il m'assure que le Directoire et le Corps législatif de la République cisalpine, siégeant à Milan, avaient passé le Mont-Cenis, le même jour que lui, pour se réfugier en France ; que les Français avaient transporté leur quartier-général à Turin ; qu'ils avaient évacué Rome, Naples, la Toscane, etc. Ces nouvelles nous donnent de grandes espérances ; mais comme le sort des armées est incertain, nous ne devons espérer qu'en la bonté divine.

Cependant, il vient du Corps législatif des ordres sévères et urgents aux municipalités pour faire partir les réquisitionnaires et les jeunes gens de 20 à 23 ans. Nous voyons passer journellement des déserteurs qui, découragés par les pertes et les dangers, tâchent de se rendre dans leurs foyers.

Parmi ces consolantes nouvelles, nous en recevons néanmoins une bien affligeante pour la chrétienté et pour tous les vrais enfants de l'Eglise, celle de l'arrestation de Notre Saint-Père le Pape Pie VI par les Français qui étaient entrés depuis peu en Toscane et en avaient chassé le grand-duc.

Après s'être réfugié dans ce duché et avoir séjourné près d'une année dans une chartreuse, aux environs de Florence, le Pape fut arrêté pour avoir

dit la vérité, comme chef de l'Eglise infallible, en blâmant hautement, dans un bref adressé au vice-gérant de Rome, le serment civique qu'avaient prêté quelques membres du clergé romain et les professeurs ecclésiastiques. Il fut conduit à Briançon, dans les Hautes-Alpes, où il arriva le 19 mai, en passant par Suse.

Sur ces entrefaites, nous voyons passer journellement et en grand nombre des blessés, qui logent dans toutes les paroisses circonvoisines, des voitures en poste et autres, dont quelques-unes sont conduites par des muletiers de la haute Maurienne. Il passe beaucoup de généraux, de cavaliers, de dragons à pied, de Milanais qui émigrent, de Turinais, et entre autres le prince de Carignan, qu'on conduit en France en ôtage. Les Jacobins et les patriotes enragés font les derniers efforts pour engager le peuple à prendre les armes, afin de se défendre. Un arrêté du préfet du département du Mont-Blanc prescrit à tous les hommes valides valides, de l'âge de 16 à 50 ans, de s'armer. Nous sommes le 11 mai et nous attendons avec anxiété le résultat de si tristes événements.

Le 17, je fus à Tigny, où j'appris que quatre mille Autrichiens étaient à Turin ; mais que les Français occupaient encore la citadelle. Enfin, le 18, au matin, on nous assure que l'armée romaine et la napolitaine, ayant joint à Alexandrie l'armée française, les Autrichiens avaient évacué le Piémont, et peut-être même Milan, et qu'ils seraient obligés de lever le blocus de Mantoue. Nous voilà donc de nouveau dans l'alarme, mais nous ne désespérons pas que le Seigneur ne vienne enfin au secours de ceux qui défendent sa cause. Il est vrai que les mœurs ne sont pas meilleures parmi le peuple ; ce qui nous fait toujours craindre que le royaume de Dieu ne nous soit ôté. En attendant nous gémissons et adressons nos vœux au Ciel.

Le 22 mai, un courrier venant d'Alexandrie, en Italie, annonce que les Français avaient évacué cette ville, le 19, à huit heures du soir, et s'étaient retirés à Coni, du côté du col de Tende. On dit que les Autrichiens sont à Asti. Nous reprenons ainsi de nouvelles espérances.

Le même jour, au soir, j'ai vu mes deux frères, Martin et Alexis, allant à la foire de Beaufort. Ils me donnent enfin des nouvelles positives du Piémont et du Mont-Cenis. Ils assurent que les Autrichiens sont à Milan, qu'ils bloquent Mantoue, que les habitants de Turin sont disposés à leur remettre les clefs de la ville, qu'il n'y a environ que cinq cents soldats dans la citadelle, que les habitants de Carmagnole, s'étant soulevés en masse, ont démonté et désarmé près de six cents cavaliers français, en garnison dans

cette ville, qu'ils en ont tué cinq cents et que les autres, s'étant sauvés, devaient passer à pied le lendemain à Epierre : ce dont nous avons été en effet témoins. Mes frères ajoutent qu'il n'y a sur le Mont-Cenis que la garde nationale de Chambéry, avec dix ou douze canons, qu'elle a placés à la Grand' Croix ; que les Français ont évacué la vallée de Suse, en faisant transporter leurs équipages à Briançon.

Le 23, après la messe, on m'avertit qu'un étranger était mort dans une grange, où il était Malade depuis le 19 ; qu'on l'avait trouvé mort le 22. Combien peu de charité envers le prochain ! On ne savait ni son nom ni son pays. Il paraissait être un jeune homme de la dernière levée, arrivant d'un hôpital d'Italie. Il fut enterré dans le cimetière. On le crut catholique, parce que dans sa maladie il invoquait souvent le bon Dieu et la Sainte-Vierge. Il était couvert de vermine ; le suaire fourmillait de poux.

Le 27, mon frère vint me rejoindre à Epierre. Le lendemain nous allâmes nous promener à Tigny ; il y arrive, ainsi qu'à Epierre, des blessés et un grand nombre de prisonniers autrichiens. Nous revînmes coucher à Epierre, et le 29, à l'aube du jour, nous partons pour Saint-Rémy. Nous y avons dit la messe dans la chapelle de Saint-Claude. Nous n'avons pas osé la célébrer dans l'église, parce qu'on nous avertit, en arrivant, que des gendarmes devaient venir dans la commune ces jours. Je revins à Epierre sur le soir.

Le 31, je reçois de Saint-Jean de Maurienne une lettre de mon frère Alexis, qui me marque que les Russes étaient arrivés à Rivoli, le 25, à trois heures du matin ; qu'après avoir coupé l'arbre de la liberté et s'être fait donner à manger, ils étaient repartis, au nombre de 15,000, pour Turin, où il en arrivait d'un autre côté 45,000 ; que le général russe avait écrit au général français que si son armée n'évacuait pas Suse le 28, il la ferait prisonnière ; qu'en conséquence les Français s'étaient retirés sur le Mont-Cenis et qu'ils avaient sommé les habitants de Lanslebourg de leur fournir du pain ; ce qui avait été effectué par l'envoi de trois ou quatre pains de seigle par famille : chaque pain pèse de 10 à 12 livres.

Le 4 juin, je suis allé à Pra-Bassey confesser un vieillard octogénaire. Après midi, je fus trouver dans la forêt, au sommet de la montagne, des charbonniers italiens, avec qui j'ai dîné de polenta et d'eau de neige, qui est à côté de leur baraque. A mon retour, j'ai passé par Plan-Richard ; je revis ma chapelle en bois, où je me propose d'aller encore célébrer pendant l'été Prochain ; j'y trouve la grille du confessionnal brisée, et j'apprends quel est celui qui l'a brisée. Il y a des personnes qui ne veulent pas remplir leur

devoir religieux et qui sont fâchées que d'autres les remplissent, parce que cela les condamne. Je descends par Combaz-Faux et me retire à la cure.

Le lendemain, désirant voir madame Portaz, je pars, après midi, pour Tigny ; mais y ayant trouvé des Français venant de Milan, après la capitulation du château de cette ville, je reviens coucher à Epierre. Le 6, arrivent ici des soldats français venant aussi de Milan. Ceux qui sont arrivés hier à La Chambre et à La Chapelle y ont séjourné au nombre d'environ 1,500, tous de la garnison de Milan.

Le même jour, 6 juin, j'ai lu dans une gazette une proclamation de l'archevêque de Milan, portant que l'heureux retour sous le précédent souverain ayant fait rentrer la religion dans tous ses droits, les fêtes et les processions seront célébrées à l'avenir avec la même solennité que par le passé. Il y est dit qu'on voit reparaître les croix, les statues des saints sur les chemins et sur les places publiques ; que le 5 mai, fête de Saint-Cloud, on a fait une procession solennelle, à laquelle assistaient l'archevêque, le général, le commandant et une foule immense de peuple. Ces nouvelles nous donnent de la joie et nous font désirer de voir la même chose dans notre infortunée patrie. Nous sommes encore entre la crainte et l'espérance ; car quoique les Russes et les Allemands aient fait évacuer le Piémont aux Français, qui se sont retirés sur le Mont-Cenis, on doute fort qu'ils veuillent les chasser de la Savoie.

Tous les jeunes gens sont appelés sous les armes pour aller au secours de la République. Il en monte tous les jours quelques-uns ; mais le plus grand nombre désertent ; peu obéissent dans notre canton ; ils se sauvent dans les montagnes. Nous ne devons mettre notre confiance qu'en Dieu ; mais, comme il y a si peu de personnes qui désirent le retour de l'ordre par motif de religion, nous avons bien lieu de craindre ne auferatur à nobis regnum Dei.

Le 7 juin, des soldats se trouvant de séjour à Epierre, je fus dire la messe dans l'église de La Chapelle, et ensuite dîner avec M. le curé Coche, chez M. Clert, notaire. Après dîner, nous vînmes voir madame Portaz, encore malade. De là, nous allons à Tigny ; nous y disons l'office, et je me retire, à la tombée de la nuit, à Epierre, où j'apprends que des officiers, logés chez M. Favergeat, professaient la plus grande impiété, niant le mystère de la Rédemption, traitant toujours les prêtres de fanatiques, ainsi que ceux qui croient aux mystères de notre sainte religion. Un d'entre eux ajouta même que s'il trouvait un prêtre, il le hacherait. Quel aveuglement ! Oh ! que nous

avons d'actions de grâce à rendre au Seigneur de ne nous avoir pas livrés à notre propre sens, à un sens réprouvé.

Le 8, jour de décadi, pendant que je disais la messe à l'église, on vint heurter, un moment avant la communion, à la grande porte de l'église. Ce bruit m'effraya, je craignais qu'on ne vint pour célébrer des mariages civils. C'était en effet pour cela. Pendant la célébration de ces mariages, je restai enfermé dans la cure.

Le même jour, au soir, je confessai une fille, à qui je fis faire, le lendemain, la première communion. C'est la seconde que j'aie admise, cette année, à la première communion, et ce serait peut-être prudent de ne plus la permettre à d'autres, admises l'année dernière. Quand on ne peut ni prêcher, ni instruire, ni exhorter, les choses ne peuvent qu'aller mal. Cette pensée me jette dans un ennui mortel ; je suis désœuvré, livré à mes propres réflexions, n'ayant à m'entretenir qu'avec mes livres.

Le 15 juin, sur le soir, mon beau-frère vint me dire que des gendarmes avaient arrêté un prêtre qu'ils conduisaient sur un chariot. C'était M. Dufrenoy, curé de Saint-Georges. Il fut arrêté chez lui, à Albiez-le-Vieux, où il s'était retiré. J'appris le surlendemain qu'on n'en voulait qu'à M. Jorin, curé de cette paroisse ; mais que celui-ci étant parvenu à s'échapper, on arrêta son confrère, qui ne faisait cependant aucune fonction.

Le 16, à l'entrée de la nuit, on vint me demander pour administrer un malade à Saint-Alban. Je pars à neuf heures et j'arrive à dix heures. J'entends la confession du malade ; je vais à minuit prendre un peu de repos sur du foin dans une grange. Je m'éveille à trois heures ; j'achève la confession ; je dis la messe dans une chambre au hameau du Mollard, où M. Portaz la dit souvent ; je porte le Saint-Viatique au malade, lui donne l'Extrême-Onction et me retire à cinq heures. Chemin faisant, je rencontre une femme qui me prie d'aller voir sa belle-mère au village du Champ, au plan de Saint-Alban. Je rétrograde, je confesse cette malade et je viens prendre un peu de nourriture chez M. Bouvier, à Saint-Léger. Enfin je repasse le Pont vers les six heures. Après souper, ayant été averti qu'il y avait un baptême à faire, je fais porter l'enfant à l'église et le baptise à dix heures.

CHAPITRE X

(1799)

Bruits divers. — Retour en montagne pour l'exercice du saint ministère. — Nouvelles d'Italie. — Poursuites des prêtres ; danger continuel d'arrestation. — Passages de troupes. — Événements militaires en Italie. — Bataille de Novi.

Dans ces jours, on ne parle que des nouvelles des armées. Les uns disent que les Austro-Russes ont passé au fil de l'épée la garnison de la citadelle de Turin, pour avoir retenu et fait mourir un parlementaire. D'autres disent que les Français, qui étaient sur le Mont-Cenis, sont redescendus à Suse. On a entendu de Mongelafrey des coups de canon. On croit qu'on se bat à Briançon ; il y en a même qui disent que les Austro-Russes se sont emparés du fort de cet endroit, ou au moins qu'ils l'ont bloqué. Le temps nous apprendra ce qu'il en est.

En attendant, je prépare mon équipage pour aller dire la messe en montagne, dans l'humble chapelle où je l'avais dite l'année dernière pendant tout l'été.

Le 22, samedi, je me résous donc à partir pour plan Richard, afin de faire réparer cette chapelle ; mais, comme il pleut, je reste indécis la plus grande partie de la journée. Enfin, à six heures du soir Je pars, me croyant obligé de donner la messe à tous ceux qui habitent les montagnes, puisque je suis contraint de me cacher pour la dire en plaine. Je prie, en passant, les charbonniers italiens de venir, le lendemain de bonne heure, m'aider à remonter l'autel, ce que nous fîmes sans avoir le temps de réparer le toit. Au moment où j'allais commencer la messe, il survint une pluie abondante. Nous fûmes obligés d'abriter l'autel par une couverture de gros drap. Je terminai la messe sans pouvoir faire l'exhortation que je m'étais proposé de faire ; je ne fis qu'annoncer les fêtes et le jeûne de la semaine. La pluie ayant cessé, je fis demander de la paille à tous ceux qui eu avaient de propre, Pour couvrir la chapelle ; nous travaillâmes donc une partie de ce dimanche à cette affaire. Nous avons tapissé tout le dessus et les côtés de la

chapelle avec des rideaux en indienne de l'autel du Rosaire. Un drap de toile forme le retable, où nous avons placé quelques images et quelques Agnus.

Le lendemain, jour et fête de saint Jean-Baptiste, je fis l'exhortation avant la messe ; il y avait environ cinquante personnes. Vers midi, je fis le catéchisme aux bergers et chantai vêpres. Environ les deux heures, je partis pour me rendre à la cure, où, le lendemain, j'écrivis quelques lettres, dont une à M. Contin, à qui j'adressai deux circulaires de notre vicaire général sur les affaires du temps, c'est-à-dire une pour détourner le peuple de se rendre aux foires les jours de fête, et l'autre pour le détourner d'assister aux assemblées des décadis.

Je reçus dans ces jours une brochure qui prouve sans réplique qu'on ne peut jurer haine à la royauté. Après l'avoir lue, je partis le 27 pour La Chapelle, afin de la faire lire à M. le curé de cette paroisse et à M. Clert. Je soupai et couchai chez Mme Assier. Le 28, après avoir dit la messe à la chapelle de Saint-Bernard, je vins dîner chez M. Curt, à Tigny. Pendant le repas arrivent en logement les soldats français qui avaient été en garnison dans la citadelle de Turin. Les soldats composant cette garnison n'ayant pas voulu se rendre après différentes offres et sommations, y furent contraints par une affreuse canonnade qui abattit toutes leurs redoutes, les toits de la citadelle, incendia une partie des magasins et tua, dit-on, cinq à six cents soldats. Le général (Fiorella) et l'état-major y restèrent prisonniers ; les autres soldats survivants, au nombre de 2,400, se retirent en France.

Le même jour, je passai à la cure pour prendre du pain et du vin, et je m'en allai ensuite en montagne pour y donner la messe le jour de saint Pierre et le dimanche. Ce premier jour, je fus invité par un de mes paroissiens et par des charbonniers italiens, qui s'appelaient Pierre et qui voulaient, comme on dit, payer leur fête, à prendre part à leur modeste repas. Nous dinâmes six ensemble à Combaz-Faux. Après midi, je fis le catéchisme et chantai vêpres.

Le dimanche, je fus encore invité à dîner par un autre de mes paroissiens, qui vint à la messe et apporta du pain, du vin et autres choses. Je remplis ma bouteille ordinaire pour le dimanche prochain, et je mis de côté quelques œufs. Sur le soir, nous descendîmes au nombre de six. Je dis mon office, soupai chez Mme Balmain et allai me coucher dans une grange au Merloz.

Le 4 juillet, je pars pour Montgelafrey. Je m'arrête un peu à Tigny, chez M. le curé de Saint-Leger. A. quelques pas de sa maison, je rencontre le

maître d'école de La Chapelle, qui me dit avoir appris à La Chambre d'où il arrivait, que cinq ou six gendarmes avaient été la nuit dernière à Saint-Rémy, et qu'ils avaient arrêté un homme habillé de blanc. Cette nouvelle m'inquiéta un peu, craignant que l'individu arrêté ne fût mon frère. Cependant je continue ma route.

Au sommet des bois, avant de prendre la traverse qui mène à Montgelafray, j'aperçois une troupe de jeunes gens chargés de leurs havresacs. Je les crois déserteurs ; néanmoins, je me cache dans les bois pendant qu'ils passent. J'appris, à mon arrivée, qu'ils avaient déserté de Briançon. On nous dit qu'on a dirigé vers cette ville beaucoup de soldats, mais que la plupart désertent. Tous les prêtres de Montgelafray se trouvant dans les montagnes, je pris une réfection chez les frères Pithoud. Je fus ensuite trouver M. le chanoine Mamy au Praz, et coucher au Replaz avec M. l'abbé Pithoud.

Le 5, je dis la messe dans la chapelle de l'endroit et je pars après dîner pour Epierre. Le lendemain, samedi, je me rends aux montagnes de Plan-Richard pour y donner la messe dimanche. Après vêpres, quelques jeunes gens allèrent couper une pièce de bois pour faire une croix. Un charpentier de Montgelafray, réquisitionnaire qui se trouvait dans l'endroit, la travailla, et nous l'élevâmes le même jour à côté de notre humble chapelle, me réservant de la bénir le dimanche suivant.

Le lundi, après la messe, je pars pour les montagnes d'Argentine, afin de parlera un jeune homme qui était venu me trouver le second juin pour recevoir la bénédiction nuptiale. Arrivé devant sa maison, je demande où il était. La femme à qui je m'adresse, ne me connaissant pas, lui fait dire de se sauver, ce qu'il fit à toutes jambes. Je l'appelle par son nom, je me déclare curé d'Epierres. Ils en furent quittes, comme on dit, pour la peur, et nous en fîmes un objet de risée.

Je m'informe du mariage de ce jeune homme ; il me dit qu'il a été célébré par M. le curé du Pontet. Je bénis de l'eau et je donnai la bénédiction post partum à deux femmes. Les trois particuliers de cette montagne me donnèrent chacun une tomme, que Je reçus afin de ne pas les affliger, tant ils insistèrent pour me les faire accepter.

Je me retirai à la cure vers les six heures du soir. Le lendemain, j'appris le sujet du voyage des gendarmes à Saint-Rémy. Dans le courant de la semaine, ces gendarmes avaient arrêté à Saint-Rémy un jeune homme réquisitionnaire qui travaillait aux charbons. Pour se faire élargir, ce jeune

homme promet aux gendarmes de leur faire arrêter trois prêtres qui demeuraient à La Combaz. Nous avons couché en cet endroit, M le curé de Sainte-Marie, mon frère et moi, le lundi de la semaine passée. Dans la nuit du 3 au 4, des gendarmes, au nombre de 12, furent donc environner la maison des Clapier à La Combaz. Au lieu d'un prêtre, mon frère, ils espéraient en arrêter trois, mais comme notre heure n'était pas encore venue, ils n'en trouvèrent aucun. Tant il est vrai de dire que c'est par défaut de foi et de confiance en la divine Providence qu'on s'inquiète si fort. Quel repos et quel bonheur pour une âme qui regarde tous les événements comme un effet de cette Providence sage qui dirige tout pour le bien de ses enfants ! Pour moi, je ne cesse de m'écrier avec le prophète : Dominus illuminatio mea, et salus mea, quem timebo !... Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum. Si exurgat adversum me praelium, in hoc ego sperabo.

Le 8 juillet, on me fit inviter à souper chez Mme Balmain ; mais, parce que j'étais fort fatigué [de mon voyage, je refusai, et, après avoir soupé à la cure, j'allai me coucher dans ma grange ordinaire.

Le 9 au soir, étant chez Madame Balmain, nous avons parlé de M. le curé de Châteauneuf, qui devait monter et se retirer chez son père à Montaymont ; je la priai de m'avertir de son arrivée, Parce que je voulais l'accompagner. Le lendemain matin, vers les trois heures, ma cuisinière vint m'éveiller, accompagnée de M. Borjon. Je me lève aussitôt ; je viens à la cure, où je trouve M. le curé Giraud et deux hommes qui l'avaient accompagné, ainsi que M. Borjon. Ils déjeunent tous quatre à la lumière, n'étant pas encore jour. Les deux guides repartent pour Châteauneuf, et nous, nous partons pour Montaymont.

Nous voyons en passant M. le curé de Saint-Léger. M. le curé de La Chapelle nous rejoignit au Tracheau et nous accompagna jusqu'aux montagnes des Chavannes. N'ayant point trouvé de prêtres à Montgelafrey, je m'adresse à un homme de ma connaissance pour savoir où nous pouvions acheter une bouteille de vin ; il eut la complaisance de nous la remettre lui-même. Enfin nous arrivons, à la tombée de la nuit, chez le père Giraud, qui était déjà couché. Nous prenons une soupe et nous allons nous reposer dans une grange. Le lendemain je fus trouver le curé de la paroisse ; je dis la messe dans l'église et nous vînmes tous dîner chez M. Giraud. M. Borjon partit ensuite pour Mont-Denis, son pays natal ; moi je passai encore la journée et la nuit chez M. Giraud.

Le 13, samedi, devant me rendre aux montagnes d'Epierre pour y donner la messe le lendemain, dans ma chapelle champêtre, je me lève de grand matin, et, malgré la menace de la pluie, je pars en passant par les hameaux dits de la Ville-du-Mont de Montaymont et de la Ville-du-Bois, montagnes de Saint-Martin, où je traversai des broussailles, qui me mouillèrent les jambes avec l'eau de pluie dont elles étaient chargées. Je passe de là par les hameaux de l'envers de Montgelafrey ; je me rends au Pray, où est la retraite de M. le chanoine Mamy, que je trouve encore au lit ; je dis la messe dans une chapelle de ce hameau, qui menace ruine. A mon arrivée, la pluie commence à tomber ; je prends quelque nourriture, et, vers les dix heures, je me remets en chemin. Je vois, en passant au Replay, M. l'abbé Pithoud, et à Collombe M. le curé Ravoire, chez qui j'ai pris, vers midi, un peu de beurre frais et quelque peu de vin. Je tente ensuite de passer le col de Mongeois, encore couvert de neige. Grâce à Dieu, je viens à bout de le traverser, en m'écartant par intervalle du sentier, pour éviter la neige, et en glissant, en d'autres endroits, sur mon bâton. Je franchis les rapides et affreux coteaux dits des Grands-Prés et je viens tomber à Plan-Frichard vers les six heures du soir. Je laisse à penser quelle devait être ma fatigue après une Pareille et si longue course ! A mon arrivée, je récite mon office et prépare ce qui est nécessaire pour la messe le lendemain.

Le 14 juillet, avant la messe et après la prière du matin et l'aspersion, je bénis la croix que nous avons dressée le dimanche avant, à côté de notre modeste chapelle. Je fis un petit discours à cette occasion. Après la messe, on m'avertit qu'une malade, aux Côtes, m'attendait pour se confesser. Je déjeune et je pars avant huit heures. A mon arrivée, je confesse la malade et je vais à Tigny pour avertir M. le curé de La Chapelle de mon retour, afin qu'il n'aille pas me rejoindre le lendemain en montagne, ainsi que nous en étions convenus le 11.

Le 15, je portai le Saint-Viatique à la malade et je revins à la cure pour baptiser un enfant. Les jours suivants, je continuai à visiter ma malade et je fus encore à Tigny, mais je n'y trouvai plus mes confrères. Le 19, on vint m'appeler de grand matin pour administrer l'extrême-onction à la malade. En arrivant à la cure, pour prendre les saintes huiles, on me dit qu'une femme, dangereusement malade à Létray, m'avait fait demander. Comme elle ne s'était pas confessée de longtemps, je pars pour la voir. Sur ma route, je m'informe si les cavaliers qui résident à Epierre pour la correspondance sont déjà levés ; on me répond que oui ; et de plus qu'il y a

des gendarmes devant l'auberge. Surpris de les rencontrer de si bonne heure, je fais informer de l'état de la malade ; mais on ne peut rien savoir, la porte de sa maison étant fermée. Je vais aux Côtes donner l'extrême-onction. Je reviens dire la messe à l'église, et vers les neuf heures je suis prié de m'éloigner de la cure, parce qu'il y a grand nombre de cavaliers, de chasseurs et de gendarmes dans le village, et que je serais exposé à être surpris dans la cure. Malgré la pluie qui tombe en abondance, je m'éloigne aussitôt et vais me réfugier dans ma grange ordinaire, où je Passe la journée à prier et à lire ; le soir, je retourne aux Côtes.

Le 23 juillet, au moment où j'allais dire la messe, il vint un homme d'Argentine me demander pour un malade. Craignant de partir à cette heure, parce qu'on avait commandé de faire la garde pour arrêter les déserteurs, je prie l'exprès de retourner à Argentine en passant par le Mont et de revenir sur le tard. Dans la journée, je vais à La Chapelle, mais je reviens à Epierre après midi et pars vers les cinq heures pour Argentine, bien que l'exprès ne fût pas revenu. J'apprends en chemin qu'il avait rencontré, près des vignes du Mont, M. P..., le président, qui était à la chasse. J'en conclus que la Providence avait dirigé les choses de manière que je ne partisse pas le matin avec lui, mon heure pour être arrêté n'étant pas encore arrivée. Je trouve le malade à l'extrémité ; il avait peine à s'énoncer ; je le confesse et lui donne l'extrême-onction ; je repars ensuite pour Epierre.

A peine étais-je entré dans la cure que M. l'abbé Chapellaz et mon frère, le curé de Saint-Rémy, arrivent. Nous soupçons ensemble et allons prendre un peu de repos dans la grange ordinaire. Le lendemain, ces deux Messieurs se retirent vers les quatre heures ; je les accompagne jusque près de la grande route, où je veille si personne n'arrive pendant qu'ils traversent le pont.

Les 25 et 26 juillet, il passa à Epierre un grand nombre de militaires venant de la Haute-Maurienne et allant du côté de Nice. Le danger augmente tous les jours pour nous, le terrorisme semble dominer.

Notre correspondant à Saint-Jean de Maurienne est fugitif. On fait des visites domiciliaires, dans lesquelles on examine surtout les écrits, lettres, correspondances. On croit apparemment qu'on trame quelque chose contre le gouvernement, tandis que nous ne nous inquiétons que des fonctions de notre ministère et que nous ne faisons que gémir et prier pour que le Dieu

de miséricorde daigne rétablir la sainte religion, la paix et la tranquillité dans notre infortunée patrie.

Le 27, samedi, je pars pour la montagne vers les cinq heures du soir. Le dimanche suivant, et le lundi surtout, il plut à torrent, presque sans discontinuation ; il semblait que les cataractes du ciel fussent ouvertes. Le mardi, 30, j'entends de mon lit un bruit épouvantable et un murmure extraordinaire occasionnés par les ruisseaux de Saint-Léger et de Saint-Rémy. Dans le premier est tombée une charbonnière de près de 200 charges ; l'autre, étant sorti de son lit, a endommagé une grande étendue de terrain au Grivolay. Le ruisseau d'Epierre, qui alimente les fabriques, est également sorti de son lit au-dessus de la grande route ; le postillon conduisant la malle-poste a failli se noyer. On dirait que la nature même est en désordre, et que s'accomplit déjà ce qui est écrit : *Et pugnabit pro eo orbis terrarum contra insensatos.*

Cependant la pluie cesse le 30 au matin. Bien que le ciel continue encore à nous menacer, je pars, après midi, pour me rendre à la cure. J'éprouvais un grand mal d'estomac et de violentes coliques, par suite d'une indigestion, dont je ne fus quitte qu'au bout de deux jours.

Le 1^{er} août, je vins à La Chapelle prendre des hosties. Ce jour descendirent cinq ou six cents soldats qui avaient capitulé au fort Urbain, dans le territoire de Rome. On rapporte le même jour que la garnison d'Alexandrie avait aussi capitulé, mais qu'elle s'était rendue prisonnière. On continue vivement le siège de Mantoue.

Le 5 août, je donnai encore la messe en montagne, parce que notre petite chapelle champêtre est érigée sous le vocable de N.-D. des Neiges. Je dînai chez M. Mamy, qui s'est réfugié en montagne pour éviter d'être arrêté comme émigré. Bien qu'il fût rayé provisoirement de la liste des émigrés, le directoire n'a pas confirmé sa radiation, pour avoir, lors de son émigration, quitté sa place de maître de poste et abandonné ses fonctions de maire. En ce moment on met le séquestre sur ses biens.

Le 5, je descendis à Epierre sur le tard. Le 6, je me levai à la pointe du jour ; je dis la messe et partis pour Montaymont, où j'ai couché. J'y fus pour me faire confectionner un bandage ; car les coliques, dont j'avais souffert cet hiver, m'avaient occasionné une hernie. N'ayant pas trouvé l'individu qui fait ces sortes d'appareils, je repartis le 7 de grand matin. J'arrive le soir à Epierre. Je vois en passant une malade aux Côtes.

Le 8, Je consacre une petite hostie, que je laisse dans le tabernacle jusqu'au soir et que je porte dans la nuit à Argentine pour en communier une femme hydropique. Cette personne m'avait déjà fait appeler le 5 ; mais je n'avais pu me rendre à ses désirs, d'abord, parce que j'étais encore en montagne, mais surtout parce que le 6 était un jour d'assemblée, et qu'en pareil jour le président se rend presque toujours à Epierre, armé et en chassant ; il n'était donc pas prudent d'aller à Argentine.

Dans mon dernier voyage à Montaymont, j'ai appris que mon frère, le vicaire-général, ne pouvant rester plus longtemps enseveli, était sorti de sa retraite, pour ne pas dire de son tombeau, et qu'il avait été, avec M. Borjon, jusqu'à Montaymont, d'où, après deux jours de séjour, il avait disparu, sans qu'on sache où il est allé. Sa retraite pendant une année lui a causé des maux de tête, au point de faire craindre quelque suite fâcheuse. C'est cette crainte qui l'a obligé à sortir, malgré le danger où nous sommes plus que jamais. Les clubs se tiennent presque partout, les Jacobins dominant plus que jamais, en sorte que le terrorisme s'établit de nouveau ; mais si Deus pro nobis, quis contra nos ? Dominus illuminatio mea et salas mea quem timebo ?

Du 8 au 17 août, je continue à faire diverses excursions dans les paroisses voisines, soit pour baptiser des enfants, soit pour administrer les sacrements aux malades.

Le 17, étant à souper chez Madame Balmain, je lis dans la gazette la capitulation de la citadelle d'Alexandrie, dont la garnison française s'est rendue prisonnière le 22 juillet. J'y lis aussi la reddition de Mantoue, arrivée le 29 juillet, jour qu'il plut si abondamment. Cependant il monte journellement des militaires.

Le 18, il en descendit pour se cantonner à Aiguebelle et dans les Hurtières ; mais la même nuit il leur vint un ordre de remonter, ce qui nous fait conjecturer qu'on prépare une attaque de côté ou d'autre.

Le 20 août, j'apprends que le jour précédent il était passé à Plan-Richard quinze soldats venant du col de la Madeleine, où l'on dit que l'on a formé un camp. Je crains pour ma chapelle et les ornements.

Le 24, j'ai été dire la messe dans cette chapelle Pour satisfaire la dévotion des charbonniers qui font la fête de Saint-Barthélemy ; j'apprends que les soldats qui avaient passé le 19, au nombre de quinze, avaient déserté, avec leurs armes, de Montgelafrey et de Montaymont, où ils n'avaient logé qu'une nuit et où ils devaient cependant être cantonnés au

nombre de 300. Un contre-ordre les fit remonter vers le Piémont ; on dit qu'ils ont passé par Valloire et Gallibier.

Le 25, dimanche, j'ai fait les fonctions ordinaires, un peu dérangé par une abondante pluie qui mouilla l'autel et par une espèce d'ouragan qui éteignit une chandelle au moment de la consécration. Cependant, j'expliquai la parole de Dieu et fis le catéchisme l'après-midi ; nous chantâmes aussi vêpres.

Le lendemain matin, je descendis et déjeunai avec les charbonniers dans leur baraque. Je vis, en revenant, une multitude considérable de soldats qui descendaient. Il en passa pendant près de trois heures. J'appris, à mon arrivée, que c'était la garnison de Mantoue, forte d'environ neuf mille hommes ; j'appris encore que la veille on avait transporté dans la haute Maurienne de petits canons appelés vire-mulets et quantité de munitions.

Le 28 août, j'administrai le Saint-Viatique à une malade aux Côtes, et à l'entrée de la nuit je partis, avec mon beau-frère, pour Argentine y administrer un malade demeurant au village situé sur la grande route. Nous rencontrons au-dessous du Mont deux hommes qui venaient à notre rencontre et qui nous disent que le malade était mort vers les trois heures, mais que sa femme était dangereusement malade et qu'elle m'attendait. Je la trouve dans une espèce de léthargie et dans le délire. Je ne puis que lui donner l'extrême-onction. Nous repartons ensuite pour Epierre, où nous arrivâmes à une heure après minuit.

J'appris dans ce voyage que le curé de Mont-Sapey, dénoncé par un mauvais sujet de sa paroisse, avait abandonné celle-ci pour se retirer chez ses parents. Ainsi, la plus grande partie du canton d'Aiguebelle se trouve encore sans secours spirituels.

Le 10 fructidor, soit 27 août, il se célébra un mariage civil dans l'église d'Epierre, sans que les parties, qui sont d'Argentine, se soient présentées devant un prêtre. Que de maux et que de scandales ! Si la tranquillité ne se rétablit pas au Plus tôt, nous verrons de nos jours la religion catholique s'éloigner de notre infortunée patrie. On ne parle que du projet qu'ont les Français de rentrer en Piémont sur la fin de ce mois.

Le 1^{er} septembre, je fais les fonctions à l'ordinaire et je descends la montagne. Le lundi, 2, je Passe par Praz-Bessey, où je trouve deux conscrits déserteurs à qui je fis une grande frayeur. Ils me prirent pour un gendarme déguisé. Je les conduisis avec moi et leur indiquai le chemin Pour passer par les montagnes d'Argentine.

Le 4, une personne d'Argentine vint me demander pour la malade que j'avais déjà vue le 8 du mois passé. Je ne juge pas à propos de lui porter le Saint-Viatique. Je ne le lui avais pas administré la dernière fois, parce que sa fille s'était mariée dans le courant de l'année sans se présenter devant un prêtre, ce qui avait causé un scandale public. Il me parut, en cette circonstance, que je ne pouvais pas administrer les sacrements à ceux qui, par le fait, semblent avoir renoncé à la religion. Arrivé à la maison de la malade, j'en parlai à tous les assistants et leur dis la raison pour laquelle je ne devais pas la communier. La malade et son mari me promirent de faire séparer les deux époux et de faire instruire leur fille qui n'était pas encore à la communion. Je leur promis de revenir le 6 ; il n'était pas prudent de revenir le lendemain, 5, parce que c'était jour d'assemblée publique.

Je repars vers midi pour Epierre. Je rencontre en chemin une femme aveugle à qui je déclare qui je suis et qui m'apprend que sa fille s'était aussi mariée sans l'assistance d'un prêtre. Je lui rappelai ce que j'avais dit aux autres personnes et je connus par là que le scandale augmentait chaque jour, ce qui me détermina à le signaler dans toutes les circonstances.

Dans cet intervalle, nous apprenons que les Français sont rentrés en Piémont, dans la vallée de Suse, où ils ont fait quelques centaines de prisonniers piémontais et autrichiens qui ont passé ici le 3 et le 4. Nous apprenons en même temps une bataille terrible qui s'est livrée le jour de l'Assomption à Novi et qui doit avoir été plus sanglante que toutes celles livrées dans la présente guerre. Joubert, général en chef des Français, y a été tué. On ne connaît pas encore au juste le nombre des tués de part et d'autre. Nos espérances s'évanouissent et l'on craint d'autres maux. Les papiers publics annoncent que les Français ont perdu mille hommes et quatre généraux à la bataille de Novi.

Le 5 septembre, je vais chercher des hosties à La Chapelle et je reviens coucher à Epierre.

Le 7, après mon office, je pars vers les quatre heures pour la montagne ; j'ai beaucoup souffert de la chaleur. J'entends la confession d'une personne en montant.

Le 8, jour de la nativité de Notre-Dame, je confesse encore trois personnes, et je descends le 9, après la messe. J'apprends que les Français ont pillé l'église, l'évêché et plusieurs autres maisons de Suse ; qu'ils ont ensuite quitté la ville pour se rendre à Bussolin, à une lieue plus bas ; que

les impériaux avaient beaucoup de canons de seize, braqués au monastère de Saint-Michel, au-dessus de Saint-Ambroise, etc., etc.

Le même jour, en me retirant, à l'entrée de la nuit, je rencontre un homme qui m'apportait un billet de M. le curé de Belleville, par lequel mon confrère me demandait quelques avis. Je lui réponds aussitôt.

Le lendemain, je vais trouver mon frère à Saint-Rémy, d'où je repars le 11, après un dîner froid, que nous eûmes encore beaucoup de peine à nous procurer. La personne de la maison où mon frère tient quelques provisions étant allée à la montagne et ayant emporté la clef avec elle, il fut obligé de passer par un trou du galetas pour arriver à ces provisions. Je me retirai pendant la nuit. A mon arrivée à la cure, on m'annonce qu'un soldat italien me demandait au Collombet, hameau de ma paroisse, pour se confesser. Je fus le voir aussitôt. Je revins passer ensuite à la cure pour prendre ce qui m'était nécessaire, et je m'en allai en montagne, afin d'y donner la messe pour la dernière fois.

Le 15, j'exhortai mon petit troupeau à pratiquer la charité chrétienne, à prier pour le retour de la tranquillité publique et surtout à rester fermement attaché à notre sainte religion. Je lui rappelai les différents maux que nous avions soufferts depuis le commencement de la présente révolution ; je l'engageai à regarder ces maux comme autant d'avertissements que le Seigneur nous donnait pour nous porter à la pénitence. Enfin je lui dis qu'étant sans cesse poursuivi c'était peut-être pour la dernière fois que je lui parlais et que je lui donnais la messe. Les larmes que je vis couler à ce moment sur le visage de mes auditeurs me pénétrèrent d'un nouveau zèle et d'un nouveau courage pour exercer le saint ministère, malgré les difficultés et les dangers de chaque instant.

Le lendemain, lundi, je partis de montagne avec mes paroissiens, qui emmenaient leur bétail. Cependant, comme on m'avait averti qu'on devait faire des visites domiciliaires pour arrêter les émigrés, les embaucheurs, etc., je ne descends que fort lentement. En regardant du haut ce qui se passe dans la plaine, j'aperçois certain monde, venant du côté de l'église. Comme c'est le décadi, je conclus qu'il y avait eu des mariages civils à célébrer. Je ne rentre donc que vers midi à la cure, où je trouve encore ma domestique malade. Je fais cuire des œufs et je dîne de ce mets.

CHAPITRE XI

(1799)

Mort de Pie VI à Valence. — Passages de troupes, — Nouvelles d'Italie. — Bataille de Zurich. — Mêmes dangers d'exercer le saint ministère. — Voyage à Mont-Denis. — Pillage de Suse par les Français. — Collecte pour les prêtres déportés. — Retour du général Bonaparte d'Egypte. — Événement du 18 brumaire. — Même incertitude sur le sort des prêtres.

Le 16 septembre au soir, étant à souper chez M^{me} Balmain, j'apprends par les papiers publics, la capitulation de Tortone, arrivée le 23 août, soit le 6 fructidor. J'apprends aussi la mort de notre Saint-Père le Pape, Pie VI, arrivée à Valence, en France, le 29 du même mois d'août, soit le 12 fructidor.

J'ai déjà noté ci-devant qu'après l'occupation de Rome par les Français, en 1798, le Pape s'était retiré dans une chartreuse près de Florence ; qu'il y était demeuré jusqu'au printemps de la présente année (1799) ; qu'après l'envahissement de la Toscane par les Français, malgré la parfaite neutralité gardée par le Grand Duc, il avait été conduit à Briançon et de là transféré, comme un criminel, accompagné par des gendarmes et d'autres militaires, jusqu'à Valence, où il vient de mourir en martyr, victime de la philosophie Moderne. Quelques minutes avant d'expirer, reprenant toute sa connaissance, perdue depuis onze jours, il fit signe à tous ceux qui l'entouraient d'avancer, leur serra tendrement la main et leur donna sa bénédiction ; puis s'adressant à l'archevêque de Corinthe, qui ne l'avait pas quitté un instant dans toutes ses épreuves, il lui dit, après quelques propos affectueux : « Recommandez surtout à mon successeur de pardonner aux Français, comme je leur pardonne de tout mon cœur. »

Que de réflexions à faire sur une telle mort ! Le souverain de l'église chrétienne meurt prisonnier dans le royaume très chrétien, et ce sont ses propres enfants qui l'ont traîné de prison en prison. O France ! quel n'est pas ton crime !

On nous rapporte, chose incroyable, que l'Espagne ayant fait demander le corps du souverain pontife pour l'embaumer et le transporter à ses frais, la République le lui a refusé et a fait jeter le cadavre dans une fosse avec de la chaux vive³. Ainsi, tandis qu'on embaume le cadavre du général Joubert et qu'on le transporte de Novi à Paris ; tandis qu'on révère les restes des persécuteurs, on fait consumer les reliques du vicaire de Jésus-Christ ! Combien nous avons à craindre que le plus grand des malheurs ne tombe sur notre infortunée patrie, c'est-à-dire, que le flambeau de la foi ne s'éteigne pour elle !

Le 19 septembre, j'ai été à Tigny voir M. le curé de Saint-Léger. Je suis revenu à Epierre sur le tard et par la pluie, qui n'a cessé de tomber toute la nuit. Il semble, cette année, que la nature soit bouleversée et que les cataractes du ciel soient ouvertes.

Le 21, samedi, je médite un moyen de donner la messe à mon peuple et de lui annoncer la parole de Dieu. Je forme la résolution de dresser un autel contre un mur du vieux fourneau, ce que j'effectue enfin.

Le 22, dimanche, jour de saint Maurice, je parle avec force de la nécessité de prier et de gémir pour apaiser la colère de Dieu. Voilà donc sept ans, révolus aujourd'hui, depuis la proclamation de la république française et l'entrée des Français en Savoie. Qui sait combien d'années d'épreuves et quelles épreuves la Providence nous réserve encore ! Fiat voluntas tua, Domine ; sed auxilium nostrum esto. Je communie deux personnes à la messe, et immédiatement après je pars pour Argentine, afin de porter le saint Viatique à une pauvre malade. A mon retour, je célèbre un baptême à l'entrée de la nuit.

Le 23 septembre, on m'apporte trois enfants d'Argentine, à qui je supplée les cérémonies du baptême.

Le 24, vers les onze heures du soir, tandis que j'étais profondément endormi, M. Favergeat vint m'éveiller dans ma grange ordinaire pour aller baptiser un enfant à Saint-Léger. Je me lève et pars aussitôt.

Une gazette postérieure annonce différemment la mort de notre Saint-Père, qui n'a point perdu connaissance et dont on a embaumé le corps.

Le 26, il passe des militaires qui se rendent à marches forcées à Suse. Ils vont tous avec regret. Ce sont, la plupart, des conscrits non habillés. On dit qu'il en a déserté quarante à cette étape. Le bruit court que les Français ont pénétré plus bas que Rivoli, mais qu'ils ont été battus et forcés de reculer. Ils se sont retirés sur le Mont-Cenis, après avoir perdu, le 4, environ deux

mille hommes sur le chemin de Rivoli à Turin, Les transfuges cisalpins et piémontais, qui avaient suivi l'armée pour rentrer chez eux, ont repassé par ici pour retourner en France.

Le 28, M. le curé de La Chapelle vint dîner avec moi à la cure. L'après-midi, je l'accompagnai jusqu'aux Côtes, où nous trouvâmes six soldats qui venaient du côté de Pignerol, d'où ils avaient déserté. Je passai, à mon retour, au Collombet, pour avertir le peuple de venir le lendemain à la messe, que je me proposais de dire dans la mesure de l'ancien magasin des fourneaux, mais que la pluie m'obligea de dire à l'église. Presque un tiers de mes paroissiens y assista.

Le soir, je fus souper chez Mme Balmain, où je trouvai M. Clert, qui arrivait de Saint-Rémy et qui nous annonça la démission du commissaire du canton de Cuines, qui avait arrêté M. le curé de Saint-Collomban et tenté plusieurs fois de se saisir de mon frère. Cette démission nous occasionna beaucoup de joie, surtout à mon frère.

Le 1^{er} octobre, fête de saint Rémy, je pars vers midi pour la paroisse de ce nom. Je trouve mon frère au village des Gorges. Après avoir soupé dans la maison où il se réfugie ordinairement, il me conduisit, pour dormir, dans une grange fort éloignée. Le lendemain, je me retire fort tard, à cause de la pluie qui tomba toute la nuit. En passant au Merloz, je me vis obligé de demander un homme avec une lanterne, pour me conduire au lieu dit le Cruetz-Pas.

A mon arrivée chez Mme Balmain, j'apprends une victoire remportée par les Français sur les Russes, dans la Suisse, à Zurich, dit-on. Cette victoire retardera probablement la paix et le rétablissement de la tranquillité que nous atten dons. Ainsi est la vie, mêlée de joie et de tristesse : *Miscens gaudia fletibus*. Ce n'est que dans le ciel qu'il faut s'attendre à goûter une joie sans altération.

Le 3, arrive chez moi M. l'abbé Borjon, revenant du bas diocèse pour se rendre chez lui, à Mont-Denis. Je l'accompagne jusqu'à Gondrand, hameau de La Chapelle. De là, malgré mes conseils, il voulut passer par la grande route pour aller à Montaymont. Je fus avec lui jusqu'au grand chemin.

A peine nous étions-nous séparés que je vois paraître, à quelques pas derrière M. l'abbé, un gendarme venant d'Epierre et se dirigeant vers La Chambre. Je vins précipitamment chez monsieur Clert pour observer de ses fenêtres le résultat de cet incident. Je vois d'abord le gendarme prendre, avec sa compagnie, le chemin nouveau, puis, après quelques pas,

rétrograder au galop vers le vieux chemin. Il me semblait que quelqu'un courait à pied devant le cheval. Je ne puis exprimer le trouble dont je fus saisi en ce moment. Je crus M. l'abbé arrêté. Jamais je n'ai rien souffert de pareil depuis la révolution. Je lève les yeux vers le ciel, je recommande mon frère à la Providence ; je me résigne en pensant que sicut Domino placuit, ita factum est. Je ne lève pas les yeux de vers cet endroit. Je vois enfin paraître un homme à pied qui suit le vieux chemin. Je reviens un peu de ma frayeur. J'apprends un moment après, par monsieur Clert, que M. l'abbé s'était écarté du chemin et était entré dans un pré, lorsque le gendarme rétrograda. J'en remerciai le Seigneur. A mon retour, je dis l'office avec M. le curé de La Chapelle et me retirai.

Le 6 octobre, dimanche de la solennité du Rosaire, je célèbre publiquement la messe dans la mesure du vieux fourneau, après avoir fait couvrir de paille l'emplacement de l'autel. Je lus et commentai la lettre pastorale du grand vicaire, concernant la mort du Saint-Père Pie VI et exhortant le peuple à la prière pour le repos de son âme et pour la nomination de son successeur. Je dus me borner à cette lecture, parce qu'étant au grand air, avant le lever du soleil, on souffrait du froid. Ce jour, la plus grande partie de mes paroissiens assista à la messe ; il ne manqua que ceux que le passage continuel des soldats obligea de garder les maisons. Après la messe, on vint dire l'office à l'église, où je confessai ensuite jusqu'à midi.

Le 7, je dis la messe de grand matin et je partis pour Montaymont y voir mon frère le vicaire général. En passant par Montgelafrey, je pris ma réfection chez M. Pithoud. De là, je fus coucher chez M. Giraud, curé de Châteauneuf. Le lendemain, nous partîmes tous les deux. Nous vîmes, en passant à Montpascal, M. Duc, le desservant, qui était alité d'une fluxion, et nous arrivâmes à l'entrée de la nuit à Mont-Denis, où nous avons séjourné un jour et demi.

Le 10, après avoir dîné chez M. Borjon, nous repartons vers midi. M. Borjon et mon frère nous accompagnèrent jusqu'au premier ruisseau d'Hermillon, où nous récitâmes vêpres avant de nous séparer. Je fis là quelques réflexions sur les circonstances actuelles. Nous récitons vêpres, que l'on chantait autrefois dans les églises, sur le bord d'un ruisseau, dans une sombre forêt, au bas d'une cascade environnée d'abîmes affreux.

Après nous être séparés et avoir passé le ruisseau, je fis part à M. Giraud, mon compagnon, des idées que j'avais eues. Nous convînmes que, si nous

étions réellement animés de l'amour de Dieu et que nous souffrions tout pour sa gloire, nous pourrions compter sur de grands mérites pour le ciel et nous comparer aux confesseurs et aux martyrs des premiers siècles.

Arrivés au sommet de la montagne, au-dessus des abîmes de Châtel et de Mont-Vernier, avant d'entrer dans la forêt du côté de Montpascal, nous récitons les vêpres des morts pour Pie VI, ainsi que nous le prescrivait, pendant huit jours, une circulaire de notre grand vicaire.

Nous avons trouvé à Montpascal M. le curé de Montaymont, et sommes arrivés nuit close à la cure de cette dernière paroisse, où nous avons soupé. Sur ces entrefaites, la belle-sœur de M. le curé arrive de Modane. Elle nous annonce le pillage et la dévastation de Suse et de ses environs par les Français, qui, après avoir perdu beaucoup de monde dans les diverses descentes qu'ils ont effectuées du Mont-Cenis dans la vallée de Suse, se sont enfin retranchés sur cette montagne.

Cependant les papiers publics confirment la nouvelle de la victoire des Français à Zurich, où les Russes ont perdu quinze à dix-huit mille hommes. Ces événements nous font craindre de Passer encore l'hiver dans le même état, peut-être même dans un état pire.

Le 11 octobre, je pars de grand matin de Montaymont. Je passe à Montgelafrey, où monsieur l'abbé Pithoud me remet des hosties. J'arrive à Gondrand, hameau de La Chapelle, à deux heures. Je cherche longtemps M. le curé pour lui faire une commission de la part de mon frère, qui avait reçu une lettre de M. le vicaire général Rogès, détenu à l'île de Ré avec environ mille autres prêtres. Nos confrères se recommandent à la charité du peuple pour quelques prompts secours. Mon frère a donc chargé les curés des diocèses de faire faire une collecte à cette fin. Arrivé à Epierre, j'écris à M. le chanoine Brunier pour le prier d'adresser à toutes les paroisses de son canton la circulaire annonçant la mort du pape et prescrivant des prières et autres œuvres pour l'élection de son successeur ; je lui recommandai aussi la collecte pour les prêtres prisonniers ou déportés.

Le 13, dimanche, je donne la messe dans la même mesure. Il s'y trouva une foule de personnes, non-seulement de ma paroisse, mais encore des paroisses voisines. Après l'explication de la parole de Dieu, j'exhortai les fidèles à la charité envers les prêtres déportés ; je leur annonçai l'indulgence plénière que le Saint-Père Pie VI, d'heureuse mémoire, a accordée à chaque fidèle qui jeûnerait et communierait le 16 octobre, en expiation du crime commis contre la reine de France, guillotinée à pareil

jour de l'année 1793. La même indulgence est aussi accordée pour le 21 septembre, jour anniversaire de l'exécution de Louis XVI.

En ce moment, on annonce partout l'arrivée du fameux général Bonaparte, venant d'Egypte. On en douta pendant quelques jours ; mais aujourd'hui, on est persuadé qu'il a débarqué à Fréjus le 9 octobre, soit le 17 vendémiaire. Chacun en parle selon ses sentiments ou ses passions. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet homme extraordinaire a été heureux de revenir de son expédition. L'avenir nous dira le dessein de son retour. Quoiqu'il en soit, nous sommes encore bien éloignés de voir le rétablissement de la religion et de l'ordre dans notre infortunée patrie. Si nous échappons à la poursuite des satellites, nous serons encore obligés de vivre errants pendant cet hiver.

Le 24 commencent seulement les vendanges...

Le 27, je dis la messe dans l'église à la pointe du jour. Il s'y trouva un assez grand nombre de personnes. J'annonce le jeûne et la fête de tous les saints. J'explique l'Evangile *Multi ab oriente et occidente venient*, etc., faisant comprendre que si la religion catholique abandonne notre patrie, c'est parce que nous n'en remplissons plus les devoirs. Je m'explique surtout avec vivacité sur la non-observance des dimanches et des fêtes ; car, quoique cet abus régnât déjà avant la révolution, ce n'était point encore comme aujourd'hui, où l'on peut à peine distinguer un jour de fête d'un jour ordinaire.

Après dîner, je pars pour Argentine ; j'y porte un calice (car il n'y en a point dans cette paroisse) dans le dessein de dire la messe pour communier quelques personnes. J'y vais aussi pour suppléer les cérémonies du baptême à un grand nombre d'enfants dont les parents m'en avaient prié. Après avoir visité un malade dans un hameau, je me rends dans un autre pour faire le catéchisme à deux jeunes personnes, mariées civilement et désirant recevoir la bénédiction nuptiale. Je ne trouve pas les deux époux, parce qu'ils étaient en campagne, l'un à vendanger et l'autre à faire paître le bétail. Cependant la pluie survient et interrompt les vendanges. Les mariés étant arrivés, je leur fais le catéchisme. Le lendemain, avant jour, je dis la messe, donne la bénédiction nuptiale, communique quatre personnes et dis deux mots au peuple assemblé. Il y avait beaucoup plus de monde que je n'aurais désiré. Je craignais pour le particulier chez qui je célébrais.

Après la messe, je suppléai les cérémonies du baptême à dix-huit enfants. J'en rebaptisai trois sous condition, parce que ni ceux qui les avaient

baptisés, ni d'autres personnes ne pouvaient m'assurer de la validité de la cérémonie. Le même jour, à l'entrée de la nuit, j'allai au Solliat, à Saint-Léger, où je trouvai mon frère, le curé de Saint-Rémy, avec qui je conférai de plusieurs choses concernant notre ministère. Le lendemain, vers les trois heures, je revins à Epierre, en compagnie de plusieurs vengeurs.

Le 29 octobre, vers les deux heures après minuit, arrivent en logement à Epierre 160 soldats, qui vont au Mont-Cenis ou en Piémont. Le même jour, comme je passais le pont, je vois monter des cavaliers allant à La Chapelle à discrétion chez les parents des conscrits rénitents ; ceux-ci partent dès le lendemain pour Chambéry. Comme les conscrits d'Epierre avaient déjà rejoint, nous en avons été exempts. On doit fournir à chaque cavalier quatre ou cinq francs par jour, ce qui oblige nécessairement les jeunes gens à partir.

Le 31, il y eut séance publique. Les soldats qui étaient pour le même but à Saint-Léger et à Saint-Alban viennent loger à l'auberge d'Epierre.

La collecte pour les prêtres déportés a produit à Saint-Léger 9 livres 14 sous de Savoie ; à Epierre, 51 livres 5 sous ; à Saint-Georges, 9 livres 4 sous ; à Argentine, 10 livres 10 sous ; à Saint-Alban-des-Hurtières, 72 livres 13 sous ; total, 153 livres 6 sous. La Chapelle n'a pas collecté.

Le jour de la fête de tous les saints, je ne savais ni où ni à quelle heure dire la messe, à cause des soldats logés dans les cabarets. Pendant qu'on disait l'office à l'église, où se trouvaient beaucoup d'étrangers, je fis avertir secrètement mes paroissiens de laisser retirer ces étrangers et de se rendre vers les onze heures à la mesure, où je dirais la messe. Je ne sus si on ne fit pas la commission, car il ne se trouva à la messe qu'environ le tiers de mes paroissiens. J'expliquai en peu de paroles l'Evangile du jour. Après midi je vais voir un malade à Argentine.

Le 2, jour de la commémoration des Trépassés, je dis la messe dans l'église ; pendant l'office les portes étaient fermées à clef. Ce qui me fit prendre ce parti, ce fut la pluie qui tombait abondamment. Je dis deux mots au peuple pour l'avertir de l'indulgence que le Saint-Père Pie VI avait accordée à ceux qui diraient le chapelet pour les âmes du Purgatoire.

Le 3, malgré les soldats qui se trouvaient à discrétion chez les parents des jeunes gens qui n'avaient pas rejoint l'armée, je dis la messe dans la mesure. Il se trouva beaucoup de monde. J'expliquai l'Evangile du jour : *Salva nos, perimus.*

Le soir, madame Balmain, chez qui je devais aller souper, me fit avertir de ne pas y aller, parce qu'il était arrivé beaucoup de soldats ; que le commandant de la colonne mobile, étant à l'administration, avait menacé les agents d'Epierre et de La Chapelle, leur avait dit qu'ils n'ignoraient pas la présence de prêtres dans les deux communes, qu'ils négligeaient donc leur devoir en ne requérant pas ses soldats pour les faire arrêter. Malgré ces menaces, je ne change point de conduite, et je continue à dormir dans la même grange.

Le 5, je vais trouver M. Clert pour le consulter sur le testament qu'un malade d'Argentine désirait faire. Je vois à La Chapelle M. le curé de la paroisse et M. Portaz, émigré. Ces deux messieurs avaient aussi été avertis des menaces proférées à la dernière séance ; ils se tenaient donc un peu plus sur leurs gardes. Ils me proposèrent de me joindre à eux et de nous retirer dans les montagnes. Je leur répondis qu'étant obligé de retourner à Epierre ce soir-là, je réfléchirais sur ce que je devais faire. Après les avoir quittés, je ne tins plus compte de leur proposition ; car, comme il y avait un malade au Collombet et un enfant à baptiser à Argentine, je fus, le 6, confesser le malade et le lendemain baptiser l'enfant.

Cependant l'agent m'avertit et me fait avertir de ne plus célébrer de fonctions publiquement et de ne plus donner la messe, comme j'avais fait jusqu'alors. Aussi le 10, dimanche, je la dis secrètement dans l'église ; il n'y eut que six personnes à l'entendre. Pendant la messe, il tomba une forte quantité de neige. Nous devons nous étonner qu'après une année si pluvieuse la neige soit aussi précoce.

Les papiers publics annoncent que les Austro-Russes ont entièrement évacué la Suisse et se portent dans la Souabe. On craint que les Français ne retournent en Italie du côté de Milan, et que les armées combinées n'abandonnent le Piémont et ne se replient du côté du Milanais. Ainsi, il ne nous reste plus d'espérance qu'en la toute puissance de Dieu, qui nous apprend à ne plus compter sur les hommes et à ne plus nous appuyer sur les bras de chair. Pour moi, je ne cesse de soupirer : Tribulatio et angustia invenerunt me. Je répète souvent ces paroles du Psaume : Exurge ! quare obdormis, Domine !!

Le 10 novembre, j'ai été à Saint-Rémy voir mon frère et parler à un nommé Augustin Rostaing pour l'engager à venir faire l'école à Epierre pendant l'hiver prochain ; il m'a promis de se rendre le 17, dimanche. Je me retire, en Passant au Merloz, pour recevoir du curé de Belleville l'argent

provenant de la collecte qu'on avait faite dans quelques paroisses. Ne l'ayant pas trouvé, je passe le pont à la nuit close. Le lendemain, ledit révérend curé m'a envoyé 80 livres qui, jointes à celles que je détenais déjà, élevèrent le montant de la collecte dans la conférence à 233 livres 6 sous.

Le 11, étant à Saint-Rémy, nous reçûmes, mon frère et moi, une lettre de notre frère le grand-vicaire, par laquelle il nous annonce qu'un prêtre, qu'il ne nomme pas, ayant été volé, avait perdu, avec ses effets, la rétribution de 206 messes ; qu'il demande à ses confrères de lui faire la charité d'en acquitter quelques-unes à sa décharge. Nous nous sommes engagés, les quatre prêtres de cette conférence, à en dire quinze.

Le 24, j'ai dit la messe dans l'église, une petite heure avant jour. J'ai annoncé l'ouverture de l'école pour le lendemain ; j'ai fait sentir aux parents la nécessité et le devoir d'y envoyer leurs enfants. Après la messe, j'ai fait le catéchisme à deux mariés civilement, d'Argentine.

Je dois annoter ici que le 18 brumaire, c'est-à-dire le 9 novembre, il y a eu de grands événements à Paris. Le directoire a été dissous, les deux conseils du Corps législatif ajournés au 1^{er} ventôse, soit 19 février prochain. Le directoire a été remplacé par un consulat composé de Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. C'est un nouveau gouvernement. Les uns en espèrent beaucoup de bien ; pour quant à moi, je crains toujours que notre sainte religion ne disparaisse de nos contrées. Peccavimus, injustè egimus, iniquitatem fecimus, ideo venerunt super nos mala.

Le 28 novembre, j'ai été à La Chapelle. Le lendemain, je suis revenu à Epierre avec un jeune homme de la Chautagne, qui étudiait en théologie et qui, pour avoir favorisé les prêtres, a été persécuté dans son pays ; il avait cherché un refuge à La Chapelle.

Le 30, vers les huit heures du soir, arrive ici mon frère Alexis, appelé à Chambéry comme agent de Lanslebourg ; il m'a amené son fils Pour l'instruire. Il m'apprend de bonnes nouvelles, qui malheureusement ne se vérifient pas. Il me dit qu'un officier a affiché à Lanslebourg une circulaire annonçant que les prêtres déportés et les émigrés pourraient rentrer dans la République dans quatre mois, et qu'il y avait une suspension d'armes pendant la même durée de temps. On ne sait que dire de cette affaire ; on espère et on craint.

Pendant les cinq premiers jours du mois de décembre, je parcours la plupart des paroisses voisines pour baptiser les enfants et pour administrer les sacrements aux malades. Le 6, tandis que je faisais ma prière dans la

grange où je couche, ma servante vient m'appeler pour retourner à Bellecombe d'Argentine. Je dis aussitôt la messe ; je consacre une hostie pour porter le Viatique à la malade qui m'a fait appeler. Je passe par le Mont et je gravis la montagne escarpée dans le bois, par où je n'avais encore jamais passé. J'arrive à la maison baigné de sueur. Après avoir pris un peu d'eau-de-vie, j'administre la malade et lui applique l'indulgence in articulo mortis. Je descends à la Chaudane, où je baptise plusieurs enfants. Je me retire ensuite.

A mon arrivée, on me dit que vers midi deux personnes étaient venues l'une après l'autre à la cure pour m'avertir que des gendarmes étaient arrivés à Epierre et qu'il convenait de m'écarter. On me donne aussi avis que les autorités savaient que dans le mois d'août j'avais baptisé solennellement dans l'église d'Argentine, et qu'elles se flattaient de m'arrêter tôt ou tard ; mais si Deus pro nobis, quis contra nos ?

Que nous sommes heureux de tant fatiguer, de tant suer et d'être de plus en plus menacés ! Quel bonheur d'être en cela conformes à Notre Sauveur ! Que de mérites pour le ciel, si nous faisons tout pour des motifs surnaturels ! Mais que nous avons sujet de craindre le défaut de pureté d'intention, sans parler des autres choses de notre ministère qui peuvent être défectueuses en d'autres manières ! Salva nos, Domine, perimus. Quand pourrons-nous, comme l'Apôtre, défier toutes les créatures de pouvoir nous séparer de l'amour de Dieu ?

Le 8, dimanche, on m'appelle avant trois heures du matin pour une malade à Argentine. Par précaution, je prends le calice et autres choses afin de pouvoir dire la messe. Je pars accompagné de deux personnes ; nous passons par le grand chemin et nous arrivons vers les cinq heures chez la malade. Je ne fais que la confesser, et je me retire à l'aube du jour, en passant par la Chaudane et le Mont. J'arrive à Epierre au moment où on allait commencer l'office. Dès qu'il fut achevé, j'allai du côté des Moulins pour avertir mes paroissiens qui sortaient de l'église de faire un certain détour pour n'être pas aperçus des étrangers, toujours en grand nombre, et de revenir à l'église pour entendre la messe, que je dis après onze heures. Il s'y trouva près des deux tiers de mes paroissiens.

Le soir du même jour, arrive le curé de Saint-Rémy qui venait voir notre frère Alexis, à son retour de Chambéry. Nous soupions tous trois à la cure, puis nous allons, le curé de Saint-Rémy et moi, nous reposer dans ma grange ordinaire. A deux heures après minuit, mon frère, qui était à mes

côtés, sent une main qui le touche à l'épaule et entend une voix qui lui dit et répète incessamment : Est-ce vous ? est-ce vous ?..... Il s'effraye, ne sachant ce que c'est. Il me pousse pour m'éveiller. J'entends les mêmes paroles. Une certaine crainte me saisit aussi. Enfin je sens un doigt qui se porte dans l'œil gauche. Je me mets sur mon séant ; je porte, en criant, les deux mains vers ce qui m'avait touché ; je saisis une grosse main. Je connais alors celui qui nous effrayait. C'était un jeune homme sourd qui faisait la cour à une fille de la maison. Ne l'ayant pas trouvée dans son gîte, il vint près de mon grabat, qu'il ignorait être à moi, et demandait à deux prêtres si c'était sa bien-aimée. Nous en fûmes quittes pour la peur, et le lendemain nous fîmes rire tous ceux à qui nous racontâmes cette aventure.

Le 10 décembre nous partons pour Saint-Rémy à neuf heures du soir. On nous apprend que des gendarmes avaient passé un moment avant notre arrivée, accompagnant M. l'abbé Bérard, qu'ils avaient arrêté le dimanche, à trois heures et demie du matin, à Saint-Jean de Maurienne, en sortant de chez M. Ducol, où il avait dit la messe. Cette arrestation nous surprend d'autant plus que l'on ne parle que d'élargir les prêtres détenus et déportés. Les papiers publics de Paris annoncent même que les prêtres belges condamnés à la déportation sont renvoyés chez eux ; mais mon frère Alexis me dit que pendant son séjour à Chambéry, on avait traduit un chanoine de Sallanches dans les prisons de cette ville. C'est bien le cas de répéter avec cet administrateur qui disait qu'on ne s'entendait plus, que c'était la tour de Babel.

Le 10, après avoir dit la messe dans l'église de Saint-Rémy, pendant que mon frère confessait, je fus à sa maison de refuge pour y faire préparer le dîner. J'allai ensuite, à la place de M. Champiot, porter le Saint-Viatique dans un hameau éloigné. A mon retour, nous dînâmes tous les trois ensemble, puis je me retirai à Epierre vers les six heures. J'apprends que des gendarmes avaient été la nuit précédente à Montgelafrey, où ils avaient failli arrêter quatre prêtres dans la maison où ils s'étaient réfugiés. M. le curé de la Trinité et M. Mamy, à leur retour de la Chapelle, se trouvaient de ce nombre. Pour moi, je ne sais plus qu'en penser et je m'attends à être arrêté : Fiat voluntas tua.

Le 19 décembre, j'apprends, chez Mme Balmain, que M. Bérard, dont j'ai parlé ci-devant, s'était échappé à Montmélian et que cinq gardes nationaux du lieu qui le gardaient ont été traduits en prison.

Le 24, à l'entrée de la nuit, je pars pour confesser un malade de Bergame, charbonnier, qui demeurait au dernier village d'Argentine, sur le grand chemin. Il était tombé beaucoup de neige, j'ai bien fatigué et ne suis reparti qu'à neuf heures. Chemin faisant, j'ai vivement souffert d'une colique. A mon arrivée, après dix heures, je demandai un peu d'eau-de-noix à Mme Balmain, et me retirai à la cure pendant qu'on chantait l'Office. A minuit, j'entre dans l'église, de là dans la sacristie, où je dis au clerc de fermer la Porte de l'église. Je monte à l'autel, pendant qu'on chantait, et je commence la messe. A l'O-rate, fratres, le clerc, par imbécillité, vient me dire que l'on frpppait à la porte, ce qui me troubla pendant quelques instants. Je continue cependant la première messe, après laquelle je demande au clerc ce qui s'était passé ; n'ayant pu me le dire, je lui répliquai qu'il aurait dû sortir par la porte du clocher pour s'en informer. C'étaient quelques paroissiens qui étaient sortis Pour se chauffer avant que j'entrasse à l'église. Je dis immédiatement la seconde messe, et, après l'Evangile, j'explique la parole de Dieu, en peu de mots, parce qn'il n'y avait pas beaucoup de monde et qu'il faisait très froid. Après l'office du matin, vers les onze heures, je priai l'agent municipal de se retirer et je célébrai la dernière messe, où je prêchai encore.

Le 29, vers une heure avant la nuit, je pars pour Argentine afin d'administrer une malade. Je porte le calice avec moi. Pendant que j'étais auprès de cette malade, les compagnons du charbonnier italien, que j'avais confessé la veille de Noël, vinrent me chercher pour lui administrer les derniers secours de la religion. Après quelques moments de repos sur un peu de paille, je me lève à deux heures après minuit et me rends auprès du charbonnier. Je dis la messe vers les quatre heures. Je communie le malade et lui donne l'Extrême-Onction. Il mourut le 31, à la même heure que je l'avais communie la veille.

Dans le même endroit, je baptise un enfant déjà né dans le courant du mois de mars. Je porte ensuite le saint Viatique à une malade à la Tour brûlée, où j'arrive à l'aube du jour. Je passe à la Chaudane, chez M. Chichignoud, où je me chauffe, car il faisait un froid excessif. M. Chichignoud m'invite à dîner ; j'accepte à cause d'une personne qu'il attendait et que j'avais plaisir à voir. Tandis que nous attendions le dîner, on vint demander mon hôte pour donner le nom à un enfant nouveau-né. M'ayant demandé si je pouvais le baptiser, je lui répondis que rien n'obstait à le faire dans la chambre où j'avais célébré. C'est ce que je fis, et après-

midi je repars pour Epierre. Le 31, j'ai visité les malades de ma paroisse et de la Chapelle. C'est ainsi que je finis l'année 1799. Deo dicamus gratias, pro universis beneficiis suis.

CHAPITRE XII

(1800)

Premières espérances de liberté et de tranquillité. — Promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII exigée des prêtres. — Défense de faire cette promesse sans restriction. — Nouvelles rigueurs et nouvelles arrestations. — Nouvelles des prêtres déportés à l'île de Ré. — Election du pape Pie VII. — Mouvements des troupes françaises et autrichiennes dans la Haute-Maurienne. — Changements dans l'administration.

Le 1^{er} janvier, après avoir fait avertir l'agent municipal qui était à l'office, de se retirer, j'entre dans l'église ; je fais une courte exhortation au peuple, puis je célèbre la messe, les portes étant fermées. Ce même jour, nous apprenons que Coni, l'une des plus fortes places de guerre du Piémont, avait capitulé vers la fin du mois dernier et que la garnison, au nombre de 2,500 hommes, avait été faite prisonnière. On est toujours en espérant la liberté des cultes ; mais il n'y a encore aucune loi qui la favorise.

Le 3, à l'issue de la messe, on m'appelle pour aller administrer l'Extrême-Onction à une malade d'Argentine, que j'avais communie le 30 du mois dernier. A mon arrivée, je la trouve morte depuis une heure. J'ai fait l'absoute dans la chambre mortuaire. Je passe ensuite dans un autre hameau pour donner la bénédiction post partum à une femme et faire le catéchisme à deux époux mariés civilement depuis l'année dernière qui désiraient recevoir la bénédiction nuptiale. Je me retire à Epierre à l'entrée de la nuit, obligé de me frayer un chemin sur la neige qui couvre entièrement la route.

Le 7, je suis allé à la Chapelle pour faire part à mes confrères des nouvelles qui semblent nous promettre la liberté des cultes ; je reviens la nuit à Epierre. A mon arrivée, je me dirige vers la maison de Mme Balmain pour y aller lire la gazette ; mais le secrétaire de l'administration et des soldats de la correspondance m'ayant aperçu au moment où je traversais le chemin, je suis obligé d'aller me cacher dans ma grange ordinaire.

Le 10, je me lève de grand matin pour aller faire la recommandation de l'âme à une femme qui rendit le dernier soupir vers les huit heures. Je fis moi-même l'enterrement ; je célébrai la messe de requiem presente cadavere ; les deux tiers de mes paroissiens y assistèrent. Requiescat in pace. C'est le premier enterrement que je fais ainsi, depuis mon retour du Piémont, c'est-à-dire depuis 1795. Nous espérons beaucoup, mais il n'y a encore rien de certain.

Le 13, le maître d'école s'étant absenté, je donnai la leçon à ses écoliers. Pendant que j'étais ainsi occupé, on vint m'appeler pour une malade à Argentine. Je pars immédiatement, ayant soin de porter un calice avec moi. Après avoir entendu la confession de la malade, je fais le catéchisme à deux époux mariés civilement qui désiraient recevoir la bénédiction nuptiale. Je retourne ensuite auprès de la malade. Je trouve dans sa maison des soldats en logement venant du Mont-Cenis. Malgré leur présence, je couche dans l'endroit.

Le matin, au point du jour, je fais dresser un autel dans une grange, et, dès que les soldats sont partis, je commence par bénir le mariage. Je fais bien sentir au peuple, assemblé en grand nombre, que les époux étaient séparés depuis longtemps pour n'avoir pas fait leur diligence afin de recevoir la bénédiction. J'explique en quels cas le mariage est valide ou non ; j'exhorte le peuple à ne plus faire de semblables alliances. Après la messe, je porte le saint Viatique à la malade, étant revêtu de l'aube et de l'étole, quoique la maison de la malade fût à quelque distance du lieu où j'avais célébré. Je rebaptise cinq enfants sous condition. Je me retire ensuite à Epierre, d'où je pars le lendemain pour Montgelafrey dans le but d'aller prendre des hosties. Je termine le mois sans incident, exerçant mon ministère dans les paroisses circonvoisines.

Le 2 février, dimanche, je me recommande aux prières de mes bons paroissiens, parce que je suis particulièrement menacé et recherché sous le prétexte d'avoir, le 30 janvier, jour de décadi, détourné deux personnes d'Argentine de se marier civilement avant d'avoir reçu la bénédiction nuptiale. Ces personnes étaient deux jeunes gens, ni l'un ni l'autre de la première communion et qui ne s'étaient encore approchés qu'une fois du sacrement de pénitence. Je ne refusai pas de les marier, mais je leur dis que je ne pouvais le faire ce jour. Ils voulaient passer outre, mais le président et l'agent municipal ne se trouvant ni l'un ni l'autre à Argentine, le mariage fut forcément ajourné. Les époux choqués de ce contre temps, me

dénoncèrent. On doit avoir verbalisé contre moi et je suis l'objet d'une vive surveillance.

Bien que le décret de la liberté des cultes soit Publié, cette liberté est considérablement entravée. On exige des prêtres une déclaration portant promesse de fidélité à la constitution. Nous ne Pouvons l'accorder sans quelques restrictions qu'on ne veut pas accepter. J'écris à mon frère pour savoir son avis ; malheureusement sa réponse du 17 janvier ne me parvient que le 29. Il me charge d'avertir les ecclésiastiques de ne point se lier avant d'avoir reçu des instructions des administrateurs du diocèse. MM. Cantin et Charpin avaient déjà fait la déclaration exigée par l'autorité civile.

Le 3 février, je fus à Saint-Rémy pour faire part à M. le curé de Sainte-Marie-de-Cuines et à mon frère d'une circulaire portant peine de suspense contre tout ecclésiastique qui se lierait à la république sans restriction. A mon retour à Epierre, le même jour, je fis voir cette circulaire à M. Cantin, qui envoya de suite un exprès au grand vicaire pour savoir ce qu'il devait faire. L'envoyé ne revint que le 5 avec la réponse qui déclarait que M. Cantin n'avait point encouru la suspense, puisqu'elle n'était pas encore portée lorsqu'il se lia et qu'il lui suffisait de se rétracter en présence de quelques personnes ayant eu connaissance de sa soumission.

Mon confrère se retire dans sa retraite le 6 au matin, tandis que je suis continuellement averti de me tenir sur mes gardes. Les guides qui sont ici pour la correspondance ont ordre de m'arrêter, en sorte que je n'ose plus demeurer dans la cure. J'écris ces lignes chez M. Favergeat, où j'ai dîné, le 2 et le 4, avec M. Cantin et M. Portaz, curé de Saint-Pierre-de-Belleville. Je suis dans des transes continuelles, et ne cesse de crier vers le Seigneur : In manibus tuis sortes meæ.

Le 6, je dîne cependant encore à la cure, pendant que le maître d'école fait la garde. Aussitôt après midi, je pars pour La Chapelle, où je demeure jusqu'au lendemain soir.

Le 9 février, je fis avertir le peuple que la messe se donnerait après l'angelus. C'était un dimanche. On me détournait de la dire, parce qu'on avait vu un guide se promener avant jour ; mais, après informations, j'appris que ce militaire était le seul qui restât à Epierre. Je célébrai donc, et après la messe, je partis pour La Chapelle, parce qu'on devait faire trois mariages civils dans l'église. Je revins à Epierre après midi. A mon retour, j'écris différentes choses à M. Charpin et à mon frère, je fais le catéchisme

aux enfants et prépare une fille d'Argentine à recevoir les sacrements de pénitence, d'eucharistie et de mariage.

Le 19 février, jour de décadi, il se célébra sept mariages civils dans l'église ; mais les parties avaient déjà toutes reçu la bénédiction nuptiale. J'allai moi-même à Argentine bénir le mariage de deux personnes qui étaient unies civilement depuis environ deux ans. A mon retour, à quelque distance de la maison d'où je venais, je rencontre un des chasseurs qui, en 1798, avaient fait feu sur M. Coche, ainsi que je l'ai rapporté ci-devant. Je fus à toutes jambes vers une grange où l'on battait le blé et je me fais accompagner par deux personnes jusqu'à l'entrée des bois d'Argentine.

Le 20, à l'entrée de la nuit, M. le curé Coche se retirant de Gondrand à La Chapelle, rencontra deux gendarmes, qui étaient de ses amis, avec qui il avait mangé. Ils l'arrêtèrent quand même, le conduisirent à La Chambre, de là à Aiguebelle et ensuite dans les prisons de Chambéry, où se trouvait déjà, depuis plus de huit jours, révérend Pitton, curé d'Etable, qui avait été arrêté dans son lit.

Nous croyions toucher à la fin de la persécution ; mais nous nous sommes trompés, on nous menace plus que jamais, surtout mon frère, le grand vicaire, et moi.

Le 23, dimanche de la Quinquagésime, je dis la messe à l'angelus. J'exhortai le peuple à une véritable pénitence. Je fus ensuite à La Chapelle, d'où je revins le soir souper chez madame Balmain, à l'occasion du mariage de son fils, qui avait épousé, le jeudi devant, une demoiselle Tognet.

Le lendemain, vers les onze heures, je reçois, par un exprès, une lettre de Mont-Sapey, qui me fait part du projet d'arrestation de mon frère, le grand vicaire. Je lui envoie aussitôt, pour l'en aviser, un nouveau messenger, qui me rapporte de lui diverses instructions écrites sur la promesse de fidélité à la constitution qu'on exige des prêtres. Je les copie le mardi gras et le mercredi des cendres tout le jour, tantôt chez M. Favergeat, tantôt au grand air ; parce que je n'osais pas demeurer à la cure, ni souvent chez M. Favergeat. Ces instructions condamnent la promesse ci-dessus.

Cependant, on ne cesse de m'avertir des menaces qu'on fait contre moi. Par prudence, et surtout pour faire cesser chez mes dévoués paroissiens la crainte de mon arrestation, je me détermine à partir le 27, à l'entrée de la nuit, pour aller me réfugier au Solliat, hameau de Saint-Léger.

Le 28, je vais voir mon frère, le curé de Saint-Rémy, pour lui faire part de tout ce qui se trame contre nous. Je reviens sur le soir. A mon arrivée, je fais

vers les neuf heures un baptême, j'écris ensuite ces lignes, et vais me coucher dans ma nouvelle grange, à la garde de Dieu.

Le 1er mars, jour de décadi, ne sachant pas s'il devait y avoir des mariages à célébrer civilement, je vais me cacher chez un de mes paroissiens. Il n'y eut pas de mariage, sauf que M. Balmain fit enregistrer le sien chez sa mère. Il tomba un peu de neige accompagnée d'une bise froide.

Le lendemain, dimanche, il y eut une séance extraordinaire. Dans la crainte que ce ne fût pour prendre des mesures contre moi, je dis secrètement la messe dans l'église, après en avoir fait fermer la porte. Six personnes seulement y assistèrent. Au sortir de l'église, on m'avertit qu'il y avait des gendarmes en grand nombre, qui se promenaient devant la chambre des séances, dans l'attente de quelques ordres. Je fus saisi de frayeur. Je fuis dans une maison voisine, et après avoir pris quelque nourriture, je pars pour Tigny, où j'apprends de l'agent de La Chapelle, que je rencontre chez le révérend curé de Saint-Léger, qu'à la séance du matin il ne s'était point agi de moi. Je reviens souper chez madame Balmain. J'y trouve M. le chanoine Mamy, qui était venu à Epierre pour me parler d'un mariage dont les époux m'avaient déjà entretenu le mardi de carnaval. Le futur est un Italien, la future, veuve, est fille du fameux..... commissaire du canton de..... Celui-ci s'oppose au mariage de sa fille et menace de brûler la cervelle au prêtre qui le bénira. Ce sont donc toujours les mariages qui nous font persécuter.

Le 3 mars, je reçois de l'île de Ré une lettre de M. Rogès, notre vicaire général. Cette lettre, en date du 16 février, marque, entre autres choses, que M. Bérard, curé de Randens, est sur la fin de ses jours ; que M. Rogès, ayant reçu un certificat du département, va écrire aux consuls, avec l'espoir d'obtenir sa complète et définitive liberté. Cet espoir nous jette dans l'étonnement ; car on incarcère dans notre département tous les prêtres qu'on peut arrêter.

Le 11, jour de décadi, il y eut deux mariages civils ; mais ils furent célébrés dans la salle de l'administration, et non plus à l'église : Deo gratias. Une lettre de M. Barraza, écrite de l'île de Ré le 28 février, m'annonce la liberté définitive de M. Rogès, qui partira aux premiers jours pour s'arrêter probablement à Lyon. Cette lettre m'apprend encore que trois prêtres déportés de notre diocèse sont déjà en route sur le continent et que M. Bérard, curé de Randens, est mort dans l'île. Nous ne savons que penser de ce gouvernement qui élargit les uns et incarcère les autres.

Le 1^{er} avril, on m'annonce que deux de nos prêtres, échappés de l'île de Ré, sont arrivés dans la nuit chez Mme Balmain et qu'ils ont couché dans une grange. Je vais les voir et nous dînons ensemble chez Mme Balmain. Ce sont M. Marcoz, curé d'Albane, et M. Coche, curé d'Aiguebelle. Ce dernier avait été arrêté à Argentine par le président P... et avait reçu deux coups de fusil, ainsi que je l'ai marqué ci-devant. M. Ducruetz, curé de Saint-Alban-des-Villards, s'est aussi sauvé avec eux ; mais il s'était arrêté à Chambéry, pour se reposer et pour y confesser ; les missionnaires sont très rares en cette ville. Ces messieurs sont partis de l'île de Ré le 20 février, sur la barque d'un pêcheur qui a exigé 760 francs pour transporter onze déportés. Enfin, grâce à la charité de bons catholiques, nos confrères sont arrivés heureusement dans leur patrie. Après dîner, je fus les accompagner jusqu'au delà de l'église de Saint-Léger.

Pendant la semaine sainte, j'ai célébré les saints offices comme avant la persécution. Le 13, jour de Pâques, j'ai prêché et dit ensuite la messe vers les huit heures. Le lundi, au moment où je me préparais pour aller dire la messe, on vint m'annoncer à la sacristie que M. le chanoine Mamy avait été arrêté la veille, de bon matin, en allant célébrer la messe au Cruet, et qu'on l'avait conduit le même jour aux prisons de Saint-Jean de Maurienne. Cette arrestation m'inquiéta beaucoup.

Le 15 avril, nous apprenons que les troupes autrichiennes avaient pris le Mont-Cenis, le mardi saint, 8 avril ; qu'elles avaient fait prisonniers les 200 Français qui le défendaient avec 18 canons, et qu'elles avaient poussé une pointe jusqu'à Termignon, ce qui permit à M. l'abbé Damé de célébrer publiquement la messe le jour de Pâques, dans l'église de Lanslebourg. Ces troupes ayant ensuite reculé, les Français ont repris Lanslebourg le 15 et occupé de nouveau le Mont-Cenis le 16. Les choses en sont encore là ce jour, 28 avril.

Le 1^{er} mai, au moment que je me mettais à table pour manger le souper que je m'étais préparé moi-même, on vint m'appeler de la part de madame Balmain pour aller chez elle tenir compagnie à M. Ducruetz, curé de Saint-Alban, qui s'était sauvé de l'île de Ré et qui avait séjourné quelques semaines à Chambéry. J'y fus et je conférai avec mon confrère. Il m'apprit que trois des prêtres transférés des prisons de Chambéry dans la maison de réclusion établie à l'évêché de cette ville s'étaient échappés le 28 avril. De

ce nombre était M. Pithon, curé d'Etable ; mais le curé de La Chapelle est encore prisonnier.

Nous apprenons enfin l'élection du Pape, dans la personne du cardinal Grégoire Chiaramonti, qui a pris le nom de Pie VII. Il a été élu le 14 mars et intronisé le 23. C'est un parent de Pie VI, élevé par lui au cardinalat et choisi parmi les Bénédictins.

Le 4, nous apprenons que les Autrichiens ont repris le Mont-Cenis, après avoir fait quelques prisonniers. On rapporte que les Français se sont retirés à Saint-André ; mais que les Allemands ne veulent pas descendre avant que la ville de Gênes ne soit évacuée. Nous avons donc sujet de craindre de demeurer encore longtemps dans l'esclavage.

Ce qui nous étonne le plus, c'est qu'on fasse encore des recherches et des poursuites contre les prêtres.

Le 27 avril, tous les gendarmes de Saint-Jean de Maurienne et de La Chambre ont été à Saint-Martin sur La Chambre pour arrêter M. Dulac, curé de cette paroisse. Il a échappé pour avoir été averti avant d'arriver à l'endroit où il devait dire la messe.

Au changement de gouvernement, arrivé le 18 brumaire, on a nommé, en remplacement des commissaires, un préfet dans chaque département et un sous-préfet dans chaque district, c'est-à-dire dans chaque endroit où il y avait sous l'ancien régime une intendance et une judicature majeure. En Maurienne, nous avons pour sous-préfet le citoyen Bellemin, qui, ainsi que le préfet Sauzai, à Chambéry, ne veut point accueillir de dénonciation contre les prêtres qui ne conspirent pas contre le gouvernement. Malheureusement, ces administrateurs n'ont pas l'autorité de défendre aux gendarmes de nous arrêter, ni celle d'élargir ceux de nous qui sont arrêtés. Nous devons donc prendre patience et attendre tout de la divine Providence.

Le 9 mai, le maire provisoire, qui est l'ancien agent municipal, me communique une lettre du sous-préfet qui lui annonce que les lois qui condamnent à la déportation les prêtres non assermentés étant toujours en vigueur ; il les lui rappelle pour les faire exécuter, surtout contre les ecclésiastiques qui exercent publiquement le culte et prêchent la désobéissance aux lois. Cet ordre m'obligea à dire secrètement la messe le 11, dimanche.

Le 14 mai, j'ai reçu de mon frère Alexis une lettre, datée du 12, qui m'annonce que la situation n'a pas changé à Lanslebourg et sur le Mont-

Cenis ; qu'il n'y a plus d'espoir de nous voir délivrés ; que les hostilités recommencent.

Nous apprenons aussi que le général Bonaparte a passé à Genève avec une forte armée pour rentrer en Italie et obliger les Autrichiens à lever le blocus de Gênes, où le général Masséna est enfermé avec son armée et une dizaine de mille prisonniers qu'il a faits à l'armée impériale, et où il ne pourrait plus tenir que quelques semaines, s'il ne recevait des renforts. Tel est en ce moment l'état des choses.

Cependant on a nommé des maires dans chaque commune. Le plus grand nombre ont donné leur démission ; mais le sous-préfet n'a voulu en recevoir aucune. On fait de nouvelles perquisitions contre les déserteurs et les conscrits. Les gendarmes font des visites domiciliaires ; ils arrêtent à Hermillon M. Butard, sexagénaire, recteur d'Albiez-le-Vieux, qui s'était retiré chez lui. On le conduit aux prisons de Saint-Jean de Maurienne, où il tient compagnie à M. le chanoine Mamy.

J'apprends, dans le même temps, l'arrivée de quatre de nos déportés à l'île de Ré ; ils se sont sauvés le 9 avril, mercredi-saint, et sont arrivés aux Villards après avoir passé par Grenoble et de là par les montagnes. Ces messieurs sont : Ravoire, curé de Saint-Colomban-des-Villards ; Tardy, prêtre, né dans cette paroisse ; Dufreney, curé de Saint-Georges-des-Hurtières, et un prêtre du diocèse de la Tarentaise. Il ne reste plus, en ce moment, dans l'île de Ré que deux de nos confrères, savoir : M. Barraze, curé de Montendry, et M. Gellon, curé de Bonvillaret.

Le 19 mai, lundi, je fus inviter M. le curé de Saint-Léger à venir dire la messe le lendemain, à Epierre, pour l'anniversaire de M. Noraz. Tandis que nous nous promenions devant sa maison, à Tigny, nous voyons arriver deux gendarmes à cheval. Nous nous sauvons par l'enclos de monsieur Salomon. Nous en fûmes quittes pour la peur, car les gendarmes continuèrent leur chemin sans autres desseins.

Le mardi, nous dîmes la messe des moris ; je célébrai la messe et M. Curt la chanta. Nous allâmes ensuite dîner chez Mme Balmain, d'où nous fûmes encore obligés de sortir précipitamment. Il est vrai que nous avions déjà dîné. M. le sous-préfet, qui se rendait à Chambéry, arriva à Epierre et descendit chez Mme Balmain. Nous lui cédâmes la place pour nous retirer à la cure.

Cependant on nous menace de nouveau ; nous craignons que les gendarmes ne nous surprennent en cherchant les déserteurs. Le sous-préfet

a dit lui-même à M. Fay, qui avait été lui demander sa démission de maire, qu'il fallait nous tenir sur nos gardes pour n'être pas surpris. Le mercredi, j'avertis donc mes paroissiens que, le lendemain, jour de l'Ascension, je dirais la messe de grand matin et qu'on ne la sonnerait pas. Lorsque je sortis de ma grange ordinaire, le lendemain matin, je trouvai déjà mon peuple assemblé et même un grand nombre de personnes des paroisses voisines. Je célèbre donc la messe et parle sur le mystère du jour. On n'a rouvert la porte de l'église qu'après que j'eus quitté mes vêtements. Je suis ensuite sorti avec la foule.

Le 23, j'apprends l'arrestation de M. Mestrallet, curé de Bramans. Il a été conduit dans les Prisons de Saint-Jean de Maurienne. Voilà de nouveau trois prêtres dans les prisons de cette ville, bien qu'on nous flatte de la liberté. Il est à craindre qu'on ne tienne ce langage que pour nous arrêter tous.

Le 25, dimanche, j'ai encore donné la messe à mon Peuple ; mais on peut dire que je joue du reste, car je ne suis pas un moment sans danger et sans crainte. On me conseille de me retirer de nouveau dans les montagnes pendant que les gendarmes feront des visites ; mais je n'en ai plus le courage. Mes forces se sont usées à la vie dure et agitée que je mène depuis plus de sept ans. D'ailleurs, le mal est si grand parmi les populations, l'irréligion et le dérèglement des mœurs ont fait de tels progrès depuis que nous ne pouvons plus prêcher la parole de Dieu et les vérités éternelles, que je souhaite presque d'être aussi arrêté, afin d'être déchargé des dangers et de la responsabilité des devoirs du ministère.

Le même jour, M. Portaz, curé de Saint-Pierre-de-Belleville, me fait prier de l'aller rejoindre au delà du pont, qu'il n'ose traverser. J'y fus après avoir fait le catéchisme. Nous avons dit l'office dans les bois, au-dessus des vignes du Crué-Pas, et, ce que je n'avais jamais fait jusqu'ici, je me suis confessé en campagne, au milieu des broussailles, une pierre nous servant de tribunal de pénitence. Dieu veuille nous pardonner ! Enfin, M. Portaz fait la sentinelle sur une hauteur pendant que je repasse le pont pour revenir à la cure. Nous apprenons que les Français sont redescendus du Mont-Cenis dans le Piémont ; mais beaucoup de soldats désertent et passent ici.

Pendant le reste de la semaine rien d'extraordinaire n'a eu lieu. Le 31 mai, j'apprends que la veille, les gendarmes de la Rochette, en recherchant à Montgilbert un individu soupçonné de complicité dans un homicide, y avaient arrêté M. le chanoine Cantin ; mais qu'une femme, témoin de cette arrestation, en avait aussitôt donné avis à une foule d'autres, qui

s'ameutèrent, prirent les gendarmes à coups de pierres et les obligèrent à relâcher le chanoine, qu'un homme saisit et emporta sur ses épaules.

Le 1^{er} juin, nous apprenons que les Français descendus à Suse y ont livré un combat dans les rues, où l'on dit que le sang ruisselait. Nous voyons passer ici 300 prisonniers. Les Français doivent avoir poussé une pointe jusqu'à Rivoli, à cinq milles de Turin ; mais la cavalerie impériale étant survenue, les a repoussés jusqu'à Suse. Ainsi sommes-nous le jour solennel de la Pentecôte. Ne pouvant rien par nous-mêmes, nous adressons nos vœux au Ciel afin d'obtenir cette paix tant désirée, depuis longtemps attendue ; mais surtout le rétablissement de notre sainte religion. Hostem repellas longius, pacemque dones protinus.

Lundi, après midi, je fus à Grondrand de La Chapelle afin de voir Mme Assier, malade et désireuse de se confesser. Je couchai chez elle. Le lendemain, je dormis jusqu'à cinq heures du matin, ce qui ne m'était pas arrivé depuis plusieurs années. Je confesse la malade et me prépare à aller dire la messe, afin de pouvoir lui administrer le saint Viatique ; mais une personne survient pour m'en détourner, en me rapportant ce qui venait de se passer à Epierre. Elle m'apprend que mon clerc était arrivé à la Chapelle, vers les cinq heures, tout essoufflé et consterné, pour m'annoncer que les gendarmes et deux individus d'Argentine avaient été, dès avant jour, à Epierre, qu'ils avaient environné la cure et la maison de M. Favergeat et fait de minutieuses recherches pour me découvrir. Je reçus cette nouvelle, au premier abord, avec joie et plaisir, remerciant Dieu d'avoir dirigé les choses de manière que, sans être averti du danger qui me menaçait, je sois parti la veille pour La Chapelle : mon heure n'était pas encore venue. Je me console et me confirme dans la douce pensée que, tout étant réglé et conduit par une Providence sage, il ne pourra rien m'arriver que par son ordre ou par sa permission, et que tant qu'elle le voudra j'échapperai toujours à mes ennemis. C'est pourquoi je ne cesse de répéter : Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo ? Si exurgat adversum me proelium, in hoc ego sperabo.

Le lendemain, en rentrant à Epierre, j'apprends avec satisfaction la manière dont on a fait la visite à la cure et chez M. Favergeat. Tout s'est passé avec ordre. Le brigadier des gendarmes et le maire sont entrés seuls et ont visité tout et partout, mais sans toucher à rien. Il est vrai que je n'avais laissé aucune lettre en vue. On ne fit pas attention aux imprimés et aux autres Papiers que j'avais oubliés. On connut que je résidais au presbytère,

parce qu'on y trouva de mes habits et autres meubles. On fit sauter, chez M. Favergeat, la serrure de ma garde - robe, dans laquelle on vit mon linge et d'autres objets, auxquels on ne toucha pas. Le brigadier des gendarmes paraissait fort honnête.

Le même jour, j'ai reçu une lettre de M. Barraza, curé de Montendry, détenu à l'île de Ré. Il m'annonce la réception de 500 livres provenant de la collecte faite dans le diocèse pour les prêtres déportés. Il m'apprend aussi que M. Gellon, curé de Bonvillaret, et lui sont les seuls prêtres du diocèse encore prisonniers dans cette île, et que, de mille ecclésiastiques qu'ils étaient, il n'en reste environ que cent quarante ; les autres sont sortis ou par la fuite ou par des arrêtés de mise en liberté. Le gouvernement paraît favoriser ces évasions. Cependant, dans notre département, on ne cesse de nous poursuivre, même plus activement que jamais. Les gendarmes ont été dans divers endroits où il y a des prêtres.

Le 10 juin, je fus dans les montagnes soit pour bénir le bétail, soit pour m'éloigner un peu du danger. On ne cesse de me faire avertir d'Argentine qu'on tient toujours conseil contre moi et qu'on veut m'arrêter à quel prix que ce soit ; mais, ainsi que je l'ai dit dimanche à mon exhortation, si Deus pro nobis, quis contrà nos ?

Je fis le tour des montagnes et ne rentrai à Epierre que le 12, jour de la Fête-Dieu. Aussitôt arrivé, je fis avertir le peuple que je donnerais la messe avant midi et que le signal serait l'Angelus de midi. Toute la paroisse y assista et encore quelques personnes d'Argentine. J'exposai le Très-Saint-Sacrement, donnai la bénédiction et dis quelques mots sur la solennité ; on chanta vêpres immédiatement après.

La nuit précédente, deux gendarmes ayant passé à La Chapelle, à neuf heures du soir, monsieur Portaz et un autre individu, ignorant que je fusse dans l'endroit, vinrent à Epierre me donner avis de cela. En sorte que, si je suis arrêté, je dirai que Dieu l'a ordonné, car bien des personnes s'intéressent à ma conservation.

Le 14, apprenant qu'on devait faire une nouvelle visite au presbytère, je pars pour Saint-Rémy, où je couche dans une grange au-dessous du toit, mon frère me conduisant par la main pour passer sur une espèce de pont.

Le 15, dimanche, nous nous levons à quatre heures et allons à l'église faire une visite au Saint-Sacrement, que mon frère y conserve. Le même jour, nous recevons une lettre du grand vicaire, annonçant qu'on lui écrit de

Lyon que nous sommes menacés d'une perquisition plus violente que jamais.

Les premiers jours de cette semaine, j'ai été voir mes confrères à La Chapelle, à Montgelafrey, à Montpascal, à Montendry.

CHAPITRE XIII

(1800-1801-1802)

Passage du Grand-Saint-Bernard par l'armée française. — Défaite de l'armée autrichienne en Italie. — Décision du haut clergé concernant la promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII. — Passage du général Bonaparte à Epierre à son retour d'Italie. — Bruits divers. — Nouvelles rigueurs envers les prêtres. — Premiers bruits d'un concordat entre le Saint-Siège et la République française. — Passage du cardinal Caprara. — Publication du concordat.

Le 21 juin, j'apprends avec étonnement que le général Bonaparte avait franchi le Grand-Saint-Bernard et était rentré en Italie ; qu'après avoir cerné l'armée impériale qui était dans le Piémont et qui bloquait Gênes, il l'avait forcée à lui livrer, par capitulation, toutes les places fortes de l'Italie, afin de pouvoir se retirer en Allemagne. Cette nouvelle, jointe à la menace d'une persécution plus sévère, doit nous porter à ne nous confier qu'à Dieu et à nous résigner à tout ce que la Providence voudra faire de nous : *Injustè egimus, iniquitatem fecimus, merito hæc patimur.*

Les évêques de France, d'Allemagne et le nonce du Pape, réunis à Mittau, au nombre d'environ soixante, ont décidé que nous ne pouvions pas promettre fidélité à la constitution de l'an VIII. Peut-être est-ce la cause de la nouvelle persécution.

Le 21, je rentre à Epierre et vais, l'après-midi, chez Mme Balmain, où j'apprends que Bonaparte avait livré une sanglante bataille entre Alexandrie et Novi le 14 ou le 15 juin. On dit que la victoire est restée longtemps indécise, que Bonaparte s'est élancé dans les rangs ennemis pour la faire tourner de son côté, et qu'il a péri quatre généraux de division français. Le général allemand a capitulé afin de pouvoir se retirer avec les débris de son armée, abandonnant au vainqueur les places fortes du Piémont, avec 25,000 fusils et 200 grosses bouches à feu.

Le 22 juin, j'apprends que M. le chanoine Mamy était sorti des prisons de Saint-Jean de Maurienne, en vertu d'une lettre du ministre ; qu'il avait

célébré publiquement la messe vers les neuf heures, dans la chapelle des Pénitents à La Chambre, et que tout le peuple de cette paroisse y assistait. C'est une nouvelle qui commence à nous donner quelques espérances dans nos malheurs : *Miscens gaudia fletibus*. On a aussi vu avec plaisir les nouveaux maires et le sous-préfet adhérer à l'esprit public pour ne plus tenir les foires les jours de dimanche. Celle dite de Saint-Jean s'est faite en grande partie le samedi, malgré les efforts des patriotes et des gendarmes. Nous espérons de la divine miséricorde un changement pour la liberté du culte catholique.

Le 27 au soir, je vais chez Mme Balmain pour voir passer le général et consul Bonaparte, revenant d'Italie et allant à Paris. Il avait trois courriers, trois voitures et quinze chevaux de poste. On parle d'une paix continentale, on chuchote que les Allemands ont remporté la victoire près d'Alexandrie. Mais alors, pour quels motifs ont-ils livré aux Français toutes les places fortes du Piémont ? Il est vrai que la garnison de ces places est aujourd'hui composée de troupes partie françaises et partie piémontaises. On dit que le roi de Sardaigne arrivera bientôt à Turin, si déjà il n'est remonté sur son trône. Enfin il circule toutes sortes de bruits plus ou moins contradictoires les uns que les autres. M. Barraza écrit de l'île de Ré qu'on a enfermé étroitement les prêtres qui y sont encore détenus, à cause des insurrections de la Bretagne.

Le 2 juillet, j'apprends que Bonaparte a fait élargir, sur la réclamation du peuple de Bradans, les deux prêtres qui se trouvaient encore dans les prisons de Saint-Jean de Maurienne. Ces deux messieurs, sur les sollicitations de leurs amis et afin d'éviter d'être de nouveau arrêtés, ont passé soumission au gouvernement, ce qui paraît licite, bien que quelques-uns le blâment encore.

Le 13, je reçois une lettre de mon frère, le grand-vicaire, qui me marque qu'après un long entretien avec le sous-préfet de Saint-Jean sur la soumission au gouvernement, il avait écrit à Chambéry pour consulter et qu'on lui avait répondu qu'on pouvait faire cette soumission ; qu'en conséquence il avait écrit dans ce sens au sous-préfet et qu'il espérait sa liberté, ainsi que M. le curé de Valménier l'a obtenue par une lettre que le sous-préfet a communiquée à Bonaparte lors de son passage. Je crains et je prie le Père des lumières de nous faire connaître sa volonté dans des circonstances aussi difficiles.

J'ai fait part de cette affaire à M. Bérard, qui demeure à Bonvillaret. Il m'a répondu de ne rien promettre avant d'avoir consulté le Saint-Siège. Il est vrai qu'il n'a pas compris le sens de ma lettre, ce qui m'a obligé à lui écrire une seconde fois pour m'expliquer, et encore ne nous entendons-nous pas ; nous avons besoin de nous voir. Pour le moment, je ne sais où nous en sommes. Notre embarras est plus grand que jamais ; on exige absolument notre soumission, et nous ne pouvons la donner sans restrictions. On continue' à négocier.

Le 26, nous apprenons que le gouvernement ne veut pas accepter la soumission que nous étions déterminés à passer avec la restriction : sauf les droits de la religion catholique. On exige une promesse de fidélité à la Constitution, sans condition, et ordre est donné d'arrêter les prêtres qui la refusent et qui exercent publiquement le culte. Nous recommençons donc notre dure vie. Le préfet a transmis un arrêté qui ordonne à tous les émigrés de sortir sous peu de jours du territoire de la République.

Le 3 août, dimanche, je dis encore la messe à l'heure ordinaire et j'ai prêché ou expliqué l'Evangile Jesus videns... flevit super cam. Que nous avons sujet de pleurer aussi sur notre infortunée patrie, qui, obstinée comme les Juifs, est en danger d'être pareillement rejetée et privée de sa religion. J'apprends qu'on a cessé de célébrer publiquement la messe dans le bas diocèse.

Le 4, arrive ici M. Bernard, curé de Montaymont. Il revient de Chambéry, où il était allé avec la croyance que nous étions libres, mais où M. Rogès, vicaire général, revenu de l'île de Ré et retenu en cette ville sous la surveillance des autorités, lui apprend que le gouvernement exige impérieusement de nous la promesse de fidélité à la Constitution. A cette nouvelle, il repart pour notre diocèse.

Le 7, je reçois de l'île de Ré une lettre de M. Barraz, qui m'annonce entre autres choses la mort de M. Rey, arrivée à la Guyane le 20 novembre 1798, et celle de plusieurs autres prêtres des autres diocèses de la Savoie. Ce même jour, j'apprends encore l'arrestation de deux confrères, du côté de Faverges ; ils ont été traduits aux prisons de Chambéry. Ainsi, la persécution est bien loin de s'éteindre.

Le 14, je fus à Argentine pour une malade. Je souffris extrêmement de la chaleur, qui est excessive depuis quelques jours. Il n'a pas plu depuis le commencement de juillet. Les maïs et les pommes de terre sont brûlés. Le peuple se lamente. On fait des prières publiques et des processions

solennelles. Les habitants de Sainte-Hélène-du-Lac et ceux de Coise sont venus en procession à Bourgneuf. Les habitants de Chambéry ont été une nuit, pieds nus, à Notre-Dame de Myans. Les impies et les athées ne cessent de blasphémer, se moquent de ces dévotions, accusent les prêtres de ces maux, ainsi que des incendies dans les forêts. On m'écrit qu'il y a sous presse un arrêté contre nous.

Le 15 août, jour de l'Assomption, je dis la messe à cinq heures. J'avais fait avertir mon peuple, qui s'y rendit, ainsi qu'une foule de personnes de Saint-Léger et d'Argentine. J'ai donné aussi la bénédiction du Saint-Sacrement ; mais je tremblais et j'avais peine à réciter les oraisons ad petendam pluviam. C'est une faiblesse que je dois aux huit années de crainte et d'agitation que je viens de traverser.

Le 24, dimanche, je fus à La Chapelle voir M. l'abbé Curt qui était arrivé la veille de Chambéry, où il était demeuré deux ans et trois mois, Partie dans les prisons et partie dans la maison de réclusion. Il avait séjourné quelques jours en ville, sous la surveillance de l'autorité, ainsi que plusieurs autres. Il s'enfuit, d'accord avec la Personne qui avait répondu de lui. Il m'annonce qu'il a lu la lettre du ministre de la police au préfet, par laquelle on exige absolument de nous la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, et l'on condamne ceux qui la refuseraient à la déportation et les sexagénaires à la réclusion perpétuelle. Nous voilà donc à une nouvelle persécution plus terrible que les précédentes ! Il m'apprend aussi l'arrivée de M. Gellon, curé de Bonvillaret, qu'il a embrassé à Chambéry, revenant de l'île de Ré, d'où il s'est évadé.

Le 1^{er} septembre, je reçois une lettre de mon frère, vicaire général. Il me marque qu'après une nouvelle conférence avec M. le sous-préfet, il avait enfin connu dans quel labyrinthe il allait s'engager en faisant sa soumission au gouvernement. Il ajoute que tous ceux qui ont eu le malheur de la faire, sont dans le cas de s'inscrire en faux.

Le 3, on me communique une circulaire du préfet aux maires pour les obliger, conformément aux vœux du préfet de police Fouché, à remettre la liste nominale des prêtres résidant dans leurs communes. Cette circulaire réitère l'injonction à chaque prêtre de promettre fidélité à la Constitution, sous peine d'être arrêté et conduit sur les frontières pour être banni ; elle rappelle plusieurs décrets de l'an IV, soit 1796, entre autres ceux qui défendent de laisser aucun signe du culte hors des églises, de convoquer le

peuple par le son des cloches, etc., etc. Voilà ce que nous amène le nouveau gouvernement.

Malgré ces rigueurs et ces menaces, je continue l'exercice de mon ministère, n'étant guidé que par ce précepte : *Quærite primum regnum Dei...* C'est le tout : *Dummodo consumem cursum meum*. Je fais depuis huit ans l'expérience qu'il ne faut s'inquiéter ni de la nourriture, ni du logement, ni du vêtement. Quoique sans fortune personnelle et privé de la dîme, j'ai vécu, j'ai été abrité, je suis habillé, rien ne me manque.

Le 14, après vêpres, on me dit que les gendarmes étaient probablement allés aux Villards ou à Saint-Rémy ; qu'ils étaient partis la nuit de La Chambre et qu'ils avaient rejoint ceux de Saint-Jean de Maurienne au pont de la Madeleine. Vers les cinq heures du soir, une fille vint m'avertir de me tenir sur mes gardes, que les gendarmes étaient entrés dans l'église de Saint-Rémy au moment où mon frère commençait l'absoute, mais qu'ils n'avaient pu l'arrêter. Cette personne ne put m'en dire davantage.

Après souper, je fus chez mon beau-frère ; j'y trouve un homme qui arrivait de Saint-Rémy. Il m'apprit quelque chose de plus que la fille ; mais il ne put encore me rassurer, parce qu'au moment de son départ, mon frère était encore dans l'église. Pour faire cesser ma crainte, je me détermine à partir, et j'invite mon beau-frère à venir avec moi. Nous partons à neuf heures et arrivons vers les onze heures au Grivolay, hameau de Saint-Rémy, où nous apprenons tout ce qui s'était passé : mon frère avait échappé, *Deo gratias*.

Sept gendarmes étaient venus la nuit et s'étaient cachés dans une mauvaise grange près du cimetière. Ils y demeurent jusque vers les neuf heures. En ce moment, entendant chanter l'Aspergès, ils se précipitent dans l'église comme des furies, sabres nus et pistolets en mains. Mon frère voyant briller les sabres, se sauve dans la sacristie, s'y enferme à la clé, quitte les ornements, change d'habits et de souliers, afin d'être pourvu en cas d'arrestation. Quatre gendarmes se portent dans le chœur, sur le marchepied de l'autel. Les femmes s'avancent jusqu'à la balustrade, prient, pleurent, crient, se lamentent. Les enfants se joignent à elles, augmentent les cris et le tumulte. Les gendarmes, effrayés, ont peine à se tenir debout ; ils demandent le maire, cherchent à imposer silence, mais on ne s'entend plus. Mon frère, craignant l'effusion du sang, sort de la sacristie, se présente aux gendarmes, tend la main à l'un d'eux, qui la lui touche comme à un ami ; mais les femmes la lui retirent, le serrent dans leurs bras, l'emportent

au milieu de l'église et de là au pied des degrés de la grande porte. Il a beau dire de le laisser, qu'il veut se livrer à la force armée, on ne l'écoute pas. Deux gendarmes que les femmes prennent par les jambes sont couchés à terre ; on ôte le sabre à un troisième. Cependant les satellites, craignant que le curé ne leur échappe, courent aux portes. Ici les hommes se joignent aux femmes ; ils enlèvent les gendarmes, les précipitent hors de l'église et ferment les portes. Un gendarme tire un coup de fusil par la serrure ; heureusement la clé qui était en dedans arrête la balle et empêche qu'un homme, debout derrière la porte, ne soit percé. On fait monter mon frère sur les lambris de l'église, on rouvre les portes et le peuple sort en foule. Les gendarmes croient que le curé est parmi la multitude ; néanmoins, ils visitent encore en détail l'église et la sacristie, et enfin, après quelques débats, ils vont déjeuner chez mon frère, qui profite de ce moment pour sortir de l'église et fuir. Ainsi finit cette affaire. Le peuple est dans des transports de joie ; il bénit le Seigneur de lui avoir conservé son curé, dont l'heure n'était pas encore venue. C'est ici qu'éclatent les effets admirables de la Providence qui dirige tout, conserve et livre quand il lui plaît ; car mon frère était dans l'église depuis le grand matin, occupé à entendre les confessions, tandis que les gendarmes le guettaient tout près et n'entrent dans l'église que lorsque le peuple y est rassemblé. C'était bien le cas de s'écrier plus que jamais : Si Deus pro nobis, quis contra nos ?

Après avoir appris tous ces détails, que l'on s'imagine ma joie en revoyant mon frère, le même soir, à 11 heures ! Le lendemain, nous disons la messe dans la chapelle des Etalons pour remercier Dieu de la protection qu'il nous a accordée jusqu'à ce jour et pour le prier de nous la continuer dans l'intérêt de notre bon peuple ; car pour nous personnellement nous perdrons bien peu en échangeant notre genre de vie actuel contre la prison.

Le 28, je dis encore la messe de grand matin ; il y a toujours beaucoup d'étrangers, surtout d'Argentine. J'ai vu passer M. l'abbé Borjon venant de Mont-Denis pour se rendre à Chamoux, lieu de sa mission. Les choses sont toujours dans le même état. Il descend beaucoup de blessés, d'invalides qui viennent des hôpitaux d'Italie.

1801. Le premier jour de l'année 1801, j'ai chanté la messe. La persécution semble se calmer. On nous flatte toujours de la paix et l'on nous fait espérer d'heureux résultats des négociations engagées entre le Saint-Siège et le gouvernement français. Le cardinal, archevêque de Corinthe, qui

a suivi Pie VI dans sa captivité, est en mission à Paris. Enfin on nous dit que le gouvernement n'exigera plus rien de nous et nous laissera la tranquillité.

Le 18 janvier, M. le chanoine Mamy, arrêté à Saint-Arve pour la seconde fois et traduit d'abord aux prisons de Saint-Jean, arrive à La Chapelle pour être conduit à la maison d'arrêt de Chambéry ; mais il rétrograde de là et est enfin élargi. On ne sait ce qui s'est passé dans le courant de cette semaine. On arrête pour la seconde fois M. Coche, desservant d'Aiton. On le conduit le lendemain matin à la maison d'arrêt de Chambéry.

Le 4 février, je me détermine à faire le voyage que j'avais projeté depuis plusieurs semaines, c'est-à-dire à aller rendre visite à notre vicaire général Rogès, à Saint-Pierre de Soucy. Je pars donc et passe le Grand-Cucheron. Je m'arrête au Pontet pendant la nuit. Le lendemain, j'apprends au Bourget-en-Huile l'arrestation de M. Borjon, desservant de Chamoux, arrivé la veille à quatre heures du matin. Il fut arrêté par neuf gendarmes, sur un ordre de M. P., secrétaire de la préfecture. On le conduisit de suite, en galoches, à Chambéry, avec M. Laymont, instituteur. Ce dernier fut bientôt élargi au moyen d'un certificat ; mais M. Borjon se trouve encore dans la maison d'arrêt avec douze prêtres. Nous sommes menacés plus que jamais. Malgré cela, je continue mon chemin. Je passe à la Table, à la Trinité et j'arrive le soir à St-Pierre de Soucy. Je soupe avec M. Rogès. Nous conférons longuement ensemble sur différents sujets. Le lendemain, je revins coucher à Montendry. Le matin, je passe le Petit-Cucheron couvert de neige ; j'arrive enfin à Saint-Alban-des-Hurtières vers les dix heures, et, après quelques moments de repos, je pars pour Epierre, afin de faire le catéchisme.

En passant à Villard-Dizier, hameau de Chamoux, je vis pour la première fois M. Barraz, échappé le dernier de l'île de Ré et arrivé depuis le commencement de décembre de l'année dernière.

Le 8 février, dimanche, dans la crainte de nouveaux dangers, j'explique à mon peuple ces paroles de l'Ecriture-Sainte : Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis... Curavimus Babylonem, et non est sanata : Derelinquamus cam... Fasse le Ciel que cette menace ne se vérifie pas sur ce peuple que Dieu a favorisé de sa divine parole depuis bien des années ; mais qui, hélas ! n'en a pas profité, ainsi que je le lui fis sentir.

Le 15, dimanche, je n'ai eu que douze personnes à ma messe ; on craint d'y assister. Au moment où j'écris ceci, je suis dans la plus vive inquiétude sur notre sort à venir. Exurge, Domine, adjuva nos. Je prie le Seigneur de

diriger mes pas et de m'inspirer ce que je dois faire. Ce qui m'inquiète le plus, c'est de ne pouvoir continuer à instruire les jeunes gens.

Le 3 mars, des gendarmes sont venus après midi rôder autour de la cure où j'étais. Ils sont même entrés dans l'antichambre. Je les ai vus à la cour par la fenêtre qui éclaire l'escalier de la cave où je m'étais réfugié. Ils se retirent, mais dans la nuit il en revint deux regarder par les fenêtres de l'église et de la cure. C'est ici que je dois encore reconnaître les effets de la divine Providence.

Le 5, ennuyé de demeurer toujours enfermé, je fuis à Tigny, hameau de Saint-Léger. En arrivant vers mon église, on me donne la douce et consolante nouvelle que les gendarmes quittent la commune ; un instant après, une fille, venant de Létraz, me dit qu'ils sont tous partis. Per singulos dies benedicamus te. Le lendemain, je sonne moi-même la messe et je la célèbre les portes toutes ouvertes.

Le 1^{er} avril, je me sens pris d'un accès de fièvre. Je me hasarde à coucher à la cure ; il y avait deux ans que cela ne m'était plus arrivé. Malgré cette indisposition qui dure plusieurs jours, je fais toutes les cérémonies de la semaine sainte. Le jour de Pâques je célèbre la messe solennellement.

Le 14 mai, jour de l'Ascension, est mort à La Chapelle M. Court, curé de Saint-Pancrace, après n'avoir maladié que deux jours. Le lendemain, nous avons été à ses funérailles, M. Portaz, M. Curt et moi ; on l'a enterré au cimetière, parce que la nouvelle loi défend d'inhumer dans les églises.

Le 26 mai, nous partons, M. Tardy et moi, de grand matin pour Saint-Pierre de Soucy, afin d'aller conférer avec notre vicaire général Rogès. Nous arrivons à huit heures à Montendry, où nous apprenons que M. Juillard, curé du Thyl, a été arrêté par les gendarmes dans le courant de la semaine précédente et conduit aux prisons de Saint-Jean de Maurienne. Il n'y a donc encore aucune sûreté pour nous. Nous prenons une réfection à Villard-d'Héry chez M. le curé, que nous avons de la peine à voir ; sa servante ne nous connaissant pas ne voulait pas nous dire où il était. De là, nous arrivons vers les cinq heures à Saint-Pierre de Soucy, où nous conférons avec le vicaire général, et où nous soupions et couchons avec lui, chez M. le maire Finaz. Le lendemain, nous passons par les bois, au-dessous des tours de Montmayeur ; mais nous étant égarés, nous grimpons par les broussailles et les bois chargés d'eau de pluie et nous arrivons à la

Trinité exténués de fatigue. Après quelques moments de repos dans la retraite de M. le curé Cot, nous repartons, passons par le Pontet, descendons à Saint-Alban-des-Hurtières et arrivons à Epierre très avant dans la nuit.

Le 28 mai, le frère de M. l'abbé Borjon arrive à Epierre, allant à Chambéry porter de l'argent pour son frère, qui lui avait annoncé son arrivée le 2 mai à l'île d'Oléron. Le 31, dimanche, à son retour, il vint coucher à la cure et m'apprit la mort du révérend père Néroud, de Montendry, et celle de M. l'abbé Thimel, arrivée en Piémont.

Le 19 juillet, me trouvant à Saint-Sulpice avec quatre confrères, j'engage mon frère à aller à Mont-Denis. Nous partons vers les neuf heures du soir de Sainte-Marie-de-Guines. Nous passons par la grande route jusqu'au pont d'Hermillon, et nous arrivons, extrêmement fatigués, à Mont-Denis à une heure après minuit. Après avoir pris un peu de vin et d'eau chaude, nous allons nous reposer.

Le 22, jour de Sainte-Madeleine, à une heure après minuit, arrivent neuf gendarmes, qui investissent la maison où nous étions. Ils étaient venus pour se saisir de mon frère le grand vicaire ; quant au curé de Saint-Rémy et à moi, ils nous ignoraient à Mont-Denis.

La veille, à l'entrée de la nuit, on avait envoyé de Saint-Jean de Maurienne un avis que ces gendarmes devaient partir à neuf heures ; on en fit part à quelques jeunes gens de la paroisse, qui allèrent faire sentinelle à quelque distance du village, tandis que nous allâmes prendre un peu de repos. À une heure précise, les jeunes gens de garde arrivent précipitamment et crient de se sauver aussitôt, que les gendarmes les suivent de près. A peine eûmes-nous le temps de nous habiller. Le curé de Saint-Rémy sort sans chapeau et sans bas. Je jette ma montre à terre, en prenant mon chapeau dans lequel je l'avais mise ; mes deux frères oublient les leurs. Nous sortons par une porte dérobée. Dès que nous fûmes à une petite distance, toutes les avenues furent gardées par les gendarmes, qui voulaient faire ouvrir ; mais ce qu'ils n'obtinrent que trois heures après, c'est-à-dire, lorsque le jour eut paru. Les habitants de la maison d'où nous venions de fuir eurent le temps de cacher tout ce qui pouvait indiquer que c'était la retraite du grand vicaire.

Vers les sept heures, nous revenons à la maison ; nous retrouvons nos montres. On en a été quitte pour la peur, tant nous prêtres que les habitants, mais surtout les gendarmes, à cause de l'attitude menaçante de la population, qui s'était portée toute entière près de la maison. Après une

visite minutieuse, les gendarmes se sont retirés en maudissant le pays. Ainsi s'est passée cette affaire. Il ne nous reste qu'à remercier Dieu de n'avoir pas encore permis notre arrestation.

Sur le soir du même jour, nous repartons. Nous suivons le même chemin et arrivons à onze heures chez M. Rostaing à Sainte-Marie-de-Cuines, où nous passons le reste de la nuit. Le lendemain je rentre à Epierre ; malgré mon extrême fatigue, je n'ose coucher à la cure, parce que les gendarmes ont l'ordre d'arrêter avec la plus grande sévérité tous les prêtres insoumis. Je vais donc me reposer dans une grange.

1801. — Le 15 septembre, mon neveu Joseph, arrivant de Lanslebourg, me donne la nouvelle que mon frère le grand vicaire est averti qu'on veut absolument se saisir de sa personne, et que, bien qu'on nous fasse espérer une entière liberté par suite d'un concordat entre la cour de Rome et la République française, mon frère et deux autres prêtres doivent être exceptés du bénéfice de la loi. On dit que le curé de Saint-Rémy est de ce nombre.

On nous fait espérer notre pleine liberté pour le 1^{er} vendémiaire an X, c'est-à-dire, pour le 23 septembre prochain ; mais pour le moment, il n'y a encore aucune loi favorable envers nous. Il est vrai que tous les prêtres détenus à Chambéry ont été élargis sur les pétitions qu'ils ont adressées.

Le 24, à l'entrée de la nuit, passe à Epierre M. Coche, curé de La Chapelle. Il me dit qu'il avait écrit, conjointement avec Coche, d'Aiton, à M. le sous-préfet de notre arrondissement, qui se trouvait à Chambéry ; que ce fonctionnaire les fut voir dans la maison de réclusion, et leur indiqua certains moyens pour en sortir et se rendre à Saint-Jean de Maurienne. L'emploi de ces moyens les fit en effet élargir ; ils ont enfin fermé après eux la maison de réclusion.

Mon frère le grand vicaire est tellement menacé qu'il n'ose plus dire la messe, même les dimanches. On l'accuse de trois chefs. Pour lui la révolution fait donc toujours sentir ses tristes effets.

Cependant, S. E. le cardinal Caprara, annoncé depuis longtemps comme légat du Pape à Paris et comme ambassadeur extraordinaire, passe à Epierre le 26 septembre, en chaise de poste, avec une escorte d'honneur composée de gendarmes.

Le 27, dimanche, il a célébré la messe dans une chambre de l'auberge de M. Piot, à Aiguebelle, avec les gendarmes à la porte. Quel étrange gouvernement que celui que nous avons ! Par son ordre, les mêmes

gendarmes escortent et font honneur à un cardinal de l'Eglise romaine, et arrêtent, traduisent en prison les prêtres de cette même église. Il nous faut espérer ; mais surtout lever les bras vers le ciel et prier le Seigneur : *Dapacem in diebus nostris.*

Mon frère a rédigé un mémoire pour le faire présenter au cardinal ; mais S. E. ne s'étant pas arrêtée à Saint-Jean, cette pièce a été présentée aux prêtres de sa suite, qui ont fait dire au grand vicaire de prendre patience, et que dans la quinzaine il serait libre comme les autres.

Novembre 1801. — Enfin nous nous produisons publiquement, sans craindre la rencontre des gendarmes. Cependant nous ne sommes pas encore rassurés sur l'avenir. Les jacobins, les francs-maçons, les acquéreurs de domaines nationaux s'assemblent encore dans les clubs ; ils ont encore leurs loges. Nous craignons un 18 fructidor : *Avertat hoc Deus ! !*

Décembre. — On parle toujours du concordat, qui néanmoins tarde à paraître. On demande à chaque maire s'il y a une église dans sa commune, en quel état elle se trouve, si elle peut contenir tous les habitants, quelle est sa distance des habitations et des communes environnantes. On songe à faire des réunions publiques dans les églises. Ainsi se termine l'année 1801 et commence l'année 1802.

Janvier et février. — Les choses vont toujours mieux. M. Borjon est revenu de l'île d'Oléron, il y a déjà quelques mois. Je vois M. Huzen, curé des Mollettes, qui avait été arrêté après le 18 fructidor et conduit avec M. Rey dans la Guyane. Il a eu le bonheur de revenir, quoiqu'il ait été arrêté par les Anglais, qui l'ont conduit au Canada et ramené, après cinq mois, en Angleterre, d'où il arrive actuellement. En passant à Paris, on lui a assuré que dans quelques mois tout serait terminé à notre égard. Il est vrai que nous agissons déjà presque avec la même liberté qu'avant la révolution.

Avril. — On publie enfin le Concordat entre l'Eglise et la République française. Le Saint-Père renonce à tous les biens dont s'est emparée la nation, qui promet une pension aux évêques et aux curés. Le nombre de ces derniers est fort réduit. Il n'y a qu'un évêque pour toute la Savoie, compris le diocèse de Genève ; il résidera à Chambéry.

Ainsi finit pour l'Eglise la révolution et la persécution.

FIN

1 Ces deux enfants d'alors vivent encore aujourd'hui ; l'un d'eux, âgé de 81 ans, réside à Chambéry depuis longtemps. (Note de la Rédaction.)

2 « I Lansleborghesi piangono tuttora i danni onde
« furono percossi nella prima guerra della rivolu-
« zione. Translatati in Francia per castigo della fede
« serbata agli antichi loro monarchi, essi conobbero
« i dolori dell'esilio, e sospirarono ne' fertili campi
« stranieri le ingrate rocce ed il fragore dell'apestre
« lor patria. » — Bettolotti, Viaggio in Savoia, 1828. — (Note de la Redaction)

3 L'auteur de ces mémoires contredit plus loin ce bruit.

Souvenirs de la persécution soufferte par le clergé du diocèse de Maurienne, pendant la période révolutionnaire de 1792 à 1802, fragments extraits d'un mémoire écrit pendant cette période par François Molin,...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6576668v>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou

OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

férentes personnes, leur fait la confidence qu'il y avait un prêtre dans la paroisse. On se consulte si on pourrait, sans danger, lui faire célébrer la messe à l'église; on parle à un citoyen qu'on craignait et au brigadier des gendarmes d'Aiguebelle, qui se trouvait à Aiton. Tous, sur le prétexte du décret de la liberté des cultes, décident qu'on peut faire célébrer la messe dans l'église. Comme on avait tout arrêté, sans m'en avertir, je fus fort surpris en voyant des dames d'Aiguebelle venir me faire visite, toujours sans me rien dire de leur projet. Ma surprise, accompagnée d'un peu de crainte, augmenta lorsque je vis entrer le brigadier des gendarmes, qui demanda où était le curé, bien que je fusse devant lui. On lui dit que c'était moi. Alors il me rassure et m'apprend que je pouvais dire la messe dans l'église, qu'il n'y avait rien à craindre et qu'il répondait de tout. Je me rends à leurs désirs et nous partons pour l'église. On me fait entrer par le clocher, qui communique à la sacristie. On se procure tous les ornements; je bénis de l'eau; les chantres entonnent *l'Introit*. J'entre dans l'église et monte à l'autel. C'est en ce moment que la surprise de ce peuple fut extrême. Per-

[Retour](#)